



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

1

Compte d'Etat

Rapport sur le compte
de la Confédération

2011

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.11f

12.003

Message concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2011

du 28 mars 2012

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le *compte d'Etat pour l'année 2011*, en vous invitant à approuver les projets d'arrêts ci-joints, relatifs à la clôture dudit compte.

Nous vous prions également d'approuver, conformément à l'art. 34, al. 2, de la loi sur les finances de la Confédération du 7 octobre 2005 (RS 611.0), les *dépassements de crédits* qui se sont révélés inéluctables après l'épuisement des crédits budgétaires et supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 28 mars 2012

Au nom du Conseil fédéral suisse

La présidente de la Confédération:
Eveline Widmer-Schlumpf

La chancelière de la Confédération:
Corina Casanova

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la communication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Rapport sur le compte de la Confédération

Page

Vue d'ensemble des chiffres	9
Commentaire concernant le compte annuel	11
1 Commentaire concernant l'exercice	13
11 Résumé	13
12 Evolution conjoncturelle	14
13 Train de mesures contre les effets du franc fort	15
2 Résultats	17
21 Compte de financement	17
22 Frein à l'endettement	19
23 Compte de résultats	21
24 Bilan	22
25 Compte des investissements	23
26 Dette	24
3 Evolution des finances fédérales	25
31 Evolution des recettes	25
32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	28
33 Evolution des charges par groupe de comptes	31
4 Perspectives	33
Compte annuel	35
5 Compte annuel	37
51 Compte de financement	37
52 Compte de résultats	39
53 Bilan	40
54 Compte des investissements	41
55 Etat du capital propre	42
6 Annexe au compte annuel	43
61 Explications générales	43
1 Bases	43
2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes	49
3 Situation en matière de risques et gestion des risques	55
4 Exigences du frein à l'endettement	57
62 Explications concernant le compte	60
<i>Postes du compte de résultats</i>	
1 Impôt fédéral direct	60
2 Impôt anticipé	60
3 Droits de timbre	61
4 Taxe sur la valeur ajoutée	62
5 Autres impôts à la consommation	62
6 Revenus fiscaux divers	63
7 Patentes et concessions	64
8 Autres revenus	65
9 Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres	66
10 Charges de personnel	69
11 Charges de biens et services et charges d'exploitation	70

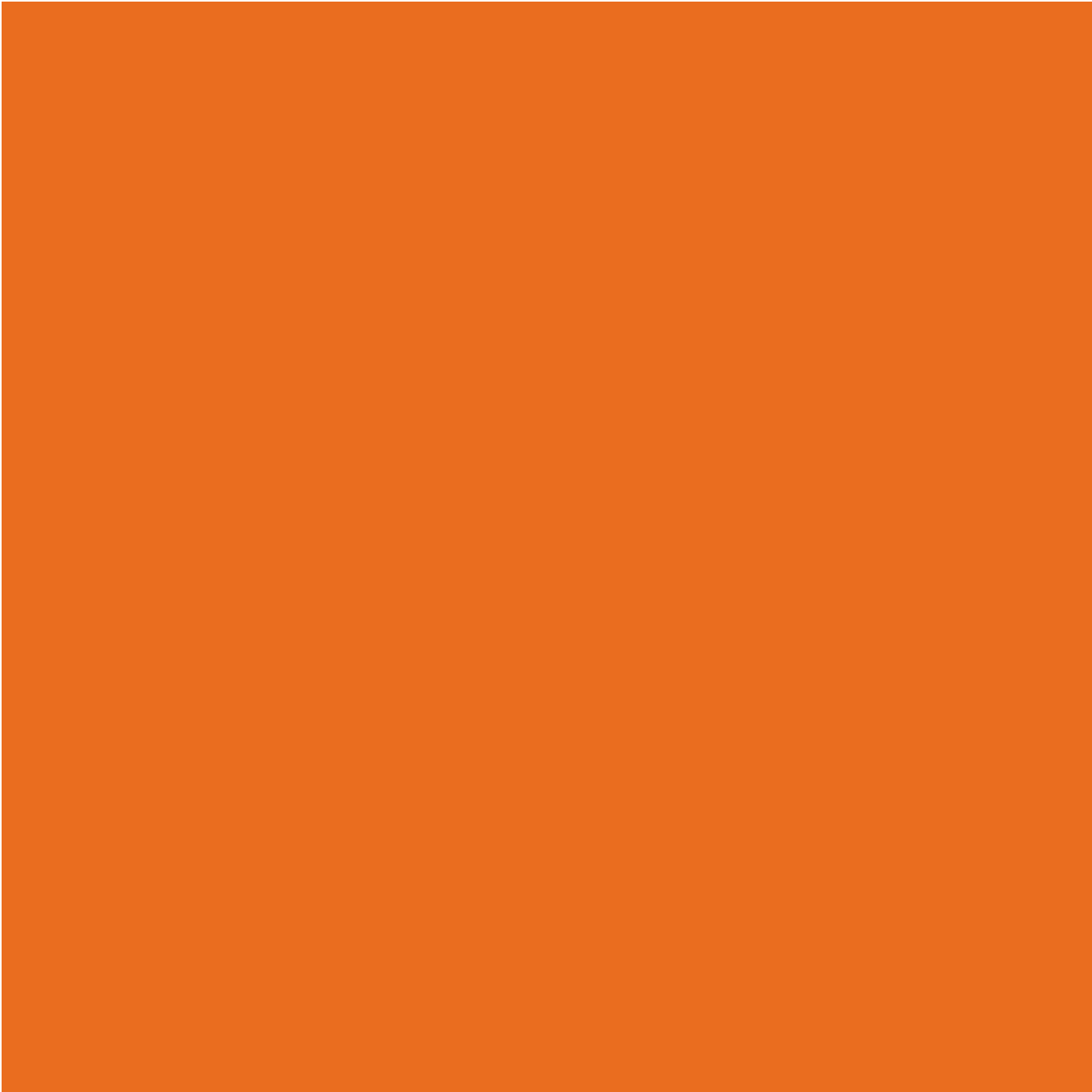
	Page
12 Charges d'armement	71
13 Parts de tiers aux recettes de la Confédération	72
14 Contributions à de propres institutions	73
15 Contributions à des tiers	74
16 Contributions aux assurances sociales	75
17 Contributions à des investissements	76
18 Recettes de participations	77
19 Autres revenus financiers	78
20 Charges d'intérêts	79
21 Autres charges financières	80
22 Recettes extraordinaires	80
23 Dépenses extraordinaires	81
<i>Postes du bilan</i>	
24 Liquidités et placements à court terme	82
25 Créances	82
26 Comptes de régularisation actifs	83
27 Placements financiers	84
28 Stocks	86
29 Immobilisations corporelles	87
30 Immobilisations incorporelles	90
31 Prêts du patrimoine administratif	92
32 Participations	93
33 Dette	97
34 Engagements courants	98
35 Comptes de régularisation passifs	99
36 Engagements financiers	100
37 Provisions	103
38 Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre	105
39 Engagements envers des comptes spéciaux	106
63 Explications supplémentaires	107
1 Engagements conditionnels	107
2 Créances conditionnelles	111
3 Entités proches de la Confédération	112
4 Taux de conversion	113
5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan	113
64 Rapport de l'organe de révision	113
Indicateurs de la Confédération	115
7 Indicateurs de la Confédération	117
Arrêté fédéral I	121
8 Explications concernant l'arrêté fédéral I	123
Projet d'arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2011	125

Aperçu des chiffres

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Compte de financement			
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 245
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	62 333
Solde de financement ordinaire	3 568	-646	1 912
Recettes extraordinaires	–	–	290
Dépenses extraordinaires	427	1 998	1 998
Solde de financement	3 140	-2 644	205
Frein à l'endettement			
Excédent (+) ou déficit (-) structurels	4 384	166	2 362
Dépenses maximales autorisées	63 662	65 067	66 527
Marge de manœuvre (+) / corrections requises (-)		0	
Solde du compte de compensation	15 614		17 811
Solde du compte d'amortissement	416		-1 127
Compte de résultats			
Revenus ordinaires	63 523	62 019	65 693
Charges ordinaires	59 385	62 116	62 680
Résultat ordinaire	4 139	-96	3 013
Revenus extraordinaires	427	–	229
Charges extraordinaires	427	1 148	1 148
Résultat de l'exercice	4 139	-1 244	2 094
Compte des investissements			
Recettes d'investissement ordinaires	333	627	593
Dépenses d'investissement ordinaires	7 258	7 563	7 552
Bilan			
Capital propre	-29 502		-27 400
Dette brute	110 561	115 700	110 516
Indicateurs			
Quote-part des dépenses en %	10,8	11,1	11,0
Quote-part d'impôt en %	10,6	10,1	10,4
Taux d'endettement brut en %	20,1	20,4	19,6
Valeurs de référence macroéconomiques			
Croissance du produit intérieur brut réel en %	2,7	1,6	1,9
Croissance du produit intérieur brut nominal en %	2,8	2,7	2,6
Renchér. (indice suisse prix à consomm., IPC) en %	0,7	0,8	0,2
Taux d'intérêt à long terme en %(moyenne annuelle)	1,7	2,3	1,5
Taux d'intérêt à court terme en%(moyenne annuelle)	0,2	1,3	0,1
Taux de change du dollar en CHF (moyenne annuelle)	1,04	1,10	0,89
Taux de change de l'euro en CHF (moyenne annuelle)	1,38	1,45	1,23

Remarques:

- Taux d'intérêt: moyenne annuelle pour les emprunts fédéraux sur dix ans et le Libor à trois mois. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.
- Taux de change: moyenne annuelle. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.



11 Résumé

Le compte 2011 offre une image saine et positive des finances fédérales, bien que son résultat ne soit pas comparable à celui de l'année précédente. Il présente un *excédent de financement* ordinaire de 1,9 milliard, c'est-à-dire inférieur de 1,7 milliard à celui de l'année précédente. Bien qu'elles ne soient pas très marquées, les répercussions du ralentissement économique sont bien visibles.

Un déficit de 600 millions avait été inscrit au *budget*. L'amélioration est due, d'une part, à des recettes supplémentaires d'un montant de 1,8 milliard, provenant principalement de l'impôt anticipé. D'autre part, des soldes de crédits élevés ont entraîné des diminutions de dépenses pour quelque 700 millions, malgré l'important train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort.

La *croissance des recettes comme des dépenses* subit une poussée à la hausse en raison de facteurs particuliers. Tandis que certains facteurs se répercutent d'un côté comme de l'autre, à savoir le relèvement de la TVA en faveur de l'assurance-invalidité et le transfert de portefeuille, sans incidence budgétaire, à la société suisse de financement du développement SIFEM SA, d'autres facteurs, comme le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort (cf. ch. 13), ont favorisé la croissance des dépenses.

Les *recettes ordinaires* affichent une hausse de 1,4 milliard, soit de 2,2 % par rapport à l'année précédente. A noter, à cet égard, le fait que le montant de recettes réalisées l'année précédente au titre de l'impôt anticipé a même été légèrement dépassé, bien que l'introduction du principe de l'apport de capital (PAC) ait probablement engendré d'importantes diminutions de recettes. La croissance des recettes est due, pour plus des deux tiers, au relèvement de TVA précité. Corrigée des facteurs spéciaux, elle est nettement inférieure à la croissance économique nominale, qui atteint 2,6 %.

Les *dépenses ordinaires* présentent une évolution nettement expansive, avec une augmentation de 5,2 %. Comme cela a été dit plus haut, plusieurs facteurs sont en cause et permettent de relativiser cette forte progression. L'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI requiert, en plus des dépenses de transfert découlant du relèvement de la TVA, une prise en charge intégrale, quoique limitée dans le temps, des charges d'intérêts (+ 1,0 mrd au total). S'y ajoutent les dépenses uniques pour le re-financement de SIFEM SA (0,4 mrd) et le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort (0,8 mrd). Abstraction faite de ces différents facteurs, les dépenses n'ont augmenté que de 1,3 %.

Le *compte extraordinaire* présente des dépenses d'un montant de 2,0 milliards. Celles-ci comprennent la contribution à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF et un nouvel apport au fonds d'infrastructure. S'ajoutent à cela des recettes extraordinaires découlant de la vente de SAPOMP Wohnbau AG (société supplétive des immeubles au bénéfice de l'encouragement à l'acquisition de logements) et d'actions Swisscom. Le déficit du compte extraordinaire doit être résorbé au bout de six exercices par le biais de recettes extraordinaires ou d'excédents structurels du compte ordinaire.

En prenant en considération le compte extraordinaire, on obtient un solde de financement de 200 millions. Eu égard à ce résultat, la *dette brute* à fin 2011 s'élève à 110,5 milliards, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2010. Le taux d'endettement recule à 19,6 % à la faveur de la croissance du PIB.

Bien qu'elle semble surmontée, la crise financière et économique des années 2008 et 2009 s'est en fait muée depuis longtemps en une crise de la dette. Malgré le bon résultat du compte 2011, la situation reste tendue tant sur le plan conjoncturel que du point de vue budgétaire. Telles sont les *perspectives* dans ce contexte.

12 Evolution conjoncturelle

Le projet de budget pour l'année 2011 avait été finalisé au début de l'été 2010. Ainsi, le *cadre macro-économique* avait été établi sur la base des estimations trimestrielles du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles publiées à la mi-juin 2010. L'économie suisse se trouvait alors dans une phase de redressement de l'activité. Etant donné l'évolution favorable observée, le Groupe d'experts tablait sur une poursuite de la reprise pour le deuxième semestre 2010 et pour toute l'année 2011. Toutefois, les perspectives de croissance apparaissaient plutôt modestes eu égard à la reprise hésitante attendue pour la zone euro et le risque d'appréciation du franc.

Le budget a ainsi reposé sur l'hypothèse d'une *hausse du PIB réel* de 1,8 % pour l'ensemble de l'année 2010, puis de 1,6 % pour l'année budgétaire 2011. Mais, pour ce qui est de l'année 2010, la reprise de l'activité économique s'est avérée sensiblement plus forte qu'attendu. L'augmentation du PIB réel a atteint 2,7 %, au lieu des 1,8 % prévus en été 2010, d'où un effet de base très favorable pour les rentrées fiscales de l'année suivante. De plus, en 2011, la croissance a été légèrement supérieure aux attentes. Sur l'ensemble de l'année, elle s'est chiffrée à 1,9 %, au lieu de 1,6 %. La croissance a été largement soutenue par la demande intérieure (consommation des ménages et investissements) et également par les exportations de marchandises en dépit de la forte appréciation du franc.

Comparaison entre les paramètres macro-économiques du budget et du compte 2011

	Budget	Compte	Ecart en points de pourcentage
Variation en %			
PIB réel	1,6	1,8	+0,2
PIB nominal	2,7	2,5	-0,2
Taux en %			
Inflation	0,8	0,2	-0,6
Chômage	3,7	3,1	-0,6

La situation sur le *marché du travail* a connu une nouvelle et nette amélioration jusqu'en juillet, mais les derniers mois de l'année 2011 ont enregistré un revirement de tendance, avec une hausse du nombre des chômeurs. Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen s'est inscrit à 3,1 %, en recul de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Il s'est ainsi avéré sensiblement plus bas que prévu au budget.

Sur le *marché des changes*, le franc suisse a connu une forte appréciation de sa valeur jusqu'au début du mois de septembre, surtout par rapport à l'euro. L'annonce par la BNS, le 6 septembre, d'un cours plancher de 1,20 CHF/Euro a ensuite mis fin à l'envolée du franc. Dans ce contexte, l'*inflation*, mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation, s'est chiffrée à 0,2 % seulement, au lieu de 0,8 % prévu au budget. Les prix des produits importés ont diminué de 0,7 % du fait de la fermeté du franc, alors que ceux des produits indigènes augmentaient de 0,6 % en moyenne.

13 Train de mesures contre les effets du franc fort

L'incertitude des marchés financiers internationaux quant à l'endettement public de divers pays de la zone Euro avait fait s'apprécier massivement le franc en tant que «havre de sécurité» (safe haven) traditionnel à partir du printemps 2010, avec un point culminant au début du mois d'août 2011, lorsque le franc et l'euro ont quasiment atteint la parité. Le cours élevé du franc bridait considérablement la compétitivité de l'économie suisse sur le plan des prix par rapport aux concurrents étrangers. Dans le même temps, les perspectives sur le plan de l'économie mondiale se détérioraient.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a sollicité, le 31 août 2011, des mesures pour soutenir l'économie à court terme (message concernant la loi fédérale sur les mesures visant à atténuer les effets du franc fort et à améliorer la compétitivité ainsi que l'arrêté fédéral concernant le supplément IIa au budget 2011; FF 2011 6217).

Le «train de mesures contre les effets du franc fort» a inclus les mesures suivantes:

- Assurance-chômage: une contribution supplémentaire de 500 millions permet de tenir compte d'une hausse possible de la sollicitation de l'assurance-chômage, en particulier de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail.
- Promotion de l'exportation: le budget pour le financement des contributions à l'exportation de produits agricoles transformés (loi «chocolatière») est accru de 10 millions. Cela vise à atténuer l'augmentation, due au taux de change, des différences entre les prix des matières premières en Suisse et dans l'UE.

- Tourisme: la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) reçoit un prêt de 100 millions. La SCH est ainsi mise en mesure de réagir rapidement et fortement à toute extension de la demande ou raréfaction éventuelle du crédit.
- Technologie et innovation: le crédit CTI sera relevé de 100 millions supplémentaires pour l'exercice 2011, afin d'intensifier substantiellement le transfert de savoir et de technologie. Les participants aux programmes de recherche internationaux obtiennent des paiements compensatoires d'un montant de 43 millions destiné à atténuer les pertes de change dans le cadre de projets internationaux. Pour stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation dans la recherche, les EPF de Zurich et de Lausanne ainsi que le Fonds national suisse investissent au total 25 millions. 44,5 autres millions de francs alimentent les infrastructures de recherche du domaine des EPF prêtes à fonctionner.
- Transports: les indemnités dans le trafic combiné sont augmentées de 28,5 millions. 18 autres millions sont prévus pour un relèvement des indemnités dans le transport régional de personnes. Cela vise à atténuer les pertes dues au taux de change ainsi que la baisse de la demande.

Les ressources nécessaires au train de mesures ont été sollicitées par le biais du supplément IIa au budget 2011. Du fait que la situation budgétaire était nettement meilleure qu'escompté au budget 2011, il a été possible de respecter les contraintes du frein à l'endettement malgré le volume considérable de ce supplément additionnel.

Train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort

mio CHF	Supplément IIa 2011	Compte 2011	Solde de crédit 2011	Renvoi au tome 2B No UA et crédit
Assurance-chômage	500	500	–	704/ A2310.0351
Promotion des exportations («loi chocolatière»)	10	6	4	606/ A2310.0211
Tourisme (crédit hôtelier)	100	100	–	704/ A4200.0108
Commission pour la technologie et l'innovation	100	83	17	760/ A2310.0477
Paiements compensatoires pour les programmes de recherche internationaux	43	43	–	325/ A2310.0195 / A2310.0208 / A2310.0441
Esprit d'entreprise et innovation dans le domaine de la recherche	25	25	–	325/ A2310.0193 328/ A2310.0346
Infrastructures de recherche du domaine des EPF prêtes pour la mise en œuvre	45	45	–	328/ A2310.0346 620/ A4100.0125
Trafic combiné à travers les Alpes	29	21	8	802/ A2310.0214
Transport régional des voyageurs	18	11	7	802/ A2310.0216
Total	869	834	35	

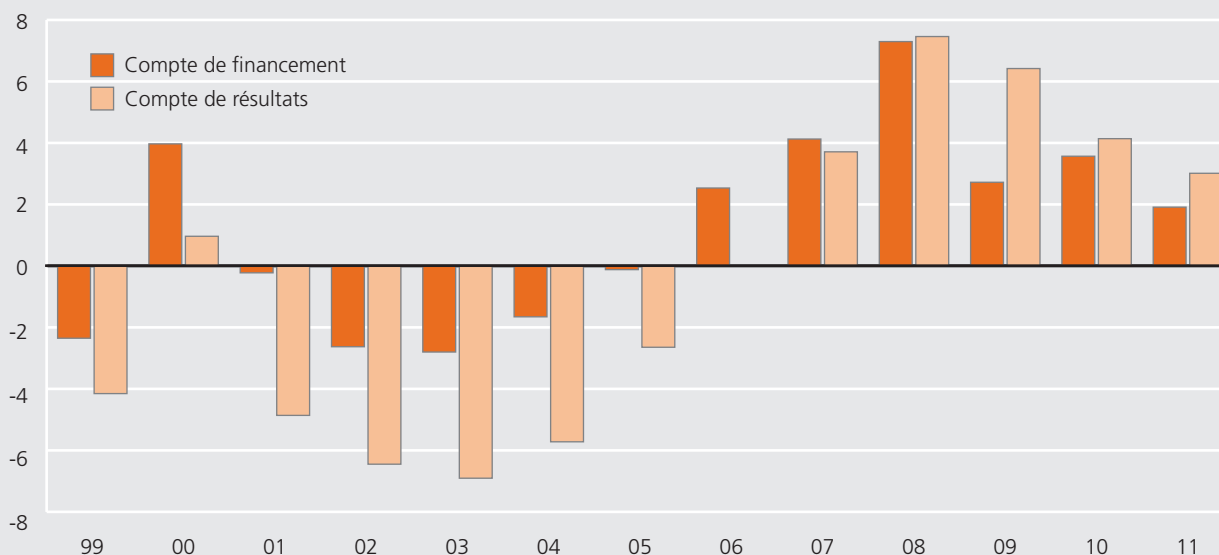
L'essentiel de ces ressources a été épuisé. Des soldes de crédit d'un montant total de 35 millions ont été enregistrés dans les positions suivantes:

- Promotion de l'exportation: étant donné que, dès avant le début de l'année, il apparaissait clairement que les ressources initialement budgétisées ne suffiraient pas, les taux de contribution à l'exportation ont été réduits de 30 % à compter du 1.1.2011. Néanmoins, le taux de réduction ayant été fixé à un niveau trop élevé pour permettre l'épuisement optimal du budget, cette réduction a été diminuée dans le courant de l'année. Compte tenu des ressources venant du train de mesures, et malgré le recul de la réduction, un solde de crédit de 3,6 millions est apparu.
- CTI: toutes les ressources ont été engagées sur les 100 millions autorisés dans le cadre du train de mesures contre les effets du franc fort, mais seulement 83 millions ont été versés en 2011. Etant donné que, selon la loi sur les subventions, les contributions ne peuvent être versées au plus tôt que lorsqu'une dépense est imminente, les versements restants auront lieu en 2012 et en 2013.
- Trafic combiné à travers les Alpes: les ressources ont été versées pour les prestations décomptées en Euro dans le trafic combiné à travers les Alpes. Un besoin moins important que prévu (- 8 mio) est apparu du fait que les entreprises avaient en partie elles-mêmes couvert leurs recettes contre les pertes de change.
- Transport régional de personnes: moins de lignes de transport qu'escompté ont pu bénéficier des ressources en raison des critères imposés (- 7 mio).

21 Compte de financement

Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd

Budget ordinaire



Le compte de financement indique la manière dont les dépenses, au cours d'une même période, sont financées par les recettes. Le compte de résultats comprend également des événements purement comptables n'ayant aucune incidence financière, tels que les amortissements et les réévaluations (pour une comparaison, tome 3, ch. 5).

Résultat du compte de financement

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010	
				val. abs.	%
Solde de financement	3 140	-2 644	205	-2 935	
Solde de financement ordinaire	3 568	-646	1 912	-1 655	
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2
Recettes extraordinaires	—	—	290	290	
Dépenses extraordinaires	427	1 998	1 998	1 571	

Remarque: corrigé du facteur spécial unique concernant le SIFEM, le taux de croissance des dépenses ordinaires s'élève à 4,5 % (cf. encadré ch. 32).

Le *résultat de financement ordinaire* de l'exercice 2011 s'élève à 1,9 milliard. Ce résultat est inférieur de 1,7 milliard à celui du compte 2010. Le recul des excédents de recettes découle, en particulier, de la forte croissance des dépenses. Ces dernières se sont en effet accrues de 5,2 %, soit nettement plus que les recettes (2,2 %).

Comparé au budget, le compte affiche une amélioration de 2,6 milliards. Les prévisions budgétaires ont été dépassées, d'une part, grâce à des recettes supplémentaires de 1,8 milliard (+ 2,9 %), notamment celles de l'impôt anticipé, qui ont une nouvelle fois surpassé les attentes (+ 1,2 mrd). D'autre part, des soldes de crédits élevés ont entraîné des diminutions de dépenses de quelque 0,7 milliard (- 1,2 %), malgré l'importance des dépenses consacrées au train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort.

Le *compte extraordinaire* présente d'importantes dépenses d'un montant d'environ 2,0 milliards. Ces dépenses comprennent la contribution à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF (1,1 mrd) et un nouvel apport unique au fonds d'infrastructure (0,9 mrd). S'y ajoutent des recettes extraordinaires découlant de la vente de Sapomp AG (société supplétive des immeubles au bénéfice de l'encouragement à l'acquisition de logements) et d'actions Swisscom. Ces transactions ont engendré des recettes supplémentaires de 0,3 milliard. En y additionnant le compte extraordinaire, on obtient un solde de financement de 205 millions.

Les *recettes ordinaires* affichent une progression de 1,4 milliard, soit de 2,2 % par rapport à l'année précédente, soit une croissance plus faible que celle du produit intérieur brut (+ 2,6 %). Cette progression est due, pour près de 70 %, à la TVA et donc à un facteur spécial, à savoir le relèvement des taux de TVA en

faveur de l'AI, qui a engendré des recettes supplémentaires d'environ 0,8 milliard. En outre, la croissance des recettes est faussée par le refinancement de SIFEM SA et, par conséquent, les recettes uniques qui en découlent (0,4 milliard). Abstraction faite de ces deux facteurs spéciaux, les recettes n'ont augmenté que de 0,3 %.

Les *dépenses ordinaires* présentent une évolution nettement expansive, avec une augmentation de 5,2 %. Elles aussi fortement influencées par divers facteurs spéciaux, leur croissance doit être relativisée. L'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI et les dépenses uniques liées au refinancement de SIFEM

SA comptent parmi les principaux facteurs spéciaux qui ont influencé tant les recettes que les dépenses. S'y ajoutent les mesures visant à atténuer la force du franc. Abstraction faite de ces facteurs spéciaux, les dépenses n'ont augmenté que de 1,3 %. Les comptes de passage comprennent les parts des cantons et des assurances sociales aux recettes fédérales. Non utilisables pour financer les tâches de la Confédération, ces transferts de fonds échappent aux priorités en matière de politique budgétaire. Les dépenses en la matière sont elles aussi influencées par les répercussions du financement additionnel de l'AI, en l'absence duquel leur croissance diminue de 1 point de pourcentage.

Evolution des dépenses ordinaires, abstraction faite des comptes de passage

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Dépenses ordinaires, comptes de passage compris	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2
Comptes de passage	6 747	7 368	7 608	861	12,8
Part des cantons à l'impôt fédéral direct	3 072	3 006	3 070	-1	
Part des cantons à l'impôt anticipé	466	364	482	16	
Part des cantons à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	31	32	32	0	
Part des cantons à la redevance sur le trafic des poids lourds	484	468	505	21	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 239	2 230	2 248	10	
Supplément de TVA en faveur de l'AI	—	852	855	855	
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	455	415	415	-40	
Dépenses ordinaires, comptes de passage non compris	52 519	55 701	54 725	2 206	4,2
Quote-part des dépenses (en % du PIB)					
comptes de passage compris	10,8	11,1	11,0		
comptes de passage non compris	9,5	9,8	9,7		

Remarque: corrigé du facteur spécial unique concernant le SIFEM, le taux de croissance des dépenses ordinaires s'élève à 4,5 % (cf. encadré ch. 32). Corrigée du même facteur, la croissance des dépenses, sans les comptes de passage, est de 3,4 %.

Impulsion primaire et budgétaire

L'un des objectifs du frein à l'endettement au niveau fédéral consiste à assurer la mise en œuvre d'une politique budgétaire adéquate sur le plan conjoncturel. Une telle politique budgétaire est dite passive, car liée aux exigences du frein à l'endettement, et anticyclique, car elle va dans le sens inverse d'un cycle conjoncturel. En raison des stabilisateurs automatiques, le solde budgétaire varie, en cas de fluctuations conjoncturelles, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir activement. Le frein à l'endettement permet de telles adaptations automatiques, en exigeant une réduction du déficit en cas de recettes supplémentaires imputables à la conjoncture, c'est-à-dire en période de haute conjoncture (impulsion restrictive) ou en autorisant un excédent dans la situation inverse (impulsion expansive). Le frein à l'endettement accorde également une marge de manœuvre permettant de prendre des mesures de stabilisation actives en cas de récession. Pour évaluer l'ensemble des effets sur la demande (stabilisateurs automatiques compris) de la politique budgétaire active, divers indicateurs sont pris en compte, dont l'impulsion primaire et l'impulsion budgétaire.

- L'effet sur la demande ou *impulsion primaire* est définie en tant que variation du solde de financement ordinaire (en pour-cent du PIB) et sert d'indicateur pour mesurer quantitativement l'effet direct de l'activité de l'Etat sur la

demande. Par rapport au compte 2010, le compte 2011 présente une impulsion primaire de 0,3 %. Le signe positif de cet indicateur indique que la variation du compte de financement a un impact positif sur l'économie.

- Définie par la variation du solde budgétaire structurel (en pour-cent du PIB), l'*impulsion budgétaire* est utilisée pour évaluer la politique budgétaire active ou discrétionnaire. La correction des effets conjoncturels sur les recettes permet d'éliminer du solde budgétaire les variations cycliques, essentiellement dues à la conjoncture. En 2011, l'impulsion budgétaire est de 0,35 %. Ceci signifie qu'en 2011, la politique budgétaire a été expansive.

Etant donné que l'année 2011 a connu un ralentissement de la croissance économique, l'effet expansif du budget s'avère approprié. On peut encore noter que les impulsions primaire et budgétaire sont proches l'une de l'autre car les changements structurels sont prédominants. Précisons toutefois que les chiffres cités ne donnent que des indications sommaires sur l'effet stabilisateur de la politique budgétaire de la Confédération. L'influence effective des finances fédérales sur la marche de l'économie dépend en effet de nombreux autres facteurs, tels que la structure des dépenses et des recettes ou la gestion budgétaire des cantons, des communes et des assurances sociales.

22 Frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011
Solde de financement ordinaire	4 127	7 297	2 721	3 568	1 912
conjoncturel	1 510	1 086	-1 097	-817	-450
structurel	2 616	6 210	3 818	4 384	2 362
Montant crédité au compte de compensation	2 616	6 210	3 818	3 969	2 197
Solde du compte de compensation	2 616	8 827	12 645	15 614	17 811
Inscription au crédit du compte d'amortissement	–	–	–	416	-1 542
Solde du compte d'amortissement	–	–	–	416	-1 127

Remarque: le compte de compensation a été réduit d'un milliard avec l'entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement au 1^{er} janvier 2010 (art. 66 LFC, modification du 20.3.2009).

Le frein à l'endettement garantit l'équilibre des finances fédérales à moyen terme et empêche, par ce biais, un accroissement de l'endettement résultant de déficits structurels. Pour ce faire, il tient compte de la situation conjoncturelle. L'an dernier, la reprise économique qui a succédé à la forte récession de 2009 s'est poursuivie. La sous-exploitation des capacités de production de l'économie a donc diminué, sans toutefois se résorber complètement. Dans le compte 2011, cette situation s'est manifestée par le fait que les dépenses ont pu continuer à dépasser les recettes dans une mesure inversement proportionnelle à la sous-exploitation des capacités de production de l'économie avec, pour conséquence, que le *déficit conjoncturel* autorisé a atteint 0,5 milliard.

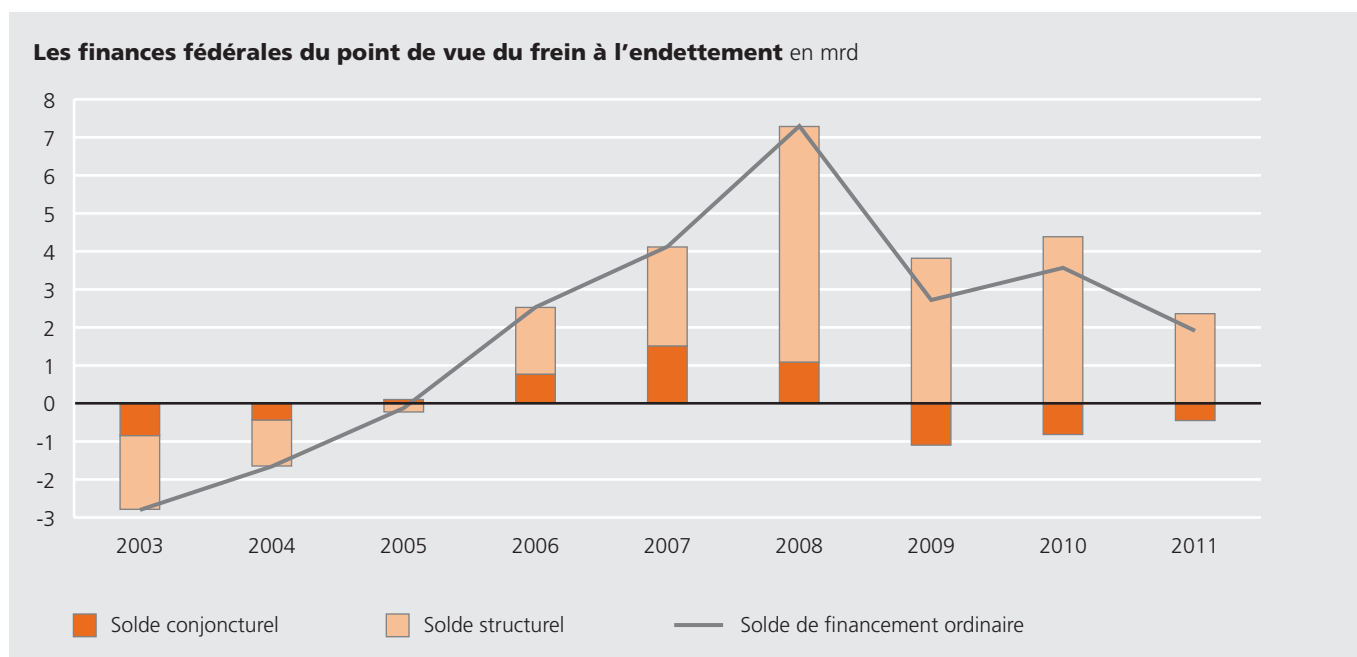
L'excédent du compte de financement ordinaire dépasse le déficit conjoncturel de 2,4 milliards au total. Cet *excédent structurel* a diminué d'environ 2 milliards par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte de l'écart marqué entre la croissance des recettes et celle des dépenses. Un examen attentif montre, en particulier, que les recettes, corrigées des facteurs spéciaux, ont connu une croissance inférieure à celle de l'économie (cf. ch. 21).

L'excédent structurel du compte 2011 est utilisé comme suit: le montant de l'excédent structurel prévu au budget (166 mio) est porté au *compte d'amortissement*. Créé dans le sillage de la règle complétant le frein à l'endettement, le compte d'amortissement est une statistique des dépenses et recettes extraordinaires. Si ce compte présente un solde négatif, le découvert doit être compensé par des excédents structurels au budget ordinaire. Le déficit du compte ordinaire 2011 (1 708 mio) est également porté au

compte d'amortissement, qui présente, au final, une charge de 1,5 milliard. Le nouveau découvert du compte d'amortissement, qui s'élève à 1,1 milliard, devra être résorbé au cours des six exercices comptables suivants.

Le solde de l'excédent structurel (2,3 mrd) est porté au *compte de compensation*. Celui-ci affiche ainsi un solde de 17,9 milliards. Ce niveau élevé est dû au fait que les exigences minimales du frein à l'endettement ont été dépassées depuis 2006, ce qui s'est traduit par une réduction de la dette de la Confédération au cours des dernières années. Parallèlement à son rôle de contrôle du résultat, le compte de compensation sert également de réserve pour fluctuations. Si, à l'avenir, les recettes subissaient une chute soudaine inattendue, ce qui engendrerait un déficit structurel malgré la correction des effets de la conjoncture, la réserve constituée permettrait d'éviter que le compte de compensation n'enregistre immédiatement un solde négatif et que des mesures de consolidation ne soient nécessaires.

La variation du solde de financement et de ses composants mérite également un examen attentif: le recul de 1,7 milliard est dû aux variations de l'excédent conjoncturel et de l'excédent structurel. La variation du premier (+ 0,3 mrd) témoigne de l'accroissement des exigences budgétaires requise par le frein à l'endettement en période de haute conjoncture. L'effet restrictif des stabilisateurs automatiques est toutefois annulé par une impulsion expansive discrétionnaire: la diminution à raison de 2,0 milliards environ du solde structurel s'en trouve nettement renforcée (cf. encadré ch. 21).



Le graphique ci-dessus présente l'évolution du compte depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Celui-ci a pour exigence minimale des comptes structurellement équilibrés. Trois phases ont été distinguées: dans une première phase (2003 à 2005), il a été possible d'éliminer les déficits structurels grâce aux exigences du frein à l'endettement. Au cours d'une deuxième phase, marquée par une forte croissance économique (2006 à 2008), le frein à l'endettement a permis d'empêcher que les recettes fiscales élevées ne soient utilisées pour financer de nouvelles dépenses. D'importants excédents ont ainsi pu être réalisés. La Confédération a donc pu affronter la crise financière, économique et monétaire (2008 à 2010) forte de ses finances saines, l'instrument du frein à l'endettement ayant démontré toute son efficacité, y compris en cas de crise. En 2008, le frein à l'endettement autorisait

des dépenses extraordinaires pour soutenir l'UBS et, en 2009 et 2010, il octroyait une marge suffisante pour la prise de trois séries de mesures de stabilisation conjoncturelle, dont a fait partie la redistribution anticipée du produit de la taxe CO₂. En 2011, la marge de manœuvre disponible a permis la mise sur pied d'un train de mesures visant à atténuer les conséquences de la force du franc pour l'économie. Au final, le frein à l'endettement a montré, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, qu'il constituait un instrument adéquat de gestion globale des finances de la Confédération. La réalisation d'excédents structurels s'est traduite par une forte diminution de la dette de la Confédération après 2005 (cf. aussi ch. 26), diminution qui a rendu aux finances fédérales une marge de manœuvre importante grâce au recul des intérêts passifs.

23 Compte de résultats

Résultat du compte de résultats

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Résultat de l'exercice	4 139	-1 244	2 094	-2 045	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	4 139	-96	3 013	-1 126	
Revenus ordinaires	63 523	62 019	65 693	2 169	3,4
Charges ordinaires	59 385	62 116	62 680	3 295	5,5
Revenus extraordinaires	427	–	229	-198	
Charges extraordinaires	427	1 148	1 148	721	

Le compte de résultats se solde par un excédent de 2,1 milliards (résultat annuel). Ce solde, qui s'obtient en additionnant le résultat opérationnel et le résultat financier, correspond au résultat ordinaire de 3,0 milliards, déduction faite de l'excédent de charges découlant des transactions extraordinaires.

Le solde du compte de résultats est ainsi supérieur de 1,9 milliard à celui du *compte de financement* (détails, cf. tome 3, ch. 5). Cette différence résulte de la prise en considération, en ce qui concerne les charges, des régularisations (sans incidences financières), des réévaluations et des amortissements. Le compte de financement comprend, pour sa part, les dépenses d'investissement. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 2,1 milliards au total (routes nationales 1,4 mrd, bâtiments 0,5 mrd). Si l'on compare le total des dépenses d'investissement au total des amortissements et des réévaluations, qui sont légèrement inférieurs, la différence relativement faible entre ces deux montants (env. 0,7 mrd) reflète la constance du volume des investissements de la Confédération. Du côté des revenus fiscaux, la provision constituée en vue du remboursement de l'impôt anticipé a été adaptée à la baisse des revenus bruts, adaptation qui a engendré des revenus supplémentaires de 1,1 milliard dans le compte de résultats.

Par rapport au budget 2011, le compte de résultat présente un solde ordinaire supérieur de 3,1 milliards (+ 3,0 mrd au lieu d'une baisse de - 0,1 mrd prévue au budget). Cet écart est le résultat, d'une part, du solde opérationnel (revenus supplémentaires de quelque 3,1 mrd, moins les charges supplémentaires de 0,1 mrd) et, d'autre part, de la baisse de 0,1 milliard de l'excédent de charges du compte de financement. Cette hausse notable de revenus est avant tout imputable à la progression des revenus fiscaux liés à l'impôt anticipé, au titre duquel un surcroît de près de 2,3 milliards a été comptabilisé par rapport au budget suite à la dissolution partielle de la provision.

Les charges extraordinaires comprennent la contribution à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF (1 148 mio). Les revenus extraordinaires découlent des gains comptables réalisés grâce à la vente de la participation dans Sapomp Wohnbau SA (205 mio) et de la vente d'actions Swisscom (24 mio).

Les détails relatifs au compte de résultats figurent dans le tableau sous ch. 52.

24 Bilan

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Actif	104 222	104 526	304	0,3
Patrimoine financier	30 193	29 526	-666	-2,2
Patrimoine administratif	74 029	75 000	971	1,3
Passif	104 222	104 526	304	0,3
Capitaux de tiers à court terme	33 787	33 988	201	0,6
Capitaux de tiers à long terme	99 938	97 939	-1 999	-2,0
Capital propre	-29 502	-27 400	2 102	7,1
Autre capital propre	5 449	5 281	-168	-3,1
Découvert du bilan	-34 951	-32 681	2 270	6,5

Le bilan donne une vue d'ensemble de la structure de la fortune et des capitaux de la Confédération. Pour des raisons relevant de l'octroi de crédits, les *actifs* sont divisés en patrimoine financier et patrimoine administratif, comme il est d'usage en matière de comptabilité des collectivités publiques suisses. Au *passif*, une distinction est opérée entre les capitaux de tiers et le capital propre. Le découvert cumulé du bilan est inscrit au bilan en tant que capital propre négatif.

Le *patrimoine financier* a diminué de 0,7 milliard. Cette évolution résulte principalement de la diminution des dépôts à terme (- 3,1 mrd) et des prêts consentis à l'assurance-chômage (- 1,4 mrd) ainsi que de l'accroissement des avoirs bancaires (3,9 mrd). Le *patrimoine administratif* s'est accru de 1 milliard,

avant tout en raison de l'augmentation au titre des routes nationales en construction (0,5 mrd) et de l'apport, inscrit à l'actif, au fond d'infrastructure (0,4 mrd). Les *capitaux de tiers* ont diminué au total de 1,8 milliard. Cette situation s'explique essentiellement, d'une part, par la progression des créances comptables à court terme (1,4 mrd), de l'engagement envers le fonds d'infrastructure (0,5 mrd) et des autres engagements courants (0,4 mrd) et, d'autre part, par les réductions, au niveau de la régularisation, de l'impôt anticipé (- 1,5 mrd), des emprunts fédéraux (- 1,5 mrd) et de la provision constituée au titre de l'impôt anticipé (- 1,1 mrd).

Le *capital propre* négatif de la Confédération a diminué de 2,1 milliards en raison du résultat annuel positif du compte de résultats.

25 Compte des investissements

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Solde du compte des investissements	-6 925	-7 786	-7 519	-593	
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 925	-6 936	-6 959	-34	
Recettes d'investissement ordinaires	333	627	593	261	78,4
Dépenses d'investissement ordinaires	7 258	7 563	7 552	294	4,1
Recettes d'investissement extraordinaires	–	–	290	290	
Dépenses d'investissement extraordinaires	–	850	850	850	

Le compte des investissements comprend les dépenses au titre de l'acquisition ou de la création de valeurs patrimoniales nécessaires pour l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes (patrimoine administratif), ainsi que les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* concernent, à raison d'un tiers, le domaine propre (avant tout les immeubles et les routes nationales) et, de deux tiers, le domaine des transferts (avant tout des prêts et des contributions). Par rapport à l'exercice précédent, elles ont progressé de 4,1 %. Corrigées de la capitalisation, sans incidence budgétaire, de SIFEM SA (cf. encadré ch. 32), elles se révèlent toutefois inférieures de 121 millions au montant de l'année précédente (- 1,7 %). Cette diminution intervient bien que les crédits d'investissement aient augmenté de 123 millions dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort et que des dépenses d'investissement supplémentaires aient été accordées pour environ 100 millions par la voie du supplément ordinaire.

Le recul des dépenses d'investissement est avant tout imputable à la mise en œuvre de certains volets du *programme de consolidation 2012–2013*. Ceux-ci ont notamment impliqué la compensation des investissements anticipés effectués dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle 2009. Le compte a ainsi été allégé d'environ 180 millions. Les coupes qui en résultent ne requièrent néanmoins ni un abandon de tâches, ni une réduction des investissements pendant plusieurs années. L'adaptation au tassement du renchérissement a également été effectuée avec, pour conséquence, des diminutions de dépenses supplémentaires pour environ 110 millions.

En temps normal, les *recettes d'investissement ordinaires* proviennent presque exclusivement du remboursement de prêts (concernant notamment l'encouragement de la construction de logements et les ETC) ainsi que de la vente d'immeubles (domaine de la défense). Comparées aux recettes totales, elles sont relativement négligeables. Etant toutefois difficiles à estimer, elles peuvent présenter d'importants écarts par rapport au budget. En 2011, d'importants surcroîts de recettes ont résulté de la vente de participations. Il s'agit des recettes d'investissement réalisées lors de la transaction effectuée en vue de la constitution de la Société suisse de financement du développement SIFEM SA (191 mio) ainsi que du remboursement du capital-actions requis dans le cadre de la dissolution de Sapomp Wohnbau SA (170 mio).

A l'inverse de l'année précédente, des recettes d'investissement *extraordinaires* et des dépenses d'investissement *extraordinaires* ont été comptabilisées en 2011. Des recettes d'investissement extraordinaires ont été réalisées suite à la dissolution de Sapomp Wohnbau SA, du fait que, parallèlement aux revenus découlant du remboursement du capital-actions, la vente a engendré des recettes supplémentaires non prévues au budget pour un montant de 256 millions. Les recettes de la vente d'actions Swisscom ont également été comptabilisées à titre extraordinaire à hauteur de 34 millions. Les dépenses d'investissement ont été requises pour l'apport extraordinaire au fonds d'infrastructure à hauteur de 850 millions, demandé par l'initiative parlementaire de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats, initiative qui a été acceptée en séance plénière lors de la session d'été 2010.

26 Dette

Evolution de la dette brute de la Confédération

	2000	2005	2009	2010	2011
Dette brute (en mio CHF)	108 108	130 339	110 924	110 561	110 516
Dette portant intérêt (en mio CHF)	104 046	123 460	100 989	99 097	98 963
Taux d'endettement brut (en % du PIB)	25,6	28,1	20,7	20,1	19,6

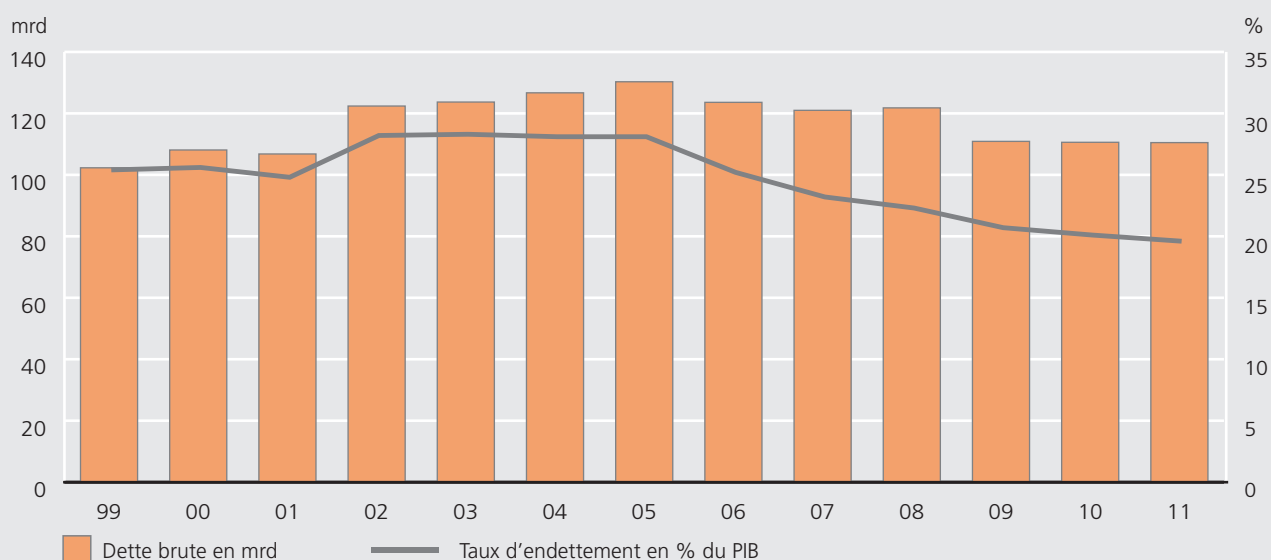
Le niveau de la dette brute est resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. L'afflux de liquidités découlant de l'excédent de financement ordinaire a été en majeure partie absorbé par le compte extraordinaire. C'est pourquoi la dette n'a pu être réduite que dans une faible proportion.

La dette portant intérêt se monte à 99 milliards. Le recul par rapport à l'année précédente n'est que d'environ 0,1 milliard. A noter toutefois que les charges au titre des intérêts passifs ont

bénéficié d'une réduction marquée (- 0,4 mrd). Ont contribué à ce résultat les agios considérables réalisés grâce au bas niveau des taux d'intérêt et comptabilisés en tant que diminutions de dépenses, ainsi qu'une réduction du volume des emprunts en cours.

Grâce à la croissance du PIB, la quote-part d'endettement (dette brute exprimée en pour cent du PIB) fléchit pour la sixième année consécutive, passant à 19,6%.

Dette et taux d'endettement de la Confédération



31 Evolution des recettes

Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010		Ecart p. r. au B 2011
				val. abs.	%	
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2	1 822
Recettes fiscales	58 157	57 268	58 996	840	1,4	1 729
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0	344
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 861	137	2,9	1 154
Droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1	107
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7	192
Autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4	-107
Recettes fiscales diverses	4 418	4 366	4 405	-13	-0,3	40
Recettes non fiscales	4 677	5 155	5 249	572	12,2	94

Vue d'ensemble

Par rapport à l'année précédente, les recettes ordinaires ont augmenté de 2,2 % (+ 1,4 mrd). Elles ont enregistré une progression inférieure au taux de croissance nominal de l'économie (2,5 %), contrairement à ce qui s'est produit entre 2009 et 2010. Cette croissance plus faible est liée aux recettes fiscales, qui représentent 91,8 % des recettes ordinaires et qui n'ont progressé que de 1,4 %.

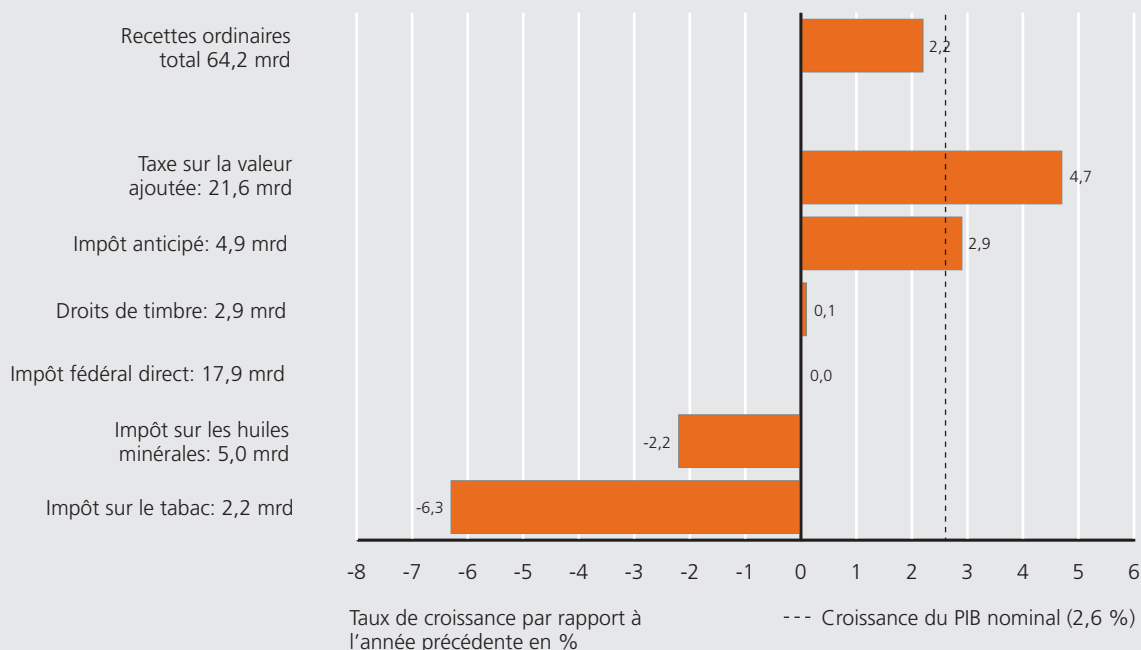
De plus, cette faible progression est due à des facteurs spéciaux. Le premier de ces facteurs est le relèvement de la TVA en faveur de l'AI. Corrigée des facteurs spéciaux, la croissance est ramenée à 0,6 %. Elle est imputable aux recettes de la TVA, qui n'ont guère augmenté, aux recettes de l'impôt fédéral direct, restées inchangées, et au produit des impôts à la consommation, qui a régressé.

Evolution des différentes catégories de recettes

Le graphique ci-dessous présente les taux de croissance des six recettes fiscales les plus importantes par rapport au PIB.

- La TVA présente l'impulsion la plus forte. En effet, ses recettes constituent 36,7 % des recettes fiscales totales et augmentent de 4,7 %. Ceci s'explique en grande partie par le relèvement en 2011 du taux de la TVA en faveur de l'AI, qui toutefois ne déploiera totalement ses effets qu'à partir de 2012.
- L'impôt anticipé a aussi évolué à la hausse avec 2,9 %. La baisse de ses entrées, due principalement à l'introduction en 2011 du principe de l'apport en capital, a été plus que compensée par la diminution des demandes de remboursements suite à la baisse des rentrées de dividendes réalisée en 2010.

Evolution des recettes 2011 en %



- Les *droits de timbre* ont stagné. En effet, l'augmentation des recettes du droit d'émission et des quittances de primes a été largement contrebalancée par la baisse du produit des droits de négociation faisant suite aux incertitudes qui ont prévalu sur les marchés boursiers en 2011 et qui se sont répercutées sur les bénéfices.
- Pour ce qui est de l'*impôt fédéral direct*, l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales et celui sur le revenu des personnes physiques ont évolué en sens opposé et se sont compensés mutuellement. La réforme de l'imposition de la famille et la compensation des effets de la progression à froid, toutes deux entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, ne peuvent expliquer la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qu'en partie. La hausse de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales est quant à elle due notamment à la reprise économique qui a eu lieu en 2010. Ceci explique la stagnation de cet impôt observée entre 2010 et 2011.
- L'*impôt sur les huiles minérales* et l'*impôt sur le tabac* constituent la grande majorité de la catégorie «autres impôts à la consommation» et leurs recettes ont diminué de 2,2 % et 6,3 % respectivement. La baisse du tourisme à la pompe due au cours élevé du franc suisse et l'augmentation du prix des cigarettes de 20 centimes par paquet expliquent ces évolutions.

Les écarts entre les taux de croissance des différents types d'impôts s'expliquent, abstraction faite des distorsions dues à des effets spéciaux (p. ex. modifications de taux), par des décalages dans le temps, notamment pour l'impôt fédéral direct. De plus, chaque type d'impôts réagit plus ou moins fortement à l'évolution de la conjoncture. Ainsi, l'impôt anticipé et les droits de timbre ne sont que faiblement corrélés à la croissance économique.

Evolution des recettes après correction des facteurs spéciaux

L'expérience montre que, à long terme, l'ensemble des recettes de la Confédération évoluent proportionnellement au PIB nominal, autrement dit, que la croissance des recettes affiche une élasticité de 1 à long terme par rapport à la croissance du PIB. Cette valeur de référence permet d'évaluer la plausibilité des postes de recettes budgétisés dans le cadre d'une approche par le haut (méthode top-down). Cependant, plusieurs catégories de recettes présentent d'importantes ruptures structurelles, qui se répercutent fortement sur leur évolution par rapport à l'année précédente et faussent ainsi la comparaison avec la croissance du PIB. Ces facteurs spéciaux sont présentés dans le tableau ci-dessous pour les années 2010 et 2011. Afin de déterminer le niveau que les recettes atteindraient en 2010 et 2011 sans ces ruptures, il convient de retrancher des recettes estimées les recettes supplémentaires uniques d'origine structurelle (notamment les 860 mio résultant du relèvement du taux de TVA en faveur de l'AI et les recettes uniques découlant du transfert de portefeuille à SIFEM SA) et d'y ajouter les diminutions de recettes uniques d'origine structurelle (liées notamment à la partie A de la réforme de la TVA). De plus, une correction de l'impôt anticipé est nécessaire en raison de la très forte volatilité de ce dernier. Dans le compte 2010, cet impôt est supérieur de 422 millions à sa tendance de long terme, ce qui engendre une distorsion du taux de croissance. Concernant l'année 2011, cet écart est également positif et se monte à 379 millions. Ainsi, en termes nets, les recettes pour 2010 doivent être revues à la baisse de 547 millions et celles de 2011 de 1 583 millions. Après correction des ruptures structurelles et de la volatilité caractéristique à l'évolution de l'impôt anticipé, les recettes présentent une croissance de 0,6 % seulement entre 2010 et 2011. Compte tenu de l'évolution économique, il en résulte une élasticité des recettes de 0,2 % (non corrigée: 0,8 %). Cette réaction est nettement sous-proportion-

Facteurs spéciaux considérés pour l'ajustement de l'évolution des recettes

	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
mio CHF				
Recettes ordinaires	62 833	64 245	1412	2,2
Facteurs spéciaux				
IFD: principe de l'apport de capital	–	-10		
IFD: réforme de l'imposition de la famille	–	-45		
IFD: compensation des effets de la progression à froid	–	-36		
TVA: financement additionnel de l'AI	–	860		
TVA: partie A de la réforme	–	-150		
Impôt sur les huiles minérales: contre-projet à l'initiative contre les 4x4	-15	-60		
Impôt sur le tabac: effets de la hausse de prix	140	60		
Recettes non fiscales: vente de Sapomp AG	–	170		
Recettes non fiscales: transfert de portefeuille à SIFEM SA	–	416		
Impôt anticipé	422	379		
Hausse (+)/diminution (-) des recettes (montants nets), total	547	1 584		
Recettes ordinaires ajustées	62 286	62 661	375	0,6

nelle, mais semble toutefois plausible. En effet, le taux de croissance corrigé de la TVA n'est que de 1,2 % en 2011 et l'évolution des recettes de cet impôt est liée à celle de la demande intérieure, qui a connu une croissance annuelle inférieure à celle du PIB nominal. De plus, l'impôt fédéral direct corrigé, qui représente plus d'un quart des recettes totales, n'augmente que de 0,5 % par rapport à 2010 et les autres impôts à la consommation évoluent à la baisse (- 1,8 % après correction des facteurs spéciaux).

Qualité de l'estimation

Etant donné que, en vertu du frein à l'endettement, les dépenses budgétisées sont fixées sur la base des recettes attendues, l'importance de l'estimation des recettes s'est accentuée. On constate que les recettes ordinaires dépassent de 2,9 % (+ 1,8 mrd) le montant prévu au budget. Cet écart est moins important qu'il ne

l'était entre le compte et le budget 2010 et, de plus, il est inférieur à l'erreur d'estimation moyenne absolue de ces dix dernières années qui est de 4,8 % (l'analyse détaillée de la qualité des estimations des recettes figure dans le tome 3 sous ch. 17). Cet écart s'explique principalement par l'erreur d'estimation de l'impôt anticipé, dont les recettes ont été sous-estimées dans le cadre de l'élaboration du budget 2011. Précisons que, en raison de leur volatilité, les recettes de cet impôt sont particulièrement difficiles à estimer. Depuis 2005, elles ne font plus l'objet d'une estimation ponctuelle mais se fondent sur une valeur moyenne à long terme de 3 milliards en tant qu'hypothèse de base. Au budget 2011, cette valeur, fondée sur la moyenne des huit dernières années, a été relevée à 3,7 milliards. Une nouvelle méthode d'estimation (lissage exponentiel) est cependant utilisée depuis le budget 2012 (cf. tome 3, ch. 12).

32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010		Ecart p. r. au B 2011
				val. abs.	%	
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2	-736
Prévoyance sociale	18 454	20 409	20 557	2 103	11,4	148
Finances et impôts	10 111	10 145	9 954	-156	-1,5	-191
Trafic	8 225	8 085	8 062	-163	-2,0	-23
Formation et recherche	6 067	6 329	6 509	442	7,3	179
Défense nationale	4 395	4 942	4 533	139	3,2	-409
Agriculture et alimentation	3 666	3 668	3 663	-3	-0,1	-5
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	2 970	2 799	192	7,4	-172
Autres groupes de tâches	5 742	6 040	5 839	97	1,7	-201

Remarque: corrigé du facteur spécial unique concernant le SIFEM, le taux de croissance des dépenses ordinaires s'élève à 4,5 %. Un montant réduit en conséquence de 480 millions (budget 2011) et de 416 millions (compte 2011) figure au tableau sous le poste «Relations avec l'étranger» (cf. encadré à la fin du chapitre).

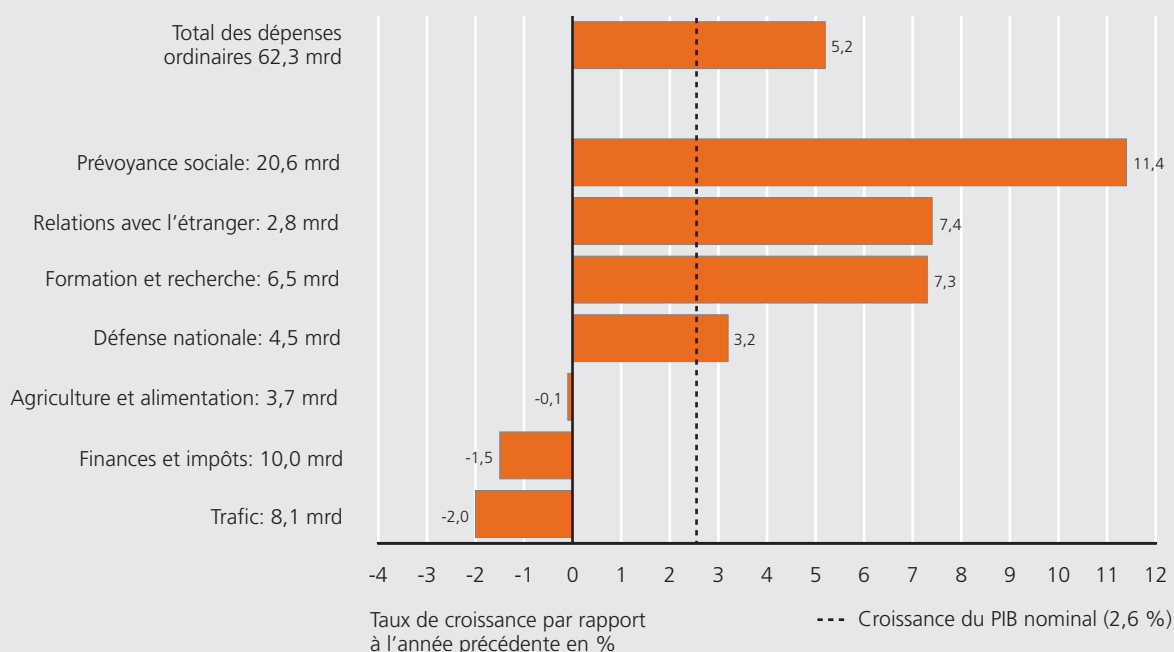
Les dépenses ordinaires de la Confédération ont augmenté de 3,1 milliards par rapport au compte 2010, soit de 5,2 %. Cette forte hausse est due aux facteurs suivants:

- En 2011, le compte comprend pour la première fois les recettes provenant de la hausse de la TVA en faveur de l'AI (855 mio) et la contribution spéciale aux intérêts dus par l'AI (186 mio; + 1042 mio au total).
- Le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort a engendré des dépenses uniques de 834 millions.

- L'externalisation des tâches de SIFEM SA a donné lieu à des dépenses uniques de 416 millions, qui sont compensées par des recettes du même montant (budget 2011: 480 mio).

Abstraction faite de ces effets, les dépenses se sont accrues d'un peu moins de 780 millions, soit de 1,3 %, tandis que le PIB a enregistré une croissance nominale de 2,6 %. La progression des dépenses a été ralentie par la mise en œuvre d'une partie des mesures prévues dans le programme de consolidation 2012-2013 (en particulier l'adaptation au tassement du renchérissement, la compensation des investissements anticipés et les mesures

Evolution des dépenses par groupe de tâches 2011 en %



interdépartementales dans l'administration). L'arrivée à échéance des mesures de stabilisation conjoncturelle qui avaient été décidées pour les années 2009 et 2010 a également eu pour effet de contenir la hausse des dépenses.

On trouvera ci-après de brefs commentaires sur l'évolution des sept groupes de tâches les plus importants du point de vue financier, classés selon le volume des dépenses. Pour chacun d'entre eux, on trouvera entre parenthèses le montant des dépenses en 2011 et la différence en pour-cent par rapport à l'année précédente. L'évolution des dépenses par groupes de tâches est détaillée dans le tome 3, ch. 2.

Prévoyance sociale (20,6 mrd, + 11,4 %): la forte hausse des dépenses consacrées à la prévoyance sociale est essentiellement due à l'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI (+ 1 mrd) et aux apports uniques à l'assurance-chômage (500 mio, mesures visant à atténuer les effets du franc fort). Abstraction faite de ces montants extraordinaires, les dépenses de ce groupe de tâches croissent d'environ 560 millions (+ 3,0 %). La moitié de cette progression est à mettre sur le compte de l'AVS (+ 249 mio) et s'explique à parts égales par l'indexation des rentes et par l'accroissement du nombre de rentiers. Vu la croissance toujours forte des coûts de la santé, les dépenses dans l'assurance-maladie (notamment pour la réduction individuelle de primes) se sont accrues de 142 millions (+ 7,1 %). La contribution ordinaire de la Confédération à l'AI, quant à elle, a augmenté de 108 millions (+ 3,1 %). Les dépenses dans les domaines de la migration (+ 52 mio), des prestations complémentaires (+ 34 mio) et de l'assistance sociale (+ 13 mio) ont également crû, tandis que celles consacrées à la construction de logements à caractère social et à l'encouragement de la construction de logements ont diminué (- 42 mio, compensation des investissements anticipés et facteur spécial dans le compte 2010).

Finances et impôts (10,0 mrd, - 1,5 %): les dépenses totales du groupe de tâches finances et impôts ont reculé de 156 millions par rapport à l'année précédente. Tandis que les montants consacrés à la recherche de fonds et à l'administration de la fortune et de la dette ont diminué de 367 millions grâce au faible taux d'intérêt (agio sur les émissions) et à la réduction de la dette, les dépenses au titre de la péréquation financière ont augmenté (+ 148 mio, selon la dotation des instruments de péréquation), tout comme les parts aux recettes de la Confédération (+ 62 mio, évolution positive des recettes).

Trafic (8,1 mrd, - 2,0 %): dans le groupe trafic, les dépenses ont diminué de 163 millions par rapport à l'année précédente. Ce chiffre ne tient cependant pas compte de l'apport extraordinaire au fonds d'infrastructure (850 mio). Comparées à celles de 2010, les ressources allouées à la circulation routière enregistrent une baisse de 325 millions, qui est imputable d'une part à des effets comptables (opérations de régularisation, répartition des apports ordinaires au fonds d'infrastructure), d'autre part à la mise en œuvre d'une partie du programme de consolidation 2012-2013 (adaptation au tassement du renchérissement,

compensation des investissements anticipés). A l'inverse, les dépenses pour les transports publics ont augmenté de 126 millions (+ 2,4 %). Cette hausse s'explique par la répartition des apports ordinaires au fonds d'infrastructure (+ 99 mio) ainsi que par l'augmentation – due notamment aux mesures visant à atténuer les effets du franc fort – des dépenses destinées au transfert du transport de marchandises (+ 14 mio) et au trafic régional des voyageurs (+ 5 mio). Du fait de la révision partielle I de la loi sur l'aviation, les dépenses consacrées à la navigation aérienne ont progressé de 36 millions (+ 37,8 %).

Formation et recherche (6,5 mrd, + 7,3 %): en 2011, la Confédération a consacré 442 millions de plus qu'en 2010 à la formation et à la recherche. Une partie de cet accroissement (195 mio) est cependant à mettre sur le compte du train de mesures contre les effets du franc fort, qui a permis d'allouer des ressources supplémentaires notamment à la CTI, au domaine des EPF et au FNS. Corrigé de l'effet de ces mesures, l'accroissement des dépenses pour la formation et la recherche se monte à 247 millions, soit à 4,1 %. Les hausses les plus fortes concernent les contributions à la formation professionnelle (contributions forfaitaires aux cantons) et les dépenses allouées à la recherche fondamentale (notamment domaine des EPF, FNS et CERN) et à la recherche appliquée (programmes-cadres de recherche de l'UE et CTI en particulier).

Défense nationale (4,5 mrd, + 3,2 %): la progression notable des dépenses au titre de la défense nationale (+ 139 mio) s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des dépenses d'armement (+ 186 mio) et des ressources destinées à couvrir les besoins matériels de l'armée (+ 49 mio). Par rapport au compte 2010, on observe en revanche une baisse des dépenses de personnel (- 24 mio), des dépenses pour la troupe (- 10 mio) ainsi que des montants consacrés à la coopération internationale et au maintien de la paix (- 41 mio). Les dépenses allouées à la coopération nationale pour la sécurité se sont quant à elles accrues de 13 millions (+ 12,5 %).

Agriculture et alimentation (3,7 mrd, - 0,1 %): les dépenses destinées à l'agriculture sont demeurées stables par rapport à l'année précédente (- 3 mio). Les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques ont absorbé trois quarts des ressources (2,8 mrd), soit environ 26 millions, ou 0,9 %, de plus que l'année précédente. Dans le domaine production et ventes, les dépenses (441 mio) ont également augmenté par rapport au compte 2010 (+ 13 mio, soit + 3 %). Cette hausse s'explique en particulier par la multiplication des demandes d'aides à la production végétale et à l'élevage et par la progression de 3 millions des suppléments accordés à l'économie laitière. Les dépenses au titre de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales ont en revanche baissé de 37 millions, grâce à l'adaptation au tassement du renchérissement assurée par le programme de consolidation 2012-2013 et au faible niveau des intérêts (recul des demandes d'aides aux exploitations). Les autres dépenses (allocations familiales dans l'agriculture et contributions à l'exportation, notamment) ont aussi légèrement reculé (- 4 mio, soit - 1,3 %).

Relations avec l'étranger – coopération internationale (2,8 mrd, + 7,4 %): corrigées de l'effet spécial, sans incidence sur le budget, dû à SIFEM SA, les dépenses au titre des relations avec l'étranger et de la coopération internationale ont augmenté de 192 millions par rapport à l'année précédente, dont 95 % ont été alloués à l'aide au développement (+ 10,3 %). Cette évolution traduit la décision du Parlement d'accroître la part de l'APD à 0,5 % du RNB d'ici à 2015. Par ailleurs, les dépenses au titre de l'élargissement de l'UE se sont accrues de 11 millions, tandis que la hausse des dépenses consacrées aux relations économiques (+ 6 mio) a été compensée par la baisse de celles consacrées aux relations politiques (- 7 mio).

Distorsion liée à SIFEM SA

En 2011, les activités d'investissement du SECO dans des entreprises privées sises dans des pays en développement et en transition ont été transférées à une société suisse de financement du développement, SIFEM SA («Swiss Investment Fund for Emerging Markets»). L'octroi d'un prêt à SIFEM SA pour que la société puisse accroître son capital-actions a engendré des dépenses d'investissements de 416 millions. Parallèlement, la vente du portefeuille d'investissement du SECO à SIFEM SA ainsi que l'activation du solde et la dissolution de deux comptes utilisés jusqu'alors pour la réalisation des activités de SIFEM SA ont permis d'obtenir des recettes pour un même montant. La transaction n'a donc pas eu d'incidence financière.

Dans la mesure où elle a généré une augmentation unique non seulement des recettes, mais aussi des dépenses, cette opération fausse le niveau de certains taux de croissance: abstraction faite du transfert du portefeuille à SIFEM SA, les dépenses affectées au groupe de tâches *relations avec l'étranger – coopération internationale* croissent de 7,4 % (au lieu de 23,3 %) et les dépenses d'investissement ordinaires régressent de 1,7 % (au lieu de croître de 4,1 %). La croissance des dépenses ordinaires atteint ainsi 4,5 % (au lieu de 5,2 %).

33 Evolution des charges par groupe de comptes

Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Charges ordinaires	59 385	62 116	62 680	3 295	5,5
Charges propres	12 039	12 829	12 230	191	1,6
Charges de personnel	4 824	5 120	4 923	99	2,1
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	4 205	3 983	-89	-2,2
Charges d'armement	1 001	1 341	1 163	162	16,2
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 143	2 163	2 162	19	0,9
Charges de transfert	44 024	46 275	46 994	2 970	6,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	8 321	8 549	844	11,0
Indemnités à des collectivités publiques	807	896	856	49	6,1
Contributions à de propres institutions	2 850	2 955	2 971	121	4,2
Contributions à des tiers	13 608	14 312	14 317	710	5,2
Contributions aux assurances sociales	14 493	15 521	15 754	1 261	8,7
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3
Réévaluation de prêts et de participations	259	52	386	127	49,0
Charges financières	3 299	3 012	3 428	129	3,9
Charges d'intérêts	2 902	2 886	2 669	-234	-8,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	95	–	440	345	363,9
Autres charges financières	302	126	320	18	5,9
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22	–	27	5	22,1

Les charges ordinaires ont progressé, en 2011, de 3,3 milliards, soit de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est imputable avant tout à une forte hausse des charges de transfert (+ 3,0 mrd), mais aussi à l'augmentation des charges du domaine propre et des charges financières par rapport à l'année précédente. Les charges de transfert, en particulier, sont fortement influencées par la rupture structurelle liée au financement de l'AI et par les dépenses uniques requises au titre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort.

Les *charges propres* se sont alourdies de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est principalement due à la hausse des charges d'armement, tandis que la croissance des charges de personnel et la baisse des charges de biens et services et des charges d'exploitation se sont compensées mutuellement. Dans le détail, les charges propres ont évolué comme suit:

- Les *charges de personnel* se sont accrues de 99 millions, soit de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est imputable, pour moitié environ, aux mesures salariales octroyées et à la hausse des cotisations de l'employeur, les effectifs ayant pour leur part diminué, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires requises pour les départs à la retraite anticipée, les préretraites et les restructurations. Il est dû, pour l'autre moitié, aux diminutions de charges résultant des

effets uniques qui ont touché le compte 2010 (variations des provisions constituées pour couvrir les coûts de plans sociaux et les retraites de magistrats). Corrigée de ces effets, la croissance des charges de personnel est d'environ 1 %.

- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* ont à nouveau accusé un recul (- 89 mio; - 2,2 %). Ce recul s'explique principalement par la cessation des achats de carburants de la Poste auprès du DDPS (- 43 mio), la faible augmentation de la circulation monétaire (- 20 mio) et la diminution des charges au titre des immeubles (- 66 mio); les charges d'exploitation de l'armée, en revanche, se sont accrues de 67 millions.
- Les *charges d'armement* ont progressé de 162 millions (+ 16,2 %) par rapport à l'année précédente en raison des acquisitions en hausse effectuées dans le cadre des programmes d'armement.
- Les *amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles* ont enregistré une hausse de 0,9 % par rapport au compte 2010. Les amortissements d'immeubles et de biens meubles, en particulier, ont été légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. En revanche, les amortissements de routes nationales et de bien-fonds ont légèrement fléchi.

Les *charges de transfert* ont été à l'origine de 90% de la croissance totale des charges ordinaires. Cette croissance a été particulièrement forte pour les contributions aux assurances sociales, les parts de tiers aux recettes fédérales et les contributions à des tiers:

- Les *contributions aux assurances sociales* se sont accrues de 1,3 milliard (+ 8,7 %). De ce montant, 500 millions concernent l'attribution à l'assurance-chômage dans le cadre des mesures visant à atténuer la force du franc et 186 millions sont liés à la prise en charge, pour la première fois dans son intégralité, de la rémunération de la dette de l'AI par la Confédération. La contribution fédérale à l'AVS a augmenté de 275 millions, la contribution fédérale ordinaire en faveur de l'AI de 104 millions et les dépenses au titre de la réduction individuelle des primes de 140 millions.
- La progression des *parts de tiers aux revenus de la Confédération* est elle aussi fortement influencée par le financement spécial de l'AI et s'explique presque exclusivement par la majoration de TVA en faveur de l'AI, perçue pour la première fois en 2011 (855 mio). Les autres parts de tiers n'ont connu que des variations négligeables par rapport à l'année précédente.
- Les *contributions à des tiers* comprennent les contributions à la péréquation financière (+ 148 mio), les contributions aux organisations internationales (+ 165 mio) et les autres contributions à des tiers (+ 396 mio). La croissance des contributions aux organisations internationales est essentiellement liée aux groupes de tâches formation et recherche (programmes-cadres de recherche de l'UE compris) et coopération au développement. Il en va de même pour les autres contributions, dont la progression est due, à 60 %, à la formation et à la recherche (contribution au FNS, à la CTI [train de mesures pour atténuer les effets du franc fort], contributions forfaitaires accordées à la formation professionnelle et contributions à la couverture des frais d'exploitation des hautes écoles spécialisées), et à plus de 30 % à la coopération au développement (relèvement du taux APD à 0,5 % du RNB).
- L'augmentation de 49 millions au titre des *indemnités à des collectivités publiques* est imputable, en majeure partie, à la hausse des contributions destinées aux cantons en matière de migration (+ 48 mio), qui sollicitent le plus de dépenses au sein de ce groupe de comptes.
- Les *contributions à des propres institutions* se sont accrues de 121 millions au total par rapport à l'année précédente (+ 4,2 %). Cet accroissement résulte, d'une part, de la hausse des contributions au domaine des EPF (+ 41 mio) et aux CFF (convention sur les prestations avec les CFF, indemnité d'exploitation; + 40 mio) et, d'autre part, au fait que la contribution à Swissmedic (16 mio) et l'indemnité à CFF Cargo pour le trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes (33 mio) sont comptabilisées pour la première fois dans ce groupe de comptes (elles figuraient jusqu'ici dans les contributions à des tiers).
- Les *réévaluations* sont demeurées, au total, au niveau atteint l'année précédente. Tandis que les réévaluations concernant les *contributions à des investissements* ont fléchi de 142 millions (baisse des contributions à des investissements dans le trafic), les réévaluations liées aux *prêts et aux participations* ont été supérieures de 127 millions à celles de l'année précédente en raison de la réévaluation intégrale du prêt accordé à la Société suisse de crédit hôtelier (100 mio; train de mesures pour atténuer les effets du franc fort) et des réévaluations plus importantes effectuées dans le domaine du trafic.

Les *charges financières* ont augmenté de 129 millions par rapport à l'année précédente (+ 3,9 %). Les charges d'intérêts ont certes reculé de 234 millions en raison du bas niveau des taux et de la diminution du portefeuille d'emprunts (- 1,5 mrd). Toutefois, la valeur de mise en équivalence (part de la Confédération au capital propre) de Swisscom a diminué de 400 millions (sans incidence financière) en raison des corrections de valeurs requises pour Fastweb et de la hausse des engagements de prévoyance (cf. tome 2B, AFF, A2400.0104). Les autres charges financières ont progressé de 18 millions notamment en raison des plus grandes pertes de change (+ 5,9 %).

La croissance des *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* découle de la hausse des apports au fonds pour l'assainissement de sites contaminés (OFEV; + 4 mio, en raison de retards dans les cantons) et au fonds pour la recherche dans le domaine des médias, de la technologie de la radiodiffusion et de l'archivage des programmes (OFCOM; + 1 mio).

La crise économique observée dans la plupart des pays industrialisés en 2008 et 2009 est surmontée dans une large mesure. En 2011, l'activité économique n'a pas complètement retrouvé son niveau d'avant la crise dans la zone euro, alors qu'elle l'a dépassé aux Etats-Unis. En Suisse le niveau d'avant la crise a déjà été atteint mi-2010. La reprise se poursuit, également en Suisse, comme en témoigne le très bon résultat de l'exercice 2011.

Les conséquences de la crise économique et financière de ces dernières années n'appartiennent pas pour autant au passé. La crise s'est muée depuis pas mal de temps en une crise de la dette, résultant de l'effondrement des recettes qu'elle a généré et des coûteuses mesures de relance. Ces deux éléments ont entraîné un endettement public massif dans les pays industrialisés. La crise découle également des problèmes structurels de nombreuses économies européennes, qui ne peuvent plus être occultés. En conséquence, la confiance dans l'euro est ébranlée et divers Etats doivent accepter des primes de risques élevées sur leurs emprunts. Par ailleurs, les mesures correctrices radicales entravent la croissance économique dans la zone euro.

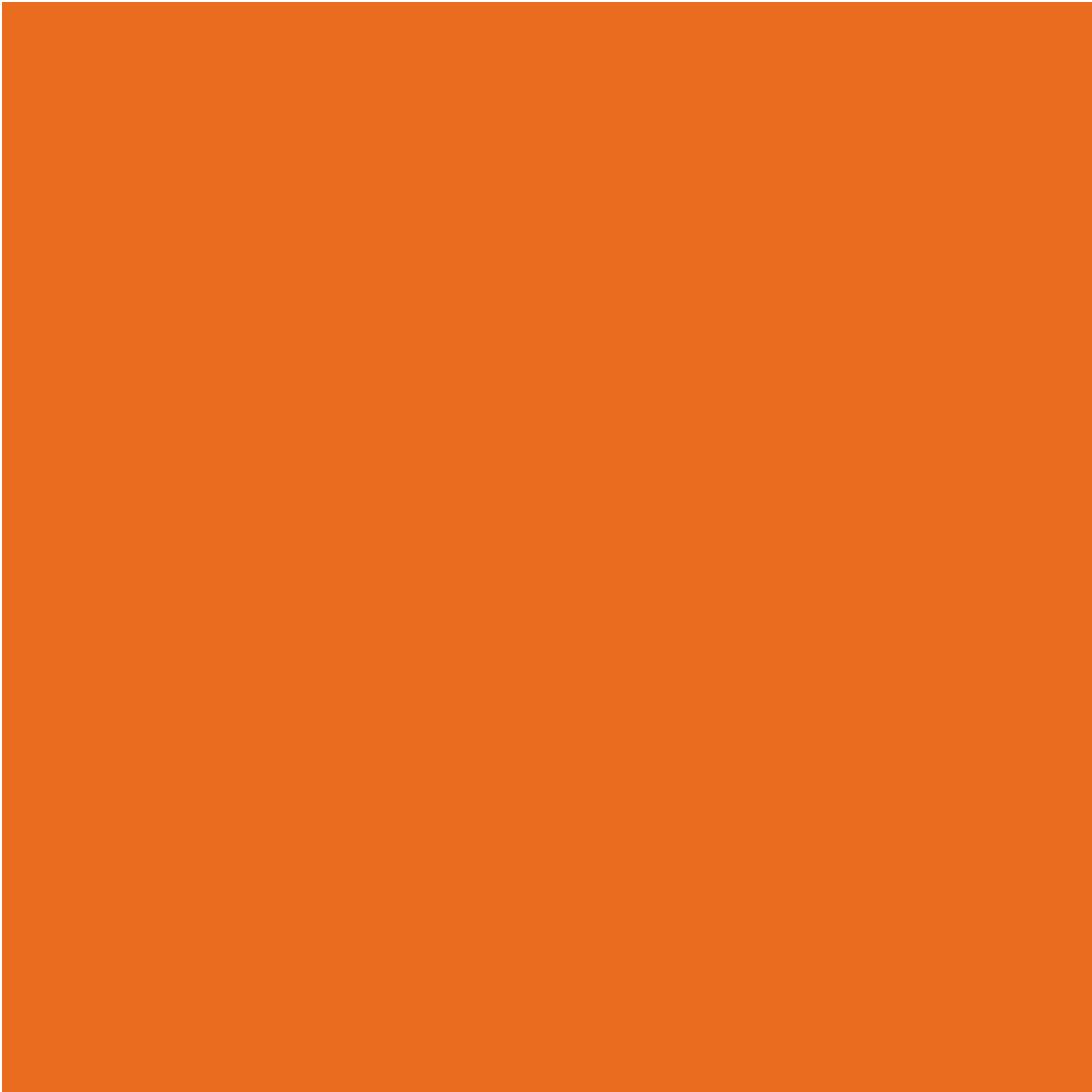
La crise de la zone euro n'épargne pas la Suisse. La pression à l'appréciation du franc suisse demeure élevée en dépit du taux plancher efficace fixé par la BNS. D'après les estimations établies en décembre 2011 par le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, il faut s'attendre, pour l'année en cours, à une faible progression de 0,5 %, en lieu et place de la

croissance économique de 1,5 % retenue lors de l'établissement du budget. De plus, les risques conjoncturels demeurent importants.

La correction à la baisse pour 2012 entraîne un niveau de recettes plus faible pour les années à venir. Le bon résultat de l'exercice 2011 n'y change rien, car il avait déjà été pris en compte – sur la base d'extrapolations – dans la planification financière réalisée l'année dernière. A cela s'ajoute une baisse structurelle des recettes en raison de réformes fiscales et d'une distribution réduite du bénéfice de la BNS.

Conformément aux exigences du frein à l'endettement, il faut désormais compter avec un plafond plus bas pour le total des dépenses et la marge de manœuvre budgétaire sera très faible ces prochaines années. Si des dépenses supplémentaires sont souhaitées, comme l'augmentation des ressources affectées à l'armée, elles devront être compensées au niveau des recettes ou des autres dépenses.

La stratégie budgétaire actuelle, qui vise à respecter dans une large mesure les exigences du frein à l'endettement dès la planification financière et à limiter la croissance des dépenses à celle de l'économie, constitue plus que jamais la meilleure prévention dans des périodes où l'évolution conjoncturelle est difficilement prévisible. Un budget structurellement équilibré demeure la meilleure mesure préventive en matière de politique budgétaire.



51 Compte de financement

Compte de financement

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde de financement	3 140	-2 644	205	-2 935		
Solde de financement ordinaire	3 568	-646	1 912	-1 655		
Recettes ordinaires	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2	
Recettes fiscales	58 157	57 268	58 996	840	1,4	
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0	1
Impôt anticipé	4 723	3 707	4 861	137	2,9	2
Droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1	3
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7	4
Autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4	5
Recettes fiscales diverses	4 418	4 366	4 405	-13	-0,3	6
Patentes et concessions	1 391	1 335	1 410	19	1,3	7
Recettes financières	1 233	1 597	1 601	368	29,8	
Recettes de participations	790	800	838	48	6,0	18
Autres recettes financières	443	797	763	320	72,3	19
Autres recettes courantes	1 720	1 597	1 645	-75	-4,4	8
Recettes d'investissement	333	627	593	261	78,4	
Dépenses ordinaires	59 266	63 069	62 333	3 067	5,2	
Dépenses propres	9 487	10 402	9 789	303	3,2	
Dépenses de personnel	4 894	5 120	4 945	51	1,0	10
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 592	3 941	3 682	90	2,5	11
Dépenses d'armement	1 001	1 341	1 163	162	16,2	12
Dépenses de transfert courantes	39 536	42 076	42 494	2 958	7,5	
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	8 321	8 549	844	11,0	13
Indemnités à des collectivités publiques	801	895	856	55	6,9	
Contributions à de propres institutions	2 850	2 955	2 971	121	4,2	14
Contributions à des tiers	13 616	14 312	14 316	700	5,1	15
Contributions aux assurances sociales	14 564	15 593	15 802	1 238	8,5	16
Dépenses financières	2 972	3 028	2 605	-367	-12,3	
Dépenses d'intérêts	2 834	2 841	2 380	-454	-16,0	20
Autres dépenses financières	139	187	225	87	62,6	21
Dépenses d'investissement	7 270	7 563	7 444	173	2,4	
Immobilisations corporelles et stocks	2 585	2 437	2 270	-315	-12,2	28, 29
Immobilisations incorporelles	46	60	50	4	8,9	30
Prêts	307	323	854	547	178,4	31
Participations	30	524	110	79	259,6	32
Contributions à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3	17
Recettes extraordinaires	-	-	290	290		22
Dépenses extraordinaires	427	1 998	1 998	1 571		23

Le compte de financement sert, d'une part, à évaluer le besoin total de financement résultant de la différence entre les dépenses et les recettes de la Confédération. Il permet, d'autre part, de préciser la manière dont ces besoins de financement sont couverts (compte des flux de fonds) et, en conséquence, quelles variations de liquidités sont portées au bilan (fonds Confédération). Le compte de financement diffère du tableau des flux de trésorerie selon les normes internationales IPSAS pour ce qui est de la structure et du contenu du fonds Confédération:

- Alors que les normes IPSAS prescrivent une structure sur trois niveaux, en fonction de l'activité (cash-flow opérationnel), des investissements (cash-flow des investissements) et du financement (cash-flow de financement), les compte de financement et des flux de fonds de la Confédération, en raison des exigences du frein à l'endettement, distinguent deux

niveaux, à savoir le solde de financement et les flux de fonds provenant de placements financiers ainsi que les flux de fonds provenant de capitaux de tiers.

- Contrairement au fonds des liquidités, qui est déterminant pour les normes IPSAS, le fonds «Confédération» englobe, outre les liquidités, les bonifications des montants dus par les débiteurs (créances) et les charges enregistrées au profit de créanciers (engagements courants). L'extension de la définition de ce fonds se fonde sur les exigences liées à la gestion des finances par le frein à l'endettement. Une comptabilisation au profit des créanciers constitue déjà une dépense au niveau des crédits. Une limitation de la comptabilisation aux seuls flux financiers ne serait pas compatible avec les objectifs du frein à l'endettement.

Compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Total des flux de fonds	2 576	298	-2 279	-88,4	
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale (résultat financier)	3 140	205	-2 935	-93,5	
Flux de fonds provenant de placements financiers	1 777	-507	-2 283	-128,5	
Placements financiers à court terme	3 780	-1 400	-5 180	-137,0	27
Placements financiers à long terme	-2 003	893	2 897	144,6	27
Flux de fonds provenant du financement externe	-2 341	600	2 940	125,6	
Engagements financiers à court terme	2 374	1 477	-897	-37,8	36
Engagements financiers à long terme	-4 482	-1 449	3 033	67,7	36
Engagements en faveur de comptes spéciaux	-194	534	729	374,8	39
Fonds spéciaux	-39	37	75	195,9	38

Etat du fonds «Confédération»

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Etat du fonds au 1.1.	-6 078	-3 502	2 576	42,4	
Etat du fonds au 31.12.	-3 502	-3 204	298	8,5	
Etat au 31.12.:					
Disponibilités et placements à court terme	6 015	5 544	-471	-7,8	24
Créances sans ducroire	6 979	6 356	-623	-8,9	25
Engag. courants y c. régularisation, impôt antic.	-16 496	-15 104	1 392	8,4	34, 35

Remarque: seules les variations du fonds sont prises en considération, c'est pourquoi les valeurs indiquées peuvent s'écarter de la variation aux postes du bilan correspondants.

Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers directement à partir des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investis-

sements. Le solde négatif du fonds «Confédération» montre que les engagements courants (y compris régularisation de l'impôt anticipé) sont supérieurs aux liquidités et aux créances.

Guide de lecture du compte de financement

Le solde du compte de financement (solde de financement) résulte des flux de fonds liés aux opérations financières. Outre le solde de financement ordinaire, qui découle des flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle et des investissements/désinvestissements du patrimoine administratif, il comprend également les recettes et dépenses extraordinaires. Un signe positif (+) désigne un afflux net de fonds, un signe négatif (-) une sortie nette de fonds.

Les flux de fonds provenant de placements financiers et du financement externe comprennent les opérations de la Trésorerie fédérale, telles que les emprunts contractés auprès de tiers, les placements financiers ou d'autres transactions effectuées directement par le biais du bilan (par ex. avances

au fonds pour les grands projets ferroviaires). Pour les flux de fonds provenant de placements financiers, un signe négatif signifie que des placements financiers ont été effectués et que des liquidités ont été prélevées du fonds «Confédération». Pour les flux de fonds provenant de capitaux de tiers, un signe positif signifie que les engagements se sont accrus et que des liquidités ont alimenté le fonds «Confédération».

Dans le fonds «Confédération», les flux de fonds provenant de l'exécution des tâches et de l'activité financière se reflètent dans les variations des liquidités. La variation du «fonds Confédération» (298 mio) est calculée sur la base du solde de financement (205 mio) ainsi que des flux de fonds provenant de placements financiers (- 507 mio) et de capitaux de tiers (600 mio).

52 Compte de résultats

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	4 139	-1 244	2 094	-2 045	-49,4	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	4 139	-96	3 013	-1 126	-27,2	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	4 992	1 302	4 306	-686	-13,7	
Revenus	61 077	60 406	63 557	2 480	4,1	
Revenus fiscaux	57 757	57 268	60 096	2 340	4,1	
Impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0	1
Impôt anticipé	4 323	3 707	5 961	1 637	37,9	2
Droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1	3
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7	4
Autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4	5
Revenus fiscaux divers	4 418	4 366	4 405	-13	-0,3	6
Patentes et concessions	1 383	1 336	1 403	20	1,5	7
Autres revenus	1 803	1 774	1 880	77	4,3	8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	135	29	178	43	31,7	9
Charges	56 085	59 104	59 252	3 166	5,6	
Charges propres	12 039	12 829	12 230	191	1,6	
Charges de personnel	4 824	5 120	4 923	99	2,1	10
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	4 205	3 983	-89	-2,2	11
Charges d'armement	1 001	1 341	1 163	162	16,2	12
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 143	2 163	2 162	19	0,9	28, 29, 30
Charges de transfert	44 024	46 275	46 994	2 970	6,7	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	8 321	8 549	844	11,0	13
Indemnités à des collectivités publiques	807	896	856	49	6,1	
Contributions à de propres institutions	2 850	2 955	2 971	121	4,2	14
Contributions à des tiers	13 608	14 312	14 317	710	5,2	15
Contributions aux assurances sociales	14 493	15 521	15 754	1 261	8,7	16
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3	17
Réévaluation de prêts et de participations	259	52	386	127	49,0	31, 32
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22	-	27	5	22,1	9
Résultat financier (excédent de charges)	-853	-1 398	-1 293	-440	-51,5	
Revenus financiers	2 446	1 613	2 136	-310	-12,7	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 840	800	1 256	-585	-31,8	32
Autres revenus financiers	606	813	880	274	45,3	19
Charges financières	3 299	3 012	3 428	129	3,9	22
Charges d'intérêts	2 902	2 886	2 669	-234	-8,1	20
Diminution des valeurs de mise en équivalence	95	-	440	345	363,9	32
Autres charges financières	302	126	320	18	5,9	21
Revenus extraordinaires	427	-	229	-198	-46,4	22
Charges extraordinaires	427	1 148	1 148	721	168,5	23
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	4 139	-96	3 013	-1 126	-27,2	
Revenus ordinaires	63 523	62 019	65 693	2 169	3,4	
Revenus	61 077	60 406	63 557	2 480	4,1	
Revenus financiers	2 446	1 613	2 136	-310	-12,7	
Charges ordinaires	59 385	62 116	62 680	3 295	5,5	
Charges	56 085	59 104	59 252	3 166	5,6	
Charges financières	3 299	3 012	3 428	129	3,9	

53 Bilan

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010		Chiffres en
			val. abs.	%	annexe
Actif	104 222	104 526	304	0,3	
Patrimoine financier	30 193	29 526	-666	-2,2	
Actif circulant	14 584	14 674	90	0,6	
Liquidités et placements à court terme	6 015	5 544	-471	-7,8	24
Créances	6 459	5 862	-596	-9,2	25
Placements financiers à court terme	414	1 959	1 545	373,2	27
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 308	-387	-22,8	26
Actif immobilisé	15 609	14 852	-756	-4,8	
Placements financiers à long terme	15 576	14 683	-893	-5,7	27
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	32	170	137	422,8	9
Patrimoine administratif	74 029	75 000	971	1,3	
Actif circulant	285	284	-1	-0,2	
Stocks	285	284	-1	-0,2	28
Actif immobilisé	73 745	74 716	971	1,3	
Immobilisations corporelles	51 194	52 176	982	1,9	29
Immobilisations incorporelles	148	204	57	38,2	30
Prêts	3 536	3 621	85	2,4	31
Participations	18 866	18 714	-152	-0,8	32
Passif	104 222	104 526	304	0,3	
Capitaux de tiers à court terme	33 787	33 988	201	0,6	
Engagements courants	14 024	14 151	127	0,9	33, 34
Engagements financiers à court terme	13 064	14 333	1 269	9,7	33, 36
Comptes de régularisation passifs	6 377	5 203	-1 174	-18,4	35
Provisions à court terme	321	301	-20	-6,2	37
Capitaux de tiers à long terme	99 938	97 939	-1 999	-2,0	
Engagements financiers à long terme	83 473	82 032	-1 441	-1,7	33, 36
Engagements envers des comptes spéciaux	1 599	2 133	534	33,4	39
Provisions à long terme	13 572	12 478	-1 094	-8,1	37
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 294	1 296	2	0,1	9
Capital propre	-29 502	-27 400	2 102	7,1	
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 048	3 803	-245	-6,1	9
Fonds spéciaux	1 287	1 301	15	1,1	38
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	114	176	62	54,7	
Autre capital propre	0	-	0	-100,0	
Découvert du bilan	-34 951	-32 681	2 270	6,5	

54 Compte des investissements

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde du compte des investissements	-6 925	-7 786	-7 519	-593		
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 925	-6 936	-6 959	-34		
Recettes d'investissement ordinaires	333	627	593	261	78,4	
Immeubles	67	42	36	-31	-46,1	29
Biens meubles	5	4	4	-2	-30,3	29
Routes nationales	6	–	5	0	-7,6	29
Prêts	237	410	186	-50	-21,3	31
Participations	18	171	362	344	1 959,4	32
Dépenses d'investissement ordinaires	7 258	7 563	7 552	294	4,1	
Immeubles	596	681	639	43	7,2	29
Biens meubles	140	155	120	-20	-14,0	29
Stocks	141	132	109	-32	-22,7	28
Routes nationales	1 695	1 470	1 512	-184	-10,8	29
Immobilisations incorporelles	46	60	48	2	4,0	30
Prêts	307	323	854	547	178,4	31
Participations	30	524	110	79	259,6	32
Contributions à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3	17
Recettes d'investissement extraordinaires	–	–	290	290		22
Dépenses d'investissement extraordinaires	–	850	850	850		23

Le compte des investissements indique les dépenses au titre de l'acquisition ou de la création de valeurs patrimoniales nécessaires à l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes, ainsi que les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales. Les investissements sont inscrits à l'actif du

bilan dans le patrimoine administratif. Les dépenses d'investissement mentionnées dans les tableaux comprennent également les régularisations sans incidences financières. Elles peuvent par conséquent différer légèrement des montants figurant dans le compte de financement (2010: - 12 mio; 2011: + 108 mio).

Rapprochement du compte des investissements ou des autres variations et du patrimoine administratif inscrit au bilan

2011 mio CHF	Total	Immobilisations corporelles	Stocks	Immobilisations incorporelles	Prêts	Participations	Contributions à des investissements
Etat au 1.1.	74 029	51 194	285	148	3 536	18 866	–
Recettes d'investissement	-884	-45	–	–	-186	-652	–
Dépenses d'investissement	8 402	3 121	109	48	854	110	4 160
Autres variations	-6 548	-2 094	-110	8	-582	390	-4 160
Etat au 31.12.	75 000	52 176	284	204	3 621	18 714	–
2010 mio CHF	Total	Immobilisations corporelles	Stocks	Immobilisations incorporelles	Prêts	Participations	Contributions à des investissements
Etat au 1.1.	72 860	51 094	297	130	3 411	17 928	–
Recettes d'investissement	-333	-78	–	–	-237	-18	–
Dépenses d'investissement	7 258	2 431	141	46	307	30	4 302
Autres variations	-5 757	-2 253	-153	-29	55	925	-4 302
Etat au 31.12.	74 029	51 194	285	148	3 536	18 866	–

Le tableau de rapprochement indique la part des *dépenses et des recettes d'investissement* et la part des autres variations dans la variation du patrimoine administratif. Les *autres variations* comprennent notamment les augmentations et les diminutions qui ne sont pas comptabilisées dans le compte des investissements (par ex. les inscriptions à l'actif a posteriori par le biais du compte de résultats, les comptabilisations effectuées directement par le biais du capital

propre, les diminutions de stocks), ainsi que les variations de la valeur comptable consécutives à des amortissements, à des réévaluations, à des revalorisations, à des augmentations ou à des diminutions des valeurs de mise en équivalence des participations ou à des variations de prix dans le cas des stocks. Des informations détaillées sont disponibles aux chiffres correspondants de l'annexe.

55 Etat du capital propre

mio CHF	Total du capital propre	Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	Fonds spéciaux	Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	Réserve liée au retrai- tement	Découvert du bilan
Chiffres en annexe		9	38	*		
Etat au 1.1.2010	-33 869	2 934	1 258	111	–	-38 173
Transferts dans le capital propre	–	1 114	–	3	–	-1 117
Variations des fonds spéciaux	29	–	29	–	–	–
Variations de l'évaluation	200	–	–	–	–	200
Total des postes enregistrés sous le capital propre	229	1 114	29	3	–	-917
Résultat de l'exercice	4 139	–	–	–	–	4 139
Total des gains et pertes enregistrés	4 368	1 114	29	3	–	3 222
Transactions distinctes	-1	–	–	–	–	-1
Etat au 31.12.2010	-29 502	4 048	1 287	114	–	-34 951
Transferts dans le capital propre	–	-245	–	62	–	183
Variations des fonds spéciaux	8	–	14	–	–	-6
Total des postes enregistrés sous le capital propre	8	-245	14	62	–	177
Résultat de l'exercice	2 094	–	–	–	–	2 094
Total des gains et pertes enregistrés	2 102	-245	14	62	–	2 270
Etat au 31.12.2011	-27 400	3 803	1 301	176	–	-32 681

* Pour plus de détails, voir tome 3, ch. 4

L'état du capital propre indique les conséquences, pour le patrimoine, des opérations financières effectuées durant la période considérée. Il montre notamment de façon transparente quelles charges et quels revenus sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre, et comment se répercutent sur ce dernier les variations de réserves et de fonds affectés.

Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Les ressources provenant de recettes affectées qui n'ont pas été utilisées sont inscrites au bilan à titre de capital propre lorsque la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de leur utilisation. Tel est le cas des financements spéciaux pour la *circulation routière*, pour les *mesures d'accompagnement ALEA/OMC* et pour le *trafic aérien* ainsi que des réserves à affectation spéciale destinées à l'*assurance fédérale des transports contre les risques de guerre* et à la *garantie des investissements*. Le financement spécial pour la circulation routière enregistre une diminution de 755 millions en raison de l'apport extraordinaire de 850 millions au fonds d'infrastructure, que le Parlement a décidée pour améliorer la liquidité du fonds en 2011. Des recettes douanières affectées ont été attribuées au financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC» pour un montant de 533 millions. Aucune dépense n'a été effectuée. Les trois autres financements spéciaux n'ont subi que des variations négligeables. Des explications complémentaires concernant les fonds affectés enregistrés sous le capital propre figurent dans l'annexe au compte annuel, chiffre 62/9.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Les afflux de

fonds ou les sorties de fonds sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans les comptes correspondants du bilan. En 2011, les fonds spéciaux ont engendré un afflux de fonds de 8 millions. Suite à un transfert comptable au sein du capital propre, le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel (valeur comptable: 6 mio) a été intégré a posteriori dans le patrimoine du fonds spécial du même nom. L'immeuble concerné avait déjà été inscrit à l'actif dans le bilan de la Confédération au cours des années précédentes, sans être toutefois comptabilisé en tant que capital du fonds. Le chiffre 62/38 présente des informations supplémentaires relatives aux fonds spéciaux.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves pour financer ultérieurement des activités en conformité avec les objectifs fixés dans les mandats de prestations qui leur sont confiés. La constitution et l'utilisation de réserves sont comptabilisées par le biais du découvert du bilan. En 2011, les réserves provenant d'enveloppes budgétaires se sont accrues de 62 millions (solde des apports, déduction faite des recettes). Les détails relatifs aux réserves des unités GMEB figurent dans le tome 3, ch. 4.

Découvert du bilan

En 2011, le découvert du bilan a été réduit de 2 270 millions. Alors que, d'un côté, l'excédent de revenus provenant du compte de résultats (2 094 mio) et la diminution des fonds affectés enregistrés sous le capital propre (245 mio) ont engendré une réduction du découvert, de l'autre, la constitution de réserves provenant d'enveloppes budgétaires (62 mio) et le transfert dans le capital propre du Centre Dürrenmatt (6 mio) ont entraîné une hausse du découvert du bilan.

61 Explications générales

1 Bases

Bases légales

Le droit budgétaire et le droit des crédits de la Confédération se fondent sur les bases légales suivantes:

- Constitution fédérale (notamment les art. 100, al. 4, art. 126 ss., art. 159, art. 167 et art. 183; RS 101);
- loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl; RS 171.10);
- loi fédérale du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (loi sur les finances de la Confédération, LFC; RS 611.0);
- ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01);
- ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de bien-fonds ou à des constructions du 18 juin 2004 (RS 611.051);
- loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010);
- directives du Département fédéral des finances concernant les manifestations de grande envergure mises sur pied par des tiers avec le soutien de la Confédération ou organisées par cette dernière du 1^{er} avril 2003;
- directives de l'Administration fédérale des finances concernant la gestion financière et la tenue des comptes.

Nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC)

Le modèle comptable de la Confédération met en lumière les processus budgétaires et la situation financière de la Confédération en suivant une double perspective: l'optique du compte de résultats et celle du financement. Cette double perspective permet de distinguer la gestion de l'administration et des entreprises, du pilotage stratégique et politique. Le modèle comptable est structuré comme suit:

Structure des comptes

Un élément central de la présentation des comptes réside dans la reprise de la structure des comptes telle qu'elle prévaut dans l'économie privée. Cette structure comprend le *compte de financement*, le *compte de résultats*, le *bilan*, l'état du capital propre ainsi que l'*annexe*. S'y ajoute également le *compte des investissements*. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, le compte de financement demeure l'instrument principal de gestion globale des finances. En revanche, la gestion administrative et d'entreprise est désormais axée, tout comme dans l'économie privée, sur les résultats.

Le *compte de financement* sert à évaluer le besoin total de financement. Dans le budget, le solde de financement est établi uniquement sur la base des dépenses et des recettes provenant des opérations financières ordinaires et extraordinaires (*compte de*

financement). En revanche, le compte présente également les flux de fonds et la variation du fonds «Confédération». Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers directement à partir des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements. Ainsi, parmi les postes du compte de résultats, seuls les éléments ayant des incidences financières (dépenses ou recettes) sont pris en considération, et non les opérations purement comptables (par ex. les amortissements ou les versements à des provisions). La présentation par groupe de tâches et le calcul des indicateurs budgétaires s'effectuent selon l'optique du financement.

Le *compte de résultats* affiche la diminution et l'augmentation de valeurs sur une période donnée, ainsi que le résultat annuel. Sa clôture s'effectue par étapes: dans un premier temps, le résultat opérationnel est présenté sans les charges et les revenus financiers. Dans un deuxième temps, on présente le résultat ordinaire à partir des charges et des revenus ordinaires (charges et revenus financiers compris). Enfin, on saisit dans le résultat annuel non seulement les opérations ordinaires, mais aussi les opérations extraordinaires, selon la définition du frein à l'endettement.

Le *bilan* montre la structure de la fortune et des capitaux. Dans l'actif, la distinction entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif fournit la base financière sur laquelle se fondent les principes régissant l'utilisation du patrimoine de la Confédération. Le patrimoine financier comprend tous les fonds non affectés à l'exécution de tâches tels que les liquidités, les avoirs courants et les placements de la trésorerie. La gestion de ces fonds, qui relève de la compétence du Conseil fédéral et de l'administration, se fonde sur des principes commerciaux. En revanche, l'emploi des ressources destinées à l'exécution de tâches requiert l'approbation du Parlement. Le patrimoine créé dans le cadre de l'exécution de tâches est considéré comme patrimoine administratif. Celui-ci se caractérise donc par son affectation durable à l'exécution directe de tâches publiques ou à un but de droit public. Le passif fait l'objet d'une distinction entre capitaux de tiers et capitaux propres.

Le *compte des investissements* présente toutes les dépenses et les recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement visent à créer des valeurs patrimoniales affectées directement à l'exécution de tâches et, par là, à des buts publics (patrimoine administratif); les recettes d'investissement résultent de la vente de valeurs du patrimoine administratif. Les dépenses d'investissement sont soumises à la procédure d'autorisation des crédits. Le compte des investissements est l'instrument de gestion servant à planifier et à exécuter ces flux financiers. En revanche, les flux financiers qui concernent le patrimoine financier ne sont pas soumis à la procédure d'autorisation des crédits et ne font donc pas partie du compte des investissements.

L'état du capital propre présente en détail la variation du capital propre. Il montre notamment quelles transactions sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre.

Pour compléter les éléments comptables décrits ci-dessus, l'annexe présente et commente les détails essentiels concernant les différents éléments des comptes annuels. Elle comprend notamment les éléments suivants: une description du corpus de règles s'appliquant à la présentation des comptes et une justification des éventuels écarts; les principes régissant l'établissement des comptes, y compris les principes essentiels concernant l'inscription au bilan et l'évaluation; des explications et des informations complémentaires relatives au compte de financement, au compte de résultats, au compte d'investissement, au bilan et à l'état du capital propre.

Comptabilité et budgétisation basées sur l'exercice (Accrual accounting and budgeting)

L'établissement du budget ainsi que la tenue et l'établissement des comptes s'effectuent selon des principes commerciaux, c'est-à-dire selon une approche axée sur les résultats. Cela signifie que les opérations financières sont enregistrées lors de la naissance des engagements et des créances correspondants (principe du fait générateur) et pas seulement au moment où leur paiement est échu ou encaissé.

Normes d'établissement des comptes

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Grâce à la compatibilité des normes IPSAS avec les normes IAS/IFRS (International Accounting Standard/International Financial Reporting System) appliquées dans l'économie privée, la présentation des comptes devient également plus compréhensible pour les non-spécialistes. Les écarts inévitables par rapport aux normes IPSAS sont publiés et justifiés dans l'annexe.

Rapports sur l'état des finances

La structure modulaire des rapports permettra aux divers milieux intéressés d'acquérir rapidement une vue d'ensemble de l'état de la fortune, des finances ainsi que des revenus de la Confédération et de trouver, si nécessaire, les détails désirés. Le tome 1 du compte d'Etat (Rapport sur le compte de la Confédération) reprend la structure des comptes telle qu'elle prévaut dans l'économie privée.

Promotion d'un pilotage administratif axé sur la gestion d'entreprise et la transparence des coûts

Le NMC vise à allouer les ressources de manière efficace et à accroître la marge de manœuvre des unités administratives. Sont ainsi prévus des assouplissements dans la spécification des crédits, la délégation aux offices concernés de la responsabilité de gérer les crédits, ainsi que la facturation, avec incidence sur les crédits, des prestations internes. Une comptabilité analytique (CA) adaptée aux besoins spécifiques des unités administratives en constitue la base.

Unités saisies / objet du compte annuel

Le champ d'application de la loi sur les finances de la Confédération est très proche de celui de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA; RS 172.010) et l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.01). Dans le détail, le budget et le compte englobent les unités suivantes (art. 2 LFC):

- a. l'Assemblée fédérale et les Services du Parlement;
- b. les tribunaux fédéraux ainsi que les commissions de recours et d'arbitrage;
- c. le Conseil fédéral;
- d. les départements et la Chancellerie fédérale;
- e. les secrétariats généraux, groupements et offices;
- f. les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui n'ont pas de comptabilité propre.

Les comptes des unités de l'administration fédérale décentralisée et des Fonds de la Confédération ne font pas partie du budget et du compte. Ces comptes font toutefois partie du compte d'Etat lorsqu'ils doivent être approuvés par l'Assemblée fédérale (comptes spéciaux). Les comptes spéciaux suivants sont présentés dans le cadre du compte d'Etat: le domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF), la Régie fédérale des alcools (RFA), le Fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales ainsi que les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (fonds d'infrastructure).

Plan comptable général et principes comptables

Nous vous présentons ci-après les principes de comptabilisation relatifs aux différents postes du plan comptable général.

Bilan: actif

10 Patrimoine financier

100 Liquidités et placements à court terme

Les liquidités comprennent, outre les disponibilités, les comptes postaux et bancaires. Les placements à court terme sont des placements d'une durée inférieure à 90 jours.

101 Créances

Sous créances sont comptabilisées les créances fiscales et douanières, les comptes courants avec solde débiteur et les autres créances résultant de ventes et de prestations de services. Les réévaluations des créances figurent dans ce poste à titre de diminutions des actifs (ducroire).

102 Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables, d'autres titres ainsi que des dépôts à terme et des prêts d'une durée de 90 jours à un an.

104 Comptes de régularisation actifs

Tous les actifs résultants de la régularisation dans le temps d'intérêts et de disagios ainsi que d'autres régularisations figurent dans ce poste.

107 Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables et d'autres titres ainsi que des dépôts à terme, des prêts et d'autres placements financiers assortis d'une échéance supérieure à un an.

Bilan			Compte de résultats			Compte des investissements		
1 Actif	2 Passif		3 Charges	4 Revenus		5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement	
10 Patrimoine financier	20 Capitaux de tiers		30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux		50 Immobilisations corporelles et stocks	60 Vente d'immobilisations corporelles	
100 Liquidités et placements à court terme	200 Engagements courants		31 Charges de biens et services et charges d'exploitation	41 Patentes et concessions		52 Immobilisations incorporelles	62 Vente d'immobilisations incorporelles	
101 Créances	201 Engagements financiers à court terme		32 Charges d'armement	42 Compensations		54 Prêts	64 Remboursement de prêts	
102 Placements financiers à court terme	204 Comptes de régularisation passifs		33 Amortissements	43 Revenus divers		55 Participations	65 Vente de participations	
104 Comptes de régularisation actifs	205 Provisions à court terme		34 Charges financières	44 Revenus financiers		56 Contributions à des investissements	66 Remboursement de contributions à des investissements	
107 Placements financiers à long terme	206 Engagements financiers à long terme		35 Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers		58 Dépenses d'investissement extraordinaires	68 Recettes d'investissement extraordinaires	
109 Créances envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	207 Engagements envers des comptes spéciaux		36 Charges de transfert	48 Revenus extraordinaires		59 Report au bilan	69 Report au bilan	
14 Patrimoine administratif	208 Provisions à long terme		38 Charges extraordinaires					
140 Immobilisations corporelles	209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers							
141 Stocks	29 Capital propre							
142 Immobilisations incorporelles	290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre							
144 Prêts	291 Fonds spéciaux							
145 Participations	292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires							
	296 Réserves liées à la réévaluation							
	298 Autre capital propre							
	299 Excédent/découvert du bilan							

109 Créances sur des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers

Ce groupe de comptes présente les excédents de dépenses provenant de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers. Tel est le cas lorsque les recettes affectées ne suffisent pas à couvrir les dépenses déjà effectuées et que celles-ci doivent être financées après coup.

114 Patrimoine administratif

140 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles réunissent le mobilier, les machines, les véhicules, les équipements et l'informatique. Elles comprennent également les infrastructures en construction, les immeubles et les acomptes versés pour des immobilisations corporelles ainsi que les routes nationales.

141 Stocks

Dans ce poste sont comptabilisés les stocks d'achats ou de production propre (produits finis et semi-finis, ainsi que les encours de production).

142 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des licences, des brevets, des droits et des logiciels.

144 Prêts

Il s'agit de prêts que la Confédération accorde à des tiers dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

145 Participations

Il s'agit de participations que la Confédération a acquises dans des entreprises et des organisations dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

Bilan: passif

20 Capitaux de tiers

200 Engagements courants

Ils comprennent les comptes courants avec solde créancier, les engagements résultant de ventes et de prestations de services ainsi que les dépôts en espèces, les comptes de dépôt et les paiements anticipés effectués par des tiers.

201 Engagements à court terme

Ce poste comprend les engagements d'une durée d'un an au plus dans les domaines des banques, du marché monétaire et des assurances sociales de la Confédération.

204 Comptes de régularisation de passifs

Tous les passifs résultants de la régularisation dans le temps d'intérêts, d'agios, d'impôts anticipés ainsi que d'autres régularisations figurent dans ce poste.

205 Provisions à court terme

Ce poste regroupe les provisions à court terme destinées à couvrir les coûts de restructurations attendus dans un délai d'une année et les prestations versées aux employés ainsi que les frais liés à des actions en justice ou au financement des prestations

de garantie ou d'anciens engagements. L'événement (cause) qui requiert la constitution de provisions s'est produit dans le passé.

206 Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme concernent les dettes, assorties d'une échéance supérieure à un an, liées à des bons du Trésor ou à des emprunts, ainsi que les dettes envers les assurances sociales ou les entreprises de la Confédération et les tiers. Figurent également dans ce poste les fonds de tiers utilisés pour financer des projets d'investissement.

207 Engagements envers des comptes spéciaux

Il s'agit d'engagements contractés envers le fonds pour les grands projets ferroviaires ou les Ecoles polytechniques fédérales ainsi qu'envers le fonds d'infrastructure.

208 Provisions à long terme

Ce poste regroupe les provisions destinées à couvrir les paiements échus dans un délai de plus d'un an (cf. position 205).

209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Il s'agit d'excédents de recettes de financements spéciaux et de soldes de fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers.

29 Capital propre

290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Ce poste comptabilise le solde (excédents de dépenses ou de recettes) des fonds affectés enregistrés sous le capital propre (p. ex. financement spécial «circulation routière»).

291 Fonds spéciaux

Les soldes des différents fonds spéciaux sont inscrits dans ce poste sous le capital propre.

292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Il s'agit des réserves des unités administratives appliquant la GMEB. Ces réserves sont subdivisées en réserves générales et réserves affectées.

296 Réserves liées à la réévaluation

Ces réserves sont constituées par les écarts positifs résultant des examens périodiques de la valeur des éléments du patrimoine.

298 Autre capital propre

Les autres positions en capital propre sont inscrites dans ce poste.

299 Excédent/découvert du bilan

Ce poste comprend les montants résiduels du capital propre et, parfois, le résultat annuel.

Compte de résultats: charges

30 Charges de personnel

Les charges de personnel englobent les dédommagements destinés aux parlementaires et aux autorités, la rétribution du personnel du Conseil fédéral, des employés de l'administration

fédérale et du personnel local du DFAE. Sont également saisies sous les charges de personnel les cotisations de l'employeur aux assurances sociales, les prestations de l'employeur pour les mises à la retraite anticipée, la formation et le perfectionnement, les facilités accordées au personnel ainsi que les dépenses en relation avec le recrutement de personnel.

31 Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation englobent les charges de matériel et de marchandises, les charges de loyer, les charges d'exploitation pour les immeubles et les routes nationales, les charges informatiques, les charges de conseil et les autres charges d'exploitation (y compris celles de l'armée).

32 Charges d'armement

Au titre des charges d'armement sont enregistrés les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats de matériel d'armement, les besoins annuels en nouveau matériel de l'armée et en matériel de remplacement visant à maintenir l'état de préparation matériel et la puissance de combat de l'armée ainsi que les nouvelles acquisitions en temps utile et selon les besoins de matériel d'armement.

33 Amortissements

Les amortissements comprennent la diminution de valeur annuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les corrections de valeur non planifiées.

34 Charges financières

Les charges financières englobent les intérêts, la réduction des valeurs de mise en équivalence de participations importantes, les pertes de change sur les titres et les stocks de devises, les autres pertes comptables sur le patrimoine administratif et financier, les charges pour la couverture des risques de change, le disagio sur les instruments financiers ainsi que les charges pour l'obtention de capitaux.

35 Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'excédent annuel de revenus provenant des revenus affectés, déduction faite des dépenses correspondantes, est inscrit à titre d'attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert englobent les quotes-parts de tiers aux recettes de la Confédération, les dédommagements à des collectivités publiques ainsi que les contributions à des propres institutions, à des tiers et aux assurances sociales. Elles comprennent, en outre, les réévaluations opérées sur des prêts et des participations présentant le caractère de subventions ainsi que l'amortissement annuel intégral des contributions à des investissements.

38 Charges extraordinaires

Ce poste regroupe toutes les dépenses considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte de résultats: revenus

40 Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux englobent les revenus des impôts, des redevances et des droits de douane ainsi que les revenus des taxes d'incitation.

41 Patentes et concessions

Sous les patentes et concessions sont enregistrés la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools, les versements de la Banque nationale suisse, les revenus éventuels issus de la modification de la circulation de la monnaie ainsi que les revenus des concessions (radio, télévision, réseaux de radio-communication et la part de la Confédération à la redevance hydraulique annuelle des cantons).

42 Compensations

Sous les compensations sont enregistrés la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les émoluments administratifs, les redevances d'utilisation et les revenus des prestations ainsi que les revenus des ventes.

43 Revenus divers

Les revenus divers englobent le revenu des immeubles, les gains comptables tirés de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles, l'inscription à l'actif de prestations propres, la réinscription à l'actif de valeurs patrimoniales, l'inscription à l'actif des parts cantonales aux tronçons de routes nationales pris en charge par la Confédération ainsi que les revenus de fonds de tiers.

44 Revenus financiers

Les revenus financiers comprennent les revenus des intérêts et des participations ainsi que l'augmentation des valeurs de mise en équivalence de participations importantes, les bénéfices de cours sur les titres et les devises, les autres gains comptables sur le patrimoine administratif et financier ainsi que l'agio sur les instruments financiers.

45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'éventuel excédent annuel de charges provenant des dépenses affectées, déduction faite des revenus correspondants, est inscrit à titre de prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers.

48 Revenus extraordinaires

Ce poste regroupe les revenus considérés comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte des investissements: dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements, puis reportées et inscrites à l'actif du bilan au titre du patrimoine administratif.

50 Immobilisations corporelles et stocks

Ce poste comprend les dépenses pour l'acquisition d'immeubles, de mobilier, de machines, de véhicules, d'installations, d'informatique et de stocks ainsi que pour les routes nationales.

52 Immobilisations incorporelles

Il s'agit des dépenses pour l'acquisition de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles.

54 Prêts

Ce poste englobe les dépenses pour l'octroi de prêts à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour l'accomplissement d'une tâche publique.

55 Participations

Ce poste englobe les dépenses pour l'acquisition de participations qui permettent à la Confédération d'accomplir une tâche publique.

56 Contributions à des investissements

Il s'agit des dépenses pour l'octroi de contributions à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour la mise en place d'immobilisations corporelles ayant une utilité de plusieurs années. Les contributions à des investissements sont intégralement amorties au cours de l'année de leur octroi sur les charges de transfert.

58 Dépenses d'investissement extraordinaires

Ce poste enregistre les dépenses pour des investissements qui sont considérées comme extraordinaires selon la définition du frein à l'endettement.

59 Report au bilan

Les dépenses d'investissement des groupes de comptes 50 à 58 sont inscrites à l'actif du bilan par le biais de ce groupe de comptes. Les parts non inscrites à l'actif sont portées au compte de résultats.

Compte des investissements: recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements.

60 Vente d'immobilisations corporelles

Ce poste englobe les revenus de la vente d'immobilisations corporelles telles que des immeubles, des machines, du mobilier et des véhicules.

62 Vente d'immobilisations incorporelles

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de la vente de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles.

64 Remboursement de prêts

Ce poste comprend les recettes du remboursement partiel ou intégral de prêts dans le patrimoine administratif.

65 Vente de participations

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de l'aliénation de participations.

66 Remboursement de contributions à des investissements

Les recettes provenant du remboursement de contributions à des investissements à la suite d'un changement d'affectation sont comptabilisées sous ce poste. Le remboursement des contributions à des investissements entraîne toujours un gain comptable, étant donné que ces contributions sont amorties à 100% l'année de leur versement.

68 Recettes d'investissement extraordinaires

Sous les recettes d'investissement extraordinaires sont enregistrées les recettes de la vente de patrimoine administratif considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

69 Report au bilan

Pour les recettes d'investissement des groupes de comptes 60 à 68, les valeurs correspondantes du patrimoine administratif au bilan sont passées par pertes et profits par le biais de ce groupe de comptes. Les gains comptables (recettes supérieures à la valeur comptable) sont inscrits en tant que revenus.

Modification des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est à signaler par rapport à 2010.

Types de crédits, enveloppes budgétaires et instruments de gestion budgétaire

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments de crédit pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement. On distingue les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable, et les crédits d'engagement et les enveloppes budgétaires, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années. Pour les explications relatives aux instruments de gestion budgétaire, se reporter au tome 2B, ch. 11.

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de l'établissement du budget

L'établissement du budget et des suppléments au budget se fonde sur les principes suivants:

- a. *Règle du produit brut*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement sont présentés séparément, sans compensation réciproque. L'Administration fédérale des finances (AFF) peut ordonner des exceptions dans des cas particuliers, d'entente avec le Contrôle fédéral des finances (CDF).
- b. *Principe de l'universalité*: l'ensemble des charges, des revenus, des dépenses et des recettes d'investissement sont portés au budget. Ils ne sauraient être comptabilisés directement sur des provisions et des financements spéciaux.
- c. *Principe de l'annualité*: l'année budgétaire correspond à l'année civile. Les crédits non utilisés deviennent caducs à la fin de l'année budgétaire.
- d. *Principe de la spécialité*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement sont présentés par unité administrative, par groupe spécifique du plan comptable et, lorsque cela paraît indiqué, par mesure et selon leur affectation. L'Administration des finances décide de la structure des crédits dans le projet de message après avoir consulté le département responsable. Les crédits ouverts ne peuvent être affectés qu'aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés.

Si plusieurs unités administratives participent au financement d'un projet, il importe de désigner une unité responsable, qui sera chargée de présenter le budget global.

Principes régissant l'établissement des comptes

Les principes de la présentation des comptes s'appliquent par analogie à ceux du budget et des suppléments au budget:

- a. *Importance relative*: toutes les informations nécessaires à une évaluation complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus doivent être publiées.
- b. *Clarté*: ces informations doivent être claires et compréhensibles pour le lecteur.
- c. *Continuité*: les principes régissant l'établissement du budget ainsi que la tenue et la présentation des comptes doivent, si possible, être maintenus tels quels sur une longue période.
- d. *Règle du produit brut*: le principe budgétaire applicable est celui du produit brut.

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS; art. 53, al. 1, LFC). La Confédération n'applique pas l'intégralité de ces normes: des exceptions ciblées peuvent être prévues pour les cas spécifiques à la Confédération, où l'application des normes IPSAS ne laisse aucune marge de manœuvre. Ces écarts par rapport aux normes IPSAS figurent dans l'annexe 2 de l'OFC.

Différences par rapport aux normes IPSAS

Toutes les différences par rapport aux normes IPSAS et leurs conséquences financières sont expliquées ci-dessous. *Aucune différence n'est à signaler par rapport au compte 2010.*

Différence: le versement d'acomptes pour l'achat de marchandises, de matériel d'armement et de prestations de service est comptabilisé non pas au titre d'opération de bilan, mais à celui de charge.

Justification: pour des motifs liés aux dispositions légales applicables aux crédits, les acomptes sont comptabilisés par le biais du compte de résultats. Cette opération correspond à une couverture anticipée de charges futures.

Conséquence: la comptabilisation des transactions ne répond pas au principe de la comptabilité d'exercice. Les charges sont portées au compte de résultats lors du paiement anticipé et non pas au moment où la prestation est fournie.

Différence: les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts de la Confédération (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: les revenus provenant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont comptabilisés au moment de leur versement par les cantons (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: En dérogation de la norme IPSAS 25, les opérations du bilan concernant les engagements pris en matière de prévoyance et les autres prestations à long terme destinées aux employés sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

Justification: certaines questions n'étant pas résolues en ce qui concerne le refinancement des caisses de pensions de plusieurs établissements de la Confédération, les engagements en faveur de la prévoyance professionnelle ne sont pas inscrits au bilan.

Conséquence: la variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle et d'autres prestations à long terme destinées aux employés n'est pas prise en considération dans le compte de résultats. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan, c'est pourquoi le montant indiqué pour le découvert du bilan est trop bas.

Différence: la comptabilisation de la commission revenant à la Suisse pour la retenue d'impôt UE a lieu selon le principe de l'encaisse (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: l'agio et le disagio sur les emprunts de la Confédération sont comptabilisés conjointement en tant que charges ou diminution de charges.

Justification: les agios et disagios étant difficiles à budgétiser, ils sont comptabilisés sur la base des montants nets dans le compte de résultats.

Conséquence: dans le compte de résultats, les variations des agios et des disagios sont indiquées sur la base des montants nets. Dans le bilan, en revanche, elles sont comptabilisées en termes bruts.

Différence: outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le compte de financement présente également les créances et les engagements courants.

Justification: le fonds résulte des exigences du frein à l'endettement.

Conséquence: par de comptabilisation des flux de fonds par le biais du fonds «liquidités».

Différence: le compte de financement ne fait aucune distinction entre l'activité d'exploitation et celle d'investissement.

Justification: pour indiquer les soldes nécessaires au calcul des exigences du frein à l'endettement, ces deux niveaux d'activités sont réunis.

Conséquence: pas d'indication du cash-flow, ni d'indicateurs similaires.

Différence: pas d'inscription à l'actif du matériel d'armement, même si celui-ci répond aux conditions définies en la matière.

Justification: contrairement aux constructions militaires, le matériel d'armement n'est pas inscrit à l'actif. Cette solution s'apparente aux règles comptables appliquées par le FMI (GFSM 2001).

Conséquence: les charges liées au matériel d'armement portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

Différence: l'information sectorielle selon les groupes de tâches est présentée non pas dans l'optique du compte de résultats, mais dans celle du financement.

Justification: en raison du frein à l'endettement, la gestion globale des finances de la Confédération est axée en priorité sur le financement. Les charges sans incidences financières telles que les amortissements ne sont donc pas prises en considération dans les informations par groupe de tâches. En revanche, les dépenses d'investissement sont comptabilisées.

Conséquence: la dépréciation totale de la valeur dans chaque groupe de tâches n'est pas indiquée, étant donné que les charges sans incidences financières ne sont pas prises en considération. Pour un volume d'investissements demeurant relativement constant, les différences entre le compte de résultats et le compte de financement restent limitées.

Différence: dans l'information sectorielle, les valeurs du bilan ne sont pas classées par groupe de tâches.

Justification: étant donné l'importance de la redistribution des fonds qui caractérise les finances fédérales, classer les valeurs du bilan selon les groupes de tâches ne serait guère approprié.

Conséquence: les actifs et engagements ne sont pas présentés en proportion de leur part dans les groupes de tâches.

Autres remarques

En fonction des informations disponibles, certaines opérations ne peuvent pas être comptabilisées intégralement pour l'exercice concerné, les bases nécessaires pour une telle délimitation dans le temps n'étant pas suffisamment fiables. C'est pourquoi aucune délimitation dans le temps n'apparaît au bilan pour les cas suivants:

- *Produit de la TVA et de l'impôt sur la bière:* les recettes réalisées d'octobre à décembre sont comptabilisées et encaissées l'année suivante. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP):* les revenus de la RPLP sur les véhicules suisses sont comptabilisés et encaissés avec un décalage de deux mois. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Coopération au développement:* la Confédération peut s'engager pour plusieurs années à participer financièrement à des projets de coopération. Le crédit total nécessaire à la réalisation

d'un projet de plusieurs années est sollicité pour la période à laquelle l'engagement a été pris. Cette contribution financière est ainsi comptabilisée la première année comme ayant entièrement une incidence sur les charges. Les tranches requises annuellement (diminution de valeur effective) sont portées au bilan.

Normes complémentaires

Dans les cas où il n'existe pas de normes IPSAS, les normes complémentaires suivantes sont applicables (annexe 2 OFC, RS 611.01):

Objet: évaluation générale des instruments financiers.

Norme: directives de la Commission fédérale des banques sur les dispositions des art. 23 à 27 de l'ordonnance du 14.12.1994 sur les banques (DEC-CFB), état au 25.3.2004.

Objet: postes stratégiques dans le domaine des instruments financiers dérivés.

Norme: ch. 23b DEC-CFB, état au 31.12.1996.

Normes publiées, mais non encore appliquées

De nouvelles normes IPSAS ont été publiées avant la date de clôture du bilan, mais n'entreront en vigueur qu'ultérieurement:

Nouvelle norme IPSAS 28: *Instruments financiers: description*; nouvelle norme IPSAS 29: *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*; nouvelle norme IPSAS 30: *Instruments financiers: publication*. Fondées sur les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7, elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013, remplaçant la norme IPSAS 15. Par ailleurs, à partir de cette date, l'ordonnance sur les banques (art. 23 à 27) ne s'applique plus en tant que norme complémentaire. Leurs répercussions sur le compte de la Confédération ne peuvent pas encore être évaluées de manière suffisamment sûre.

Différences par rapport aux principes budgétaires

Les dispositions ci-après de la LFC ou de l'OFC permettent, dans certains cas isolés et fondés, de s'écarter des principes budgétaires:

- En règle générale, un projet est financé par une seule unité administrative. En vertu de l'art. 57, al. 4, LFC, le Conseil fédéral peut toutefois prévoir des exceptions.
- Conformément à l'art. 19, al. 1, let. a, OFC, l'AFF peut, en accord avec le CDF, accorder des dérogations à la règle du produit brut dans des cas d'espèce.
- L'art. 30 OFC habilite l'AFF, dans des cas justifiés, à autoriser la compensation, dans le crédit correspondant, du remboursement de charges ou de dépenses d'investissement remontant aux exercices antérieurs.

- L'AFF accorde cette autorisation si les conditions prévues par l'art. 63, al. 2, OFC sont remplies.

Des exceptions aux principes budgétaires ont été autorisées dans certains cas isolés sur la base des dispositions ci-dessus.

Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes qui suivent sont dérivés des principes régissant l'établissement des comptes.

Monnaies étrangères

Les comptes annuels de la Confédération sont présentés en francs suisses (CHF).

Les éléments monétaires du patrimoine et les engagements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de la date du bilan. Les différences de conversion sont imputées au compte de résultats.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation par la Confédération. Si la prestation est fournie au-delà d'une clôture d'exercice, elle fait l'objet d'une régularisation. Si un moment est déterminant (par ex. décision, autorisation), le revenu est comptabilisé quand la prestation de la Confédération est fournie ou quand la décision est entrée en vigueur.

Comptabilisation des revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants bruts d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Les parts revenant aux cantons sont comptabilisées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées à prévoir dans les années qui suivraient une hypothétique suppression de l'IFD.

Le revenu de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est établi sur la base des créances provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable.

Les droits de timbre sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues durant l'exercice comptable.

Le revenu de l'impôt anticipé se calcule à partir des déclarations reçues, des factures établies ainsi que des demandes de remboursement. Des régularisations sont faites pour les demandes de remboursement déposées avant le 10 janvier de l'année suivante ou attendues pour cette date selon l'analyse de cas portant sur des montants de plus de 100 millions, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus ou recettes. En revanche, les demandes de remboursement reçues ou attendues jusqu'au 10 janvier de l'année suivante et dont le montant d'impôt est de plus de 100 millions sont en outre enregistrées comme postes débiteurs – pour autant qu'aucune déclaration de perception les concernant n'ait été reçue jusqu'à cette date. Une provision est constituée

pour les remboursements encore dus. Des explications concernant le mode de calcul de la provision au titre de l'impôt anticipé figurent sous le ch. 62/37.

Les revenus des impôts sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation, de la RPLP (véhicules étrangers) et de la RPLF (redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds) sont comptabilisés sur la base du fait générateur pour les opérations économiques imposables. Les revenus de l'impôt sur la bière sont comptabilisés avec environ un trimestre de retard, sur la base des déclarations reçues.

Les revenus de la vignette routière et de la RPLP (véhicules suisses) sont comptabilisés au moment de l'entrée des décomptes. Les revenus de la RPLP sur les véhicules suisses sont donc comptabilisés avec un décalage allant jusqu'à deux mois.

Les revenus des taxes d'incitation (COV, huile de chauffage «extralégère», essence et diesel contenant du soufre, taxe pour l'assainissement de sites contaminés, taxe sur le CO₂ sur les combustibles) et de l'impôt sur les maisons de jeu sont compensés au niveau du compte de résultats par le bais des attributions aux fonds correspondants enregistrés sous les capitaux de tiers.

Régularisations dans le domaine des subventions

Des régularisations sont opérées si la subvention a acquis force obligatoire et a été allouée sous l'une des formes juridiques prévues à l'art. 16 de la loi fédérale du 5.10.1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1) et si le bénéficiaire de subvention a fourni la prestation donnant droit à la subvention (en partie du moins).

Disponibilités et placements à court terme

Elles comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont l'échéance est de trois mois au maximum (y c. les dépôts à terme et les placements financiers). Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

La valeur affichée correspond aux montants facturés, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses, les remboursements et les escomptes. Ces réévaluations sont établies sur la base de la différence entre la valeur nominale des créances et le montant net jugé recouvrable.

Placements financiers

Les placements financiers à échéance fixe, que la Confédération a la possibilité et l'intention de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Celle-ci prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio), à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, sur la durée du placement en question.

Les placements financiers effectués dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de manière ciblée les fluctuations de cours du marché sont évalués à leur valeur de marché, ce qui fait qu'ils relèvent de la catégorie «stock commercial». Dans cette catégorie, les variations de la valeur de marché sont imputées au compte de résultats.

Les autres placements financiers, dont la durée de détention n'est pas définie et qui peuvent être vendus à tout moment, sont considérés comme étant «disponibles à la vente». De tels placements sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'inscription au bilan s'effectue sur la base de la valeur d'acquisition ou d'une valeur du marché inférieure. Si la valeur de marché tombe en dessous de la valeur d'acquisition, la moins-value doit être comptabilisée avec incidence sur le résultat. Il n'est pas tenu compte des variations au-dessus de la valeur de marché.

Instruments financiers dérivés

La Confédération peut utiliser des instruments financiers dérivés dans trois buts différents: pour le négoce, comme couverture (Hedging) et pour les postes stratégiques.

Les postes des opérations de négoce sont évalués et portés au bilan à la valeur de marché. Les variations de la valeur de marché se répercutent sur le compte de résultats. En cas d'illiquidité du marché, des modèles d'évaluation serviront à calculer la valeur de marché.

Les opérations de couverture en monnaies étrangères (opérations à terme et options) sont enregistrées selon la technique de la comptabilité de couverture. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Si les opérations de couverture ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, elles sont assimilées à des opérations de négoce. La part superflue (overhedge) est également comptabilisée comme opération de négoce.

Les instruments financiers dérivés peuvent être comptabilisés comme postes stratégiques. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les paiements d'intérêts sont également attribués à chaque exercice comptable pro rata temporis. Dans le cas des instruments financiers stratégiques (actuellement, les swaps de taux d'intérêt en francs), le principe de la valeur la plus basse s'applique pour enregistrer les variations de la valeur de marché. Ce qui signifie que les instruments en question sont évalués à la valeur du marché ou à une valeur plus basse. En cas de liquidation ou vente prématurée ou à l'expiration de l'instrument financier dérivé, le résultat de l'aliénation ainsi que les variations de la valeur de marché des périodes antérieures (solde du compte de compensation) sont inscrits dans le compte de résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de revient (y c. les coûts indirects de production) ou à leur valeur de réalisation nette. Ils sont calculés à l'aide de la méthode du prix moyen variable. Des prix standards sont utilisés s'ils sont proches du coût effectif d'acquisition ou de revient. Les stocks difficiles à écouler donnent lieu à des réévaluations.

Prêts du patrimoine administratif

Les prêts sont inscrits dans le bilan au patrimoine administratif s'ils ont été octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques. Ils sont évalués à leur valeur nominale ou à leur valeur vénale la plus basse.

Le montant d'une éventuelle réévaluation est établi en fonction de la solvabilité des débiteurs, de la valeur des garanties et des conditions de remboursement. Les prêts remboursables conditionnellement qui font partie du patrimoine administratif sont intégralement réévalués au moment de leur octroi.

Les prêts dont la rémunération s'écarte des conditions du marché sont actualisés et réévalués en conséquence, si l'échéance est supérieure à 5 ans et la valeur nominale dépasse 100 millions.

Contributions à des investissements

Les contributions à des investissements accordées à des tiers par la Confédération ne sont ni inscrites au bilan, ni évaluées. Les contributions à des investissements sont inscrites à titre de dépenses d'investissement et intégralement réévaluées par le biais des charges de transfert au cours de l'année de leur octroi.

Participations

Les participations importantes sont évaluées à la valeur de mise en équivalence. La valeur affichée se base sur la clôture au 30 septembre. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation des participations importantes s'écarteraient toutefois en partie des principes appliqués par la Confédération. Les participations sont considérées comme importantes si la valeur de mise en équivalence s'élève à 100 millions au moins et si la participation de la Confédération représente au moins 20 %. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus compte tenu de leur utilité future. Si la valeur comptable dépasse la valeur du marché ou la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Les autres participations, déduction faite des réévaluations effectuées, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. La valeur intrinsèque ou la valeur de rendement peuvent servir de base pour le calcul des réévaluations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Bien-fonds	aucun amortissement
Routes nationales	10 – 50 ans
Bâtiments	10 – 50 ans
Installations d'exploitation/de stockage, machines	4 – 7 ans
Mobilier, véhicules	4 – 12 ans
Informatique	3 – 7 ans

Exemples:

Mobilier

• petits serveurs	3 ans
• installations du réseau	7 ans
• mobilier	10 ans
• voitures de tourisme	4 ans

Routes nationales

• terminées avant le 1.1.2008	30 ans
• terminées après le 1.1.2008	
– voies de circulation	30 ans
– tunnels	50 ans
– ouvrages d'art	30 ans
– installations électromécaniques	10 ans

Les routes nationales prises en charge et terminées pour le 1.1.2008 font l'objet d'un délai d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1.1.2008 peuvent être classées en plusieurs catégories. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie économique.

Bâtiments

• Bâtiments administratifs	40 ans
• bâtiments des douanes	30 ans
• Aménagements spéciaux	10 ans

Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont inscrits au bilan à une valeur nulle. Il s'agit principalement des bâtiments du parc à disposition d'armasuisse Immobilier, devenus superflus suite à la réforme de l'armée.

S'ils sont portés à l'actif, les aménagements spéciaux et les installations pour les locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du bail plus brève.

Les bâtiments dont les diverses parties ont une durée d'utilisation différente ne sont pas comptabilisés ni amortis séparément. Ce principe est pris en compte pour fixer la durée d'amortissement.

Les dépenses supplémentaires qui prolongent l'utilité économique d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les dépenses à titre de réparation et d'entretien sont enregistrées comme charges.

La valeur des biens patrimoniaux est réexaminée chaque année. Si l'on dispose d'indicateurs de perte de valeur, on procède à des calculs de valeur et, le cas échéant, des amortissements spéciaux.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Logiciels (achats, licences, développement propre)	3 ans ou durée d'utilisation contractuelle
Licences, brevets, droits	durée d'utilisation contractuelle

La valeur des immobilisations incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation des valeurs comptables apparaît possible eu égard aux nouvelles conditions ou à un événement intervenu.

Objets d'art

Les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture (OFC) tient un inventaire de tous les objets d'art en possession de la Confédération. Les œuvres d'art servent à équiper les ambassades et consulats de Suisse à l'étranger ainsi que les bâtiments de l'administration fédérale d'une certaine importance. Les œuvres les plus précieuses sont prêtées pour être exposées dans divers musées en Suisse. Les travaux de designers sont prêtés au Museum für Gestaltung de Zurich et les photographies à la Fondation suisse pour la photographie de Winterthur.

Leasing

Les actifs acquis sur la base de contrats de leasing, pour lesquels la Confédération supporte les risques et avantages inhérents à la propriété (leasing financier), sont enregistrés comme immobilisations financières selon la qualité de l'objet en leasing. La première inscription au bilan d'un leasing financier s'effectue à la valeur de marché de l'objet ou à la valeur actuelle nette la plus basse des futurs paiements non dénonçables prévus au début du contrat. Ledit montant est enregistré comme engagement découlant du leasing financier. L'amortissement de l'objet en leasing se base sur la durée de son utilité économique ou, si le transfert de propriété à la fin du leasing n'est pas certain, sur la durée d'utilisation plus brève fixée par contrat.

Les opérations de leasing pour lesquelles la Confédération ne supporte pas ou qu'en partie les risques et avantages inhérents à la propriété, sont considérées comme des leasings d'exploitation. Les charges qui en découlent sont directement portées au compte de résultats.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation apparaît possible eu égard à de nouvelles conditions ou à un événement intervenu.

En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de leur utilité future ou de leur réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation. Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente et la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Provisions

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable (par ex. assainissement des sites contaminés). Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50%) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels.

Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que s'il existe un plan de restructuration détaillé qui a d'ores et déjà été annoncé et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

La Confédération est son propre assureur. Seules les dépenses attendues suite à des événements du passé amènent à constituer des provisions. Aucune provision n'est constituée en prévision d'événements potentiels dans le futur.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements provenant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers englobent les engagements résultant de papiers monétaires, les engagements envers les banques, les engagements envers d'autres parties, les emprunts et les valeurs de remplacement négatives des dérivés.

L'évaluation s'effectue en principe à la valeur nominale. Font exception les valeurs de remplacement négatives des dérivés, évaluées à leur valeur de marché et les engagements financiers maintenus jusqu'à la date d'échéance (méthode de la comptabilité d'exercice).

Comptes spéciaux

Les engagements envers des comptes spéciaux sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique.

Les fonds affectés sont présentés sous le capital propre si la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de l'utilisation. Les autres fonds affectés sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont comptabilisés dans le compte de résultats. En fin d'année, les revenus et les charges des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont neutralisés dans le compte de résultats via des attributions ou des prélèvements. Les fonds affectés enregistrés sous le capital propre ne donnent lieu à aucune compensation en fin d'année, les opérations au crédit et au débit faisant l'objet d'un transfert interne au capital propre.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Le Conseil fédéral précise les modalités de gestion dans les limites de ces conditions et dispositions. Les fonds spéciaux sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique. L'inscription sous le capital propre est requise lorsque l'unité administrative responsable peut décider, dans une large mesure, de la manière et du moment de l'utilisation des fonds. Les autres fonds spéciaux sont présentés sous les capitaux de tiers.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves et de les utiliser ultérieurement pour financer des activités en conformité avec les objectifs de leur mandat de prestations (art. 46 LFC). La constitution et l'utilisation de réserves donnent lieu à des écritures dans le capital propre.

La constitution de réserves affectées est possible lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. De telles réserves ne peuvent être utilisées que pour des projets à l'origine de leur création.

Une fois atteints les objectifs définis quant aux prestations, les unités administratives GMEB peuvent en outre constituer des réserves générales si elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires ou si elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget.

Réserve liée à la réévaluation

Si une valeur patrimoniale est évaluée à sa valeur de marché, cet élément de fortune est régulièrement contrôlé quant à sa valeur. Les éventuelles hausses de valeur sont comptabilisées dans la réserve liée à la réévaluation. Si la valeur diminue, il convient d'abord de réduire en conséquence, le cas échéant, le montant de la réserve liée à la réévaluation. Une fois celle-ci entièrement épuisée, une comptabilisation est effectuée dans le compte de résultats.

Engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel

La notion «engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel» englobe les rentes, les prestations de sortie ainsi que les futures primes de fidélité. L'évaluation se fonde sur la norme IPSAS 25. A la différence du bilan selon la méthode statique d'inscription au bilan des engagements de prévoyance prévue par le droit suisse en matière

de prévoyance, l'approche économique figurant dans la norme IPSAS 25 consiste à calculer les droits acquis à des prestations de prévoyance en tenant compte de l'évolution future des salaires et des rentes.

L'évaluation tient compte également d'autres hypothèses actuarielles reflétant l'évolution démographique, comme la mortalité des ayants droit, l'invalidité, les probabilités de sortie ou le taux d'intérêt technique.

En dérogation de la norme IPSAS 25, les prestations de prévoyance ainsi que les autres prestations à long terme vis-à-vis des employés ne sont pas inscrites au bilan, mais elles figurent dans l'annexe des comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

3 Situation en matière de risques et gestion des risques

La Confédération est exposée à des risques variés susceptibles de menacer l'atteinte des objectifs et l'exécution des tâches de l'administration fédérale. Il convient d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques le plus tôt possible afin de pouvoir prendre au bon moment les mesures requises. A cet effet, le Conseil fédéral a défini, à la fin de 2004, les bases de la gestion des risques au sein de la Confédération. Depuis lors, la gestion des risques ne cesse d'évoluer. Le 24 septembre 2010, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération (cf. FF 2010 5965). Ces directives sont complétées par des directives d'application de l'Administration fédérale des finances et par un manuel détaillé de gestion des risques de la Confédération.

La gestion des risques est l'un des instruments de pilotage du Conseil fédéral. Elle est pleinement intégrée dans les processus de travail et de conduite des départements et des unités administratives. Elle implique tous les départements, la Chancellerie fédérale ainsi que les unités de l'administration centrale et décentralisée de la Confédération (pour autant que ces dernières n'aient pas de comptabilité propre). Les établissements et entreprises autonomes de la Confédération ont leur propre gestion des risques.

Gestion des risques

Par risques, on entend des événements et des processus qui ont une certaine probabilité de se produire et qui ont des conséquences négatives majeures d'ordre financier et non financier (par ex. atteintes à la réputation de la Confédération, entrave de l'activité de l'administration, atteintes à l'environnement, etc.) sur l'atteinte des objectifs et l'exécution des tâches de l'administration fédérale. Les opérations d'identification, d'analyse, d'évaluation, de maîtrise et de surveillance des risques s'effectuent selon des règles uniformes. L'aménagement de la gestion des risques s'appuie sur les systèmes normatifs usuels. On distingue les catégories de risques suivantes:

- Risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques objectifs, techniques, élémentaires;
- risques liés aux personnes et à l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- Risques sociaux et politiques.

Les départements et la Chancellerie fédérale sont en principe responsables de la mise en œuvre de la gestion des risques. L'Administration fédérale des finances (AFF) et la Conférence des secrétaires généraux (CSG) assument cependant d'importantes fonctions de coordination. L'AFF édicte des directives sur la gestion des risques et organise les cours en la matière à l'échelon fédéral, favorisant ainsi la mise en œuvre homogène de la gestion des risques au sein de l'administration fédérale. Elle met en outre à disposition une application informatique pour la gestion des risques et l'établissement des rapports. La consolidation des risques au niveau du Conseil fédéral et le contrôle d'exhaustivité incombent à la CSG.

Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Pour maîtriser les risques, la Confédération dispose de trois stratégies: éviter, atténuer ou financer. Dans la pratique, la Confédération ne peut exécuter certaines tâches qu'en prenant certains risques. En dépit de ces risques, il n'est généralement pas possible de renoncer (stratégie «éviter») à l'exécution de ces tâches. Dans de tels cas, l'administration fédérale n'a pas d'autre choix que de s'efforcer de réduire les risques au minimum (stratégie «atténuer»). Sur le plan financier, la Confédération assume en principe le risque pour les dommages causés à son patrimoine et supporte les conséquences de son activité (cf. art. 50, al. 2, OFC). Ce n'est que dans des cas particuliers que l'AFF approuve la conclusion d'un contrat d'assurance.

Des systèmes de pilotage et de contrôle sont utilisés pour surveiller et gérer les risques. Ces systèmes peuvent relever de l'organisation (par ex. principe du double contrôle), du personnel (par ex. cours de perfectionnement), de la technique (par ex. protection contre les incendies) ou du domaine juridique (accords contractuels, modifications légales). L'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle, qui font partie intégrante des processus de travail, est examinée et développée en permanence. Ces systèmes comprennent notamment un processus uniforme de planification, de budgétisation et de controlling.

Le système de contrôle interne (SCI) a été introduit en 2008 au sein de l'administration fédérale. Contrairement à la gestion des risques, le SCI porte uniquement sur les risques opérationnels

et non sur les risques stratégiques. Comme il existe des interfaces entre la gestion des risques et le SCI, une collaboration est prévue dans chaque unité administrative entre le conseiller en gestion des risques et le responsable du SCI.

Situation de la Confédération en matière de risques

Les risques auxquels la Confédération est exposée sont liés directement ou indirectement aux tâches et activités assignées à celle-ci par la Constitution et la loi.

D'une part, la Confédération peut subir des dommages causés à son patrimoine. D'autre part, la Confédération doit faire face à des risques liés à sa responsabilité envers des tiers ou en rapport avec des organisations devenues autonomes et assurant des tâches de droit public. En règle générale, la Confédération répond du dommage causé à un tiers par un employé de l'administration dans l'exercice de ses fonctions. La Confédération est également responsable lorsque des dommages-intérêts sont réclamés pour violation du devoir de surveillance. Les risques auxquels la Confédération est exposée sont essentiellement des risques financiers et économiques, des risques juridiques et des risques objectifs, techniques et élémentaires. Les risques liés à l'informatique et à la télécommunication (risques TIC) revêtent également une grande importance, de même que les risques liés à l'exercice d'activités de surveillance ainsi qu'au dialogue en cours avec l'UE sur les questions fiscales.

Publication des risques

Les rapports sur les risques rédigés à l'intention du Conseil fédéral ne sont pas rendus publics. La mention des risques dans le compte annuel diffère selon le type de risque. On distingue plusieurs niveaux de risques en fonction du degré de probabilité:

- Les risques qui se sont réalisés, qui sont liés à des événements du passé et qui entraîneront probablement une sortie de fonds au cours des exercices comptables suivants, donnent lieu à l'inscription d'engagements et de provisions au bilan de l'exercice en cours.
- Les événements dont la survenance représente un risque quantifiable important sont indiqués en annexe des comptes annuels (engagements conditionnels, événements à caractère conditionnel).

Les processus administratifs internes permettent de s'assurer que les risques qui requièrent des engagements conditionnels ou des provisions sont répertoriés intégralement et pris en considération dans les comptes annuels.

4 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
1 Recettes totales	62 833	62 423	64 535	1 702	2,7
2 Recettes extraordinaires	–	–	290		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	62 833	62 423	64 245	1 412	2,2
4 Facteur conjoncturel	1,013	1,013	1,007	-0,006	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	63 650	63 234	64 695	1 045	1,6
6 Excédent conjoncturel requis/déficit autorisé [6=3-5]	-817	-811	-450		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	427	1 998	1 998		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b, LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c, LFC, économies à titre préventif)	416	166	166		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	63 662	65 067	66 527	2 865	4,5
12 Dépenses totales selon C/B	59 693	65 067	64 331	4 638	7,8
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	3 969	0	2 197		

Le *frein à l'endettement* crée un lien contraignant entre le total des dépenses admissibles et les recettes. Il vise à prévenir les déséquilibres structurels des finances de la Confédération et à empêcher ainsi que la dette de la Confédération ne continue de croître en raison de déficits au compte de financement. Il se fonde sur la règle des dépenses: seul le montant des recettes encaissées par la Confédération en situation d'exploitation moyenne des capacités de production de l'économie peut être dépensé. Il s'applique au budget, en se fondant sur des prévisions pour ce qui est de l'évolution de la situation économique (facteur conjoncturel), des recettes et, dans une certaine mesure aussi, s'agissant des dépenses (par ex. les intérêts passifs). C'est pourquoi, lors de la publication du compte d'Etat, des écarts apparaissent par rapport au budget tant en ce qui concerne les dépenses maximales autorisées que les dépenses effectives.

Pour s'assurer que les exigences du frein à l'endettement soient respectées tant lors de l'élaboration que de l'exécution du budget, la loi sur les finances de la Confédération prescrit la tenue d'une statistique en dehors du compte d'Etat. Celle-ci sert de *compte de compensation* dans lequel sont inscrits les écarts annuels entre les dépenses maximales autorisées et les dépenses effectives: si les dépenses effectives de l'année considérée sont plus (ou moins) élevées que les dépenses autorisées calculées en fonction des recettes réalisées et de l'évolution conjoncturelle, la différence est portée au compte de compensation à titre de charge (ou à titre de bonification).

Si le compte de compensation présente des découverts, ceux-ci doivent être éliminés par le biais de réductions de dépenses au cours des années suivantes. En revanche, aucune hausse des dépenses n'est possible en cas d'excédents. Ces derniers sont utilisés pour compenser de futures erreurs d'estimation.

La règle complétant le frein à l'endettement est entrée en vigueur en 2010. Cette règle vise à assurer que l'équilibre des finances soit rétabli à moyen terme, y compris dans le budget extraordinaire, et ainsi à éviter que les dépenses extraordinaires n'entraînent une hausse permanente de la dette. Le *compte d'amortissement* est l'instrument de pilotage; il comptabilise les dépenses extraordinaires et les recettes extraordinaires. En vertu de cette règle complémentaire, les découverts du compte d'amortissement doivent être comblés en l'espace de six ans par le biais d'une réduction des dépenses maximales autorisées dans le budget.

Le *budget 2011* a été fondé sur l'hypothèse d'une poursuite de la reprise économique et d'une résorption graduelle de la sous-exploitation des capacités de production de l'économie. Par conséquent, le frein à l'endettement autorisait un déficit conjoncturel d'un montant de 811 millions. Les dépenses ordinaires approuvées par le Parlement étaient de 166 millions inférieures aux dépenses maximales autorisées. Conformément à l'art. 17c LFC, ce montant a été crédité au compte d'amortissement à titre d'économie préventive de telle sorte que les dépenses totales correspondent aux dépenses maximales autorisées.

Les recettes totales d'environ 64,5 milliards (ligne 1) enregistrées par le *compte 2011* dépassent les prévisions de 2,1 milliards. Les suppléments de recettes sont dus en partie à des recettes extraordinaires (ligne 2) que la Confédération a réalisées grâce à la vente d'actions Swisscom (34 mio) et de SAPOMP Wohnbau SA (256 mio). Le fait que les recettes ordinaires (ligne 3) aient surpassé les prévisions du budget à hauteur de quelque 1,8 milliard est principalement imputable à l'impôt anticipé. Non seulement les recettes, mais aussi la croissance de l'économie dans son ensemble ont été supérieures aux attentes. Le facteur conjoncturel (ligne 4) est plus bas (1,007) que prévu au budget, qui indiquait une valeur de 1,013 et impliquait ainsi une sous-utilisation des capacités de production plus importante. Bien que le facteur conjoncturel soit plus bas que prévu, le plafond des dépenses (ligne 5) est supérieur d'environ 1,5 milliard au montant budgétisé grâce aux recettes supplémentaires d'un montant considérable. Le déficit conjoncturel autorisé (ligne 6) a diminué d'environ 0,8 milliard par rapport au budget, pour s'établir à 450 millions.

Le compte 2011 a enregistré des dépenses extraordinaires équivalant à quelque 2 milliards (ligne 7). Celles-ci ont concerné l'apport unique au fonds d'infrastructure (850 mio) ainsi que la contribution de la Confédération à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF (1 148 mio). Le plafond des dépenses autorisées (ligne 11) a été relevé d'un montant correspondant. En revanche, la bonification, mentionnée plus haut, portée au compte d'amortissement à titre d'économie préventive (ligne 10) entraîne une réduction du plafond des dépenses autorisées.

Les dépenses totales du compte (ligne 13) sont inférieures d'environ 0,7 milliard aux dépenses budgétisées et de 2 197 millions aux dépenses maximales autorisées (ligne 12). Les exigences minimales du frein à l'endettement ont donc été largement respectées dans le compte 2011.

Solde du compte de compensation

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
14 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	12 645	15 614		
15 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=8]	–	–		
16 Différence (art. 16 LFC) [=13]	3 969	2 197		
17 Total intermédiaire [17=14+15+16]	16 614	17 811	1 197	7,2
18 Entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement (art. 66 LFC)	-1 000	–		
19 Solde du compte de compensation au 31.12. [19=17+18]	15 614	17 811	2 197	14,1

Au 31 décembre 2010, l'avoir du compte de compensation s'élevait à 15,6 milliards (ligne 14). L'écart entre les dépenses maximales autorisées en 2011 et les dépenses effectives est porté au *compte de compensation* à titre de bonification (ligne 16). Pour

2011, cette bonification atteint 2,3 milliards. Le compte de compensation affiche ainsi, au 31 décembre 2011, un solde positif de 17,8 milliards (ligne 19).

Solde du compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
20 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	–	416		
21 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	–	1 998		
22 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	–	290		
23 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=9]	–	–		
24 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=10]	416	166		
25 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [25=20-21+22+23+24]	416	-1 127	-1 542	-371,1

Au 31 décembre 2010, l'avoir du compte d'amortissement s'élevait à 416 millions (ligne 20). Les dépenses extraordinaires à hauteur de 1 998 millions (ligne 21) y sont inscrites au débit, tandis que les recettes extraordinaires à hauteur de 290 millions (ligne 22) le sont à titre de bonification. Les économies préventives (ligne 24)

sont elles aussi comptabilisées à titre de bonification au sens de l'art 17c LFC (RS 611.0). Au 31 décembre 2011, le compte d'amortissement affichait ainsi un solde négatif de 1 127 millions (ligne 25). Ce découvert devra être résorbé au cours des six prochains exercices.

62 Explications concernant le compte

Les postes nécessaires à l'évaluation de l'état des finances, des revenus et du patrimoine de la Confédération sont expliqués ci-après. La numérotation se fonde sur les numéros figurant dans les tableaux concernant le compte de résultats et le bilan (ch. 52 et 53). Elle renvoie, si nécessaire, au compte de financement, au compte des investissements et à l'état du capital propre (ch. 51, 54 et 55).

Dans les explications relatives au compte de résultats, les termes en gras figurant dans la première ligne des tableaux et dans les indications de détail s'inscrivent dans l'optique des résultats. Afin de reconnaître aisément les différences par rapport au compte de financement, les recettes ou les dépenses reflétant l'optique du financement sont indiquées en gras dans la dernière ligne des tableaux. En revanche, les contributions à des investissements, les recettes de participations ainsi que les recettes et les dépenses extraordinaires sont présentées selon l'optique du financement. Les écarts importants entre le compte de résultats et le compte de financement sont expliqués dans le texte (voir aussi le tome 3, ch. 5).

Postes du compte de résultats

1 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de l'impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0
Impôt sur le bénéfice net des pers. morales	8 088	7 414	8 396	309	3,8
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 980	10 268	9 665	-315	-3,2
Imputation forfaitaire d'impôt	-182	-135	-170	12	6,5
Recettes provenant de l'impôt fédéral direct	17 886	17 547	17 891	5	0,0

Le produit de l'impôt fédéral direct s'élève, au total, à 17,9 milliards, dépassant ainsi de 5 millions le résultat de l'année précédente. Les recettes supplémentaires par rapport au budget se montent à 344 millions (+ 2,0%).

L'une d'entre elles est sans doute la chute brutale survenue en 2009, dont les répercussions se font probablement encore sentir. Le dynamisme qui a caractérisé l'économie après l'année de crise 2009 a eu des répercussions d'autant plus marquées au niveau de l'impôt sur le *bénéfice net des personnes morales*, dont le produit augmente de 0,3 milliard, soit de 3,8%, par rapport à l'année précédente. Les recettes à ce titre compensent ainsi intégralement les diminutions au titre de l'impôt sur le revenu.

Les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des ménages et de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont évolué de façon divergente. Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est inférieur d'environ 0,3 milliard au record de l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 3,2 %. La reprise économique survenue au cours de l'année fiscale 2010 n'a pas engendré une augmentation de recettes correspondante. Cette situation est due, en partie, à la réforme de l'imposition des familles et à la compensation des effets de la progression à froid. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011, ces deux réformes ont entraîné des diminutions de recettes estimées à 100 millions pour le compte 2011. Faute de données, les autres causes du recul des recettes sont pour l'instant difficiles à identifier précisément.

Le fait que la Confédération s'octroie une part de l'imputation forfaitaire d'impôts étrangers perçus à la source entraîne une baisse des revenus au titre de l'impôt fédéral direct. Cette part, qui s'élève à 170 millions, est inférieure au montant de l'année précédente.

La part des recettes de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons est de 17 %. Cette part est calculée avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt.

2 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de l'impôt anticipé	4 323	3 707	5 961	1 637	37,9
Impôt anticipé (Suisse)	4 314	3 700	5 949	1 636	37,9
Retenue d'impôt, Etats-Unis	10	7	11	1	12,5
Recettes provenant de l'impôt anticipé	4 723	3 707	4 861	137	2,9

Le produit de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (retrées) et les remboursements. Depuis de nombreuses années, il est soumis à de fortes fluctuations. Comme il n'est pas possible d'intégrer les éléments particuliers à l'origine de cette volatilité, lesquels sont imprévisibles par nature, l'estimation

se fonde sur une moyenne pluriannuelle depuis 2005. Pour le budget 2011, la moyenne avait été calculée sur une période de huit ans, à savoir sur les années 2002 à 2009, dernier résultat connu. Le montant ainsi estimé (3,7 mrd) ne tenait toutefois pas compte d'une éventuelle tendance de fond à la hausse.

En 2011, les recettes ont atteint à nouveau un niveau fort élevé (4,9 mrd), alors même que les rentrées en provenance des dividendes ont subi une nette baisse en raison de l'introduction du principe de l'apport en capital (cf. encadré et tome 3, ch. 12). Toutefois, comme la diminution de l'ensemble des rentrées s'est alliée à une baisse, en termes absolus, supérieure du montant des demandes de remboursements, les recettes ont dépassé largement la moyenne pluriannuelle sur laquelle reposait le budget.

Principe de l'apport de capital et compte 2011

Selon ce principe, le remboursement au détenteur de droits de participation de ses apports ouverts de capital est exonéré de l'impôt anticipé. De nombreuses entreprises ont fait usage de cette nouvelle possibilité, au lieu de distribuer des dividendes soumis à l'impôt, d'où une baisse des encaissements au titre de l'impôt anticipé en 2011. A défaut de nouveaux versements d'impôt anticipé de la part des sociétés qui ont annoncé des remboursements de réserves non imposables, l'année 2011 d'introduction du principe de l'apport en capital s'est soldée par un manque à gagner unique, estimé aux environs de 1,2 milliard.

La persistance d'un niveau élevé de recettes permet de conclure que le rendement de l'impôt anticipé est structurellement plus élevé qu'estimé ces dernières années dans le cadre de la budgétisation. En particulier, cet impôt semble bénéficier d'une tendance de fond à la hausse. La nouvelle méthode d'estimation (lissage exponentiel) choisie pour le budget 2012 permettra de mieux tenir compte des évolutions les plus récentes.

Eu égard à la baisse des rentrées et sur la base d'une estimation des demandes de remboursements, concernant les montants retenus en 2011, qui devraient encore être présentées, la *provision* constituée à cet effet a été réduite de 1,1 milliard (cf. ch. 62/37). Cette diminution de la provision explique la différence entre les revenus, lesquels tiennent compte de la variation de la provision, et les recettes de l'impôt anticipé.

3 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus des droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1
Droit de timbre d'émission	779	620	874	95	12,2
Droit de timbre de négociation	1 417	1 450	1 312	-105	-7,4
Titres suisses	232	200	192	-40	-17,4
Titres étrangers	1 185	1 250	1 120	-65	-5,5
Droit sur les quittances de primes	659	680	671	12	1,8
Recettes provenant des droits de timbre	2 855	2 750	2 857	2	0,1

Le produit des *droits de timbre* est demeuré pratiquement stable par rapport au résultat de l'année précédente. Cette quasi-stagnation masque toutefois des divergences d'évolution. Le produit du droit de négociation a diminué pour la 4^e année consécutive. En revanche, celui du droit d'émission a progressé à nouveau, ce qui a permis de compenser en majeure partie le manque à gagner subi au titre du droit de négociation.

Les droits de timbre sont largement tributaires de l'évolution des marchés boursiers à l'échelle internationale. En effet, près de la moitié de leur produit est due au *droit de négociation* qui frappe avant tout le commerce de titres. En raison des turbulences qui ont marqué l'évolution des marchés financiers du fait des incertitudes liées à la crise de la dette en Europe ainsi que de l'assombrissement des perspectives conjoncturelles mondiales, les volumes d'affaires imposés ont baissé à nouveau, entraînant une réduction des recettes du droit de négociation.

La part du *droit d'émission* au total du produit du droit de timbre a augmenté ces dernières années. Cette évolution s'explique dans une large mesure par la forte progression du volume des emprunts obligataires de débiteurs suisses dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et de besoins de refinancement élevés, notamment de la part du secteur bancaire.

Comparé au budget, le produit des droits de timbre a été plus élevé qu'attendu (+ 107 mio, soit + 3,9 %). Pour l'essentiel, le surcroît de recettes s'explique, là aussi, par la nouvelle augmentation des émissions d'emprunts obligataires. Le dynamisme des émissions de débiteurs suisses, en dépit d'une rémunération minime, voire négative, et d'une durée parfois relativement longue, n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget.

4 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de la taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7
Ressources générales de la Confédération	16 751	16 680	16 837	86	0,5
Fonds affectés	3 921	4 770	4 805	884	22,5
Assurance-maladie 5 %	884	880	889	5	0,5
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 257	2 250	2 269	12	0,5
Part Conf. au point de TVA (17%)	462	460	465	2	0,5
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	–	860	863	863	–
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	318	320	320	2	0,5
Recettes de la taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 450	21 642	970	4,7

Equivalant à 21,6 milliards, les recettes provenant de la TVA progressent de 970 millions, soit de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est due, pour environ 4,2 %, à l'augmentation proportionnelle de 0,4 point de pourcentage des taux de TVA en faveur de l'AI. Abstraction faite du financement additionnel de l'AI, la croissance des recettes n'est que de 0,5 %. L'évolution des recettes de la TVA est toutefois aussi influencée par les conséquences financières de la réforme de la TVA ainsi que par l'adaptation des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires. Ces deux mesures ont été mises en vigueur en 2010 déjà, mais elles ont également eu des effets sur les recettes de l'année 2011. Les diminutions de recettes qui en découlent devraient avoir réduit la croissance des recettes d'environ 0,7 point de pourcentage. Corrigée de ces facteurs, la croissance du produit de la TVA est d'environ 1,2 % par rapport à l'année précédente. Elle est ainsi inférieure à la croissance en 2011 du produit intérieur brut nominal (2,6 %). L'écart par rapport à la demande intérieure finale, laquelle reflète mieux l'assiette de la TVA, est toutefois plus faible (cf. tome 3, ch. 14). Le produit de la TVA a été supérieur de près de 200 millions, soit de 0,9 %, au montant prévu au budget.

Les recettes sont indiquées selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. Pour cette raison, les pertes sur débiteurs sont enregistrées et inscrites séparément en tant que postes de charges. En 2011, les pertes sur débiteurs se sont montées à 193 millions. Dans le tableau, les parts affectées de la TVA sont présentées avant la déduction des pertes sur débiteurs. Avant de calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles qui concernent l'AVS, il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. Pour l'AVS, seuls 2 709 millions (2 248 mio et la part fédérale de 461 mio) sont disponibles, et non les montants totaux de 2 734 millions (2 269 mio et la part fédérale de 465 mio). Les parts de la TVA versées à l'AI et au fonds pour les grands projets ferroviaires s'élèvent à 855 millions et à 317 millions, après déduction proportionnelle des pertes sur débiteurs.

5 Autres impôts à la consommation

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus d'autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4
Impôts sur les huiles minérales	5 134	5 105	5 020	-114	-2,2
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	3 063	3 040	2 995	-68	-2,2
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 050	2 040	2 006	-45	-2,2
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	25	19	-1	-6,8
Impôt sur le tabac	2 356	2 235	2 208	-148	-6,3
Impôt sur la bière	112	108	113	1	0,6
Recettes d'autres impôts à la consommation	7 602	7 448	7 341	-261	-3,4

Le recul des revenus provenant des *autres impôts à la consommation* résulte de divers facteurs. Les recettes de l'*impôt sur les huiles minérales grevant les carburants* ont diminué de 113 millions par rapport à l'exercice précédent et sont inférieures de près de 80 millions au montant budgétisé. Cet écart s'explique principalement par le cours élevé du franc suisse qui a engendré une

baisse des recettes provenant du tourisme à la pompe (cf. également tome 3, ch. 15). Les recettes de l'*impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles* se situent au-dessous du niveau de l'année précédente (- 1,4 mio). Cette situation est due, outre la baisse de l'importance de l'huile de chauffage en tant que combustible, à un hiver relativement doux en 2010/2011.

L'impôt sur le tabac a pu enregistrer une hausse des recettes supérieure à la moyenne durant le dernier trimestre de 2010, en raison de l'annonce de la majoration de l'impôt sur les cigarettes (20 ct. par paquet au 1.1.2011) et de l'accroissement des ventes qu'elle a provoquée. Une diminution des recettes de même am-

pleur s'en est suivie au début de l'année 2011. Le recul des revenus par rapport au montant budgétisé s'explique en outre par la vigueur du franc suisse et la diminution correspondante des ventes dans le trafic frontalier et touristique.

6 Revenus fiscaux divers

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus fiscaux divers	4 418	4 366	4 405	-13	-0,3
Redevances sur la circulation	2 210	2 150	2 323	113	5,1
Impôt sur les véhicules automobiles	373	360	408	35	9,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	340	360	12	3,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 450	1 555	65	4,4
Droits de douane	1 079	1 020	1 046	-33	-3,1
Impôt sur les maisons de jeu	381	405	376	-5	-1,3
Taxes d'incitation	748	791	660	-88	-11,8
Taxe d'incitation sur les COV	123	125	127	3	2,8
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	36	35	0	-1,2
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	589	630	498	-91	-15,4
Autres revenus fiscaux	0	-	-	0	-100,0
Recettes fiscales diverses	4 418	4 366	4 405	-13	-0,3

Les revenus regroupés au sein du poste «Revenus fiscaux divers» n'ont quasiment pas changé par rapport à l'année précédente (- 0,3 %). Ce résultat découle d'évolutions divergentes. Les différentes redevances routières ont augmenté en 2011, alors que les recettes de la taxe sur le CO₂ et des droits d'entrée notamment ont diminué.

Parmi les *redevances sur la circulation*, l'impôt sur les véhicules automobiles affiche une évolution marquée. Après avoir fortement chuté en 2009, les importations d'automobiles ont rebondi avec force en 2010 et ont continué de se consolider en 2011 avec le franc fort et les concessions tarifaires accordées par les importateurs. Au cours de l'exercice écoulé, quelque 360 000 véhicules ont été importés, soit près de 10 % de plus qu'en 2010 et un peu plus de 30 % de plus qu'en 2009. Les revenus provenant de l'impôt sur les véhicules automobiles ont donc atteint leur niveau le plus élevé depuis l'introduction de l'impôt en 1997. Les recettes supplémentaires générées par la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations résultent, pour moitié, de la diminution des coûts de perception, de 7 % à 5 %. D'autres recettes proviennent de la légère augmentation de la prestation de transport et du fait qu'en 2011, tous les mois ont été comptabilisés sur la base du nouveau tarif confirmé par le Tribunal fédéral. Les revenus provenant de la *redevance pour l'utilisation des routes nationales* n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions, sur les véhicules suisses et sur les véhicules étrangers. Malgré une année particulièrement favorable en termes de ventes de véhicules neufs, les recettes tirées des ventes en Suisse, qui représentent près des trois cinquièmes des revenus à ce titre, n'ont que faiblement augmenté (+ 0,8 %). En revanche, les recettes liées aux véhicules étrangers ont marqué une forte hausse (+ 6,9 %). Force est de constater qu'avec la crise de l'euro, les habitants des

pays de l'UE ont été nombreux à passer leurs vacances en Europe plutôt que sur un autre continent et se sont rendus à leur destination de vacances avec leur propre véhicule.

Sur les cinq premiers mois de l'année 2011, les *droits d'entrée* sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année précédente. Mais le ralentissement conjoncturel observé au deuxième trimestre a fini par toucher les rentrées douanières. Au cours de l'exercice écoulé, les recettes ont été de 33 millions (3,1 %) inférieures à celles de l'année précédente. Il est à noter, toutefois, que les droits de douane sur les produits agricoles et les droits de douane sur les produits industriels ont connu une évolution inverse. Dans le secteur industriel, les droits de douane ont augmenté de 18 millions (+ 3,7 %) et ne peuvent que faiblement compenser le recul de 51 millions des recettes dans le secteur agricole (- 8,7 %). A l'instar des deux dernières années, les revenus douaniers du secteur agricole sont attribués à un financement spécial destiné à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire ou d'un accord OMC (2011: 533 mio).

L'impôt sur les maisons de jeu est prélevé sur les revenus bruts de ces maisons (taux: 40 à 80 %). Ces revenus sont comptabilisés en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS. Le produit brut des jeux et, par conséquent, le produit de l'impôt se sont quasiment maintenus au niveau de l'année précédente, ce qui est nettement inférieur aux montants budgétés. L'évolution des revenus souffre toujours fortement de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et de la concurrence accrue des maisons de jeu étrangères. Le ralentissement conjoncturel survenu en cours d'année a également eu un effet atténuateur.

Le taux de la *taxe CO₂ sur les combustibles* est passé de 12 à 36 francs par tonne de CO₂ au début de 2010, car les émissions de CO₂ de l'année 2008 représentaient plus de 86,5 % des émissions de 1990 et l'objectif de réduction fixé par le Parlement n'était donc pas atteint. Malgré un taux de base inchangé en 2011, les recettes ont affiché un montant nettement inférieur à celui de l'année précédente (- 15,4 %). Cette baisse est due, d'une part, aux températures supérieures aux moyennes de saison enregistrées en 2011 (les recettes brutes ont nettement diminué pour l'huile de chauffage et le gaz) et, d'autre part, à la hausse de plus de 63 % des remboursements pour les entreprises et les utilisations exemptées qui ont atteint 116 millions. Visiblement, la hausse du taux de base en 2010 ne s'est pleinement répercutée

sur les remboursements que lors de l'année civile écoulée. Depuis l'année dernière, un tiers des recettes de la *taxe CO₂* sont utilisées pour financer des mesures d'assainissement des bâtiments ayant une incidence sur le CO₂ prévues dans le cadre d'un programme d'assainissement d'une durée de dix ans. Le montant restant est redistribué à la population et à l'économie.

Les revenus des autres taxes d'incitation ne s'éloignent que peu des montants de l'année précédente et des montants budgétés. Le surcroît de recettes provenant de la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils* (COV) est dû à la légère augmentation de la consommation des substances et des produits soumis à la taxe.

7 Patentes et concessions

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Revenus de patentes et de concessions	1 383	1 336	1 403	20	1,5
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	243	264	269	26	10,9
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	74	42	54	-20	-27,5
Revenus de la vente aux enchères de contingents	199	168	213	14	6,9
Autres revenus de patentes et de concessions	33	29	34	0	1,3
Recettes de patentes et de concessions	1 391	1 335	1 410	19	1,3

Supérieurs de 20 millions au niveau atteint l'année précédente (+ 1,5 %), les revenus provenant des *patentes et concessions* ont dépassé de 67 millions (5,0 %) le montant inscrit au budget 2011.

Les *bénéfices distribués par la Régie fédérale des alcools (RFA)* ont été supérieurs de 26 millions au résultat de 2010, car cette dernière prélève sur sa fortune, en 2011 et en 2012, un montant de 25 millions qu'elle verse à la Confédération conformément aux mesures prises dans le cadre du programme de consolidation 2012–2013. Les revenus nets de l'impôt sur l'alcool ont avoisiné ceux de l'année précédente. Pour les détails, veuillez consulter les comptes spéciaux de la RFA (tome 4).

Les *revenus provenant de la vente aux enchères de contingents* ont également été plus importants (+ 14 mio) qu'en 2010 du fait que davantage de contingents d'importation (notamment de viande) ont été vendus à des prix plus élevés.

Le *bénéfice versé par la Banque nationale suisse (BNS)* correspond à la part de la Confédération (un tiers) définie dans la convention signée en 2008 avec la BNS concernant la distribution du bénéfice, qui a atteint au total 2,5 milliards.

En revanche, la *circulation monétaire* s'est moins fortement accrue qu'en 2010 (- 20 mio), car la valeur totale des pièces de monnaie que la Confédération a fournies à la BNS a baissé. Les recettes ont cependant été supérieures au montant budgétisé, car la BNS a rendu moins de pièces de monnaie endommagées ou usées que prévu.

Les *autres revenus provenant des patentes et concessions* (en particulier concessions de radiocommunication) sont restés largement semblables à ceux de l'année précédente et aux prévisions budgétaires. L'écart entre les revenus (compte de résultats) et les recettes (compte de financement) est dû à des régularisations dans le temps (concessions de radiocommunication et vente aux enchères de contingents).

8 Autres revenus

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Autres revenus	1 803	1 774	1 880	77	4,3
Compensations	1 259	1 179	1 192	-67	-5,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	160	157	2	1,3
Emoluments	217	224	225	9	4,1
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	79	66	76	-3	-3,3
Ventes	129	88	102	-27	-20,9
Remboursements	104	96	118	14	13,8
Fiscalité de l'épargne UE	120	135	97	-23	-19,2
Autres compensations	455	410	415	-40	-8,8
Revenus divers	544	594	689	145	26,6
Revenus des immeubles	371	358	365	-6	-1,5
Autres revenus divers	173	236	323	150	87,1
Autres recettes courantes	1 720	1 597	1 645	-75	-4,4

Les autres revenus ont augmenté par rapport au compte 2010 (+ 77 mio) en raison principalement de la hausse des revenus (sans incidences financières) résultant de l'inscription à l'actif, sous les autres revenus divers, des parts des cantons dans les routes nationales mises en service. Les différents postes présentent des tendances divergentes.

Les revenus des *ventes* ont reculé par rapport à 2010 à cause de la diminution des recettes dans le domaine de la défense. Ce recul est lié au fait que la Poste a cessé d'acheter du carburant au 31 décembre 2010. L'effet a été atténué par des recettes non budgétisées provenant de l'élimination de matériel (chars de combat Leopard 2 [char 87 Leo] et vente de matériel technique par l'Army Tech Shop).

Les revenus des *remboursements* ont été légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. L'Administration fédérale des contributions a enregistré des recettes supplémentaires d'environ 20 millions en raison de la prise en charge, par UBS, des coûts occasionnés par les négociations de conciliation liées à la procédure civile engagée aux Etats-Unis. Ces revenus sont toutefois inférieurs de 20 millions au montant budgétisé, car le décompte final sera effectué en 2012 seulement. Les recettes de l'Office fédéral des migrations ont augmenté par rapport au budget du fait du changement technique touchant le système de taxe spéciale et celles de l'Office fédéral des assurances sociales se sont accrues suite à la hausse des remboursements provenant de la Centrale de compensation.

La *fiscalité de l'épargne UE*, à l'inverse, a enregistré une baisse de rendement. Décidée dans le cadre des Bilatérales II, cette mesure

est entrée en vigueur en 2005. La retenue d'impôt est perçue en Suisse sur les intérêts versés à des personnes physiques qui résident dans un Etat membre de l'UE. Les recettes sont transmises à raison de 75 % aux Etats concernés de l'UE. La Suisse en reçoit le solde (25 %) pour couvrir ses coûts d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse. Pour l'exercice sous revue, la retenue d'impôt a été calculée sur les paiements d'intérêts effectués durant l'année 2010. Les recettes ont sensiblement diminué par rapport à l'exercice comptable précédent. La baisse continue des taux d'intérêt est à l'origine de ce recul, ainsi que du manque à gagner par rapport au budget.

Les *autres compensations* provenant du remboursement des coûts de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds ont diminué (- 33,5 mio), car le taux applicable à l'indemnisation de l'Administration fédérale des douanes est passé de 7 % à 5 %.

L'augmentation des *autres revenus* divers est liée aux revenus, sans incidences financières et très fluctuants, découlant de la reprise des routes nationales. L'achèvement du réseau des routes nationales est, selon la RPT, une tâche commune à la Confédération et aux cantons. Lors de leur mise en service, les tronçons partiels passent toutefois en mains fédérales. L'inscription à l'actif des parts cantonales aux coûts correspond, pour la Confédération, à des revenus sans incidences financières, qui sont évalués sur la base de la planification des mises en service et de l'estimation des coûts finaux pour les tronçons de routes nationales concernés.

L'écart entre les revenus et les recettes découle principalement de l'inscription à l'actif de prestations propres dans le compte de résultats.

9 Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres

Les fonds affectés comprennent les financements et les fonds spéciaux au sens des art. 52 et 53 de la loi sur les finances de la Confédération.

En fonction de leurs caractéristiques, les *financements spéciaux* sont enregistrés parmi les capitaux de tiers ou sous le capital propre. Si la loi accorde expressément une certaine marge de manœuvre pour ce qui est du mode et du moment de leur utilisation, elle les classe en fonds affectés enregistrés sous le capital propre et, dans les autres cas, en fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers. Cette classification en capital propre ou en capitaux de tiers reflète le degré d'affectation des fonds en question. Les recettes et les dépenses en la matière sont comptabilisées par le biais des comptes de revenus, des comptes de charges ou des comptes d'investissement. Si, pour la période considérée, les recettes affectées sont supérieures (ou inférieures) aux dépenses correspondantes, la différence est créditée au fonds (ou débitée du fonds). Dans le cas des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers, cette opération comptable s'effectue dans le compte de résultats (attribution à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers ou prélèvement de ces fonds). Les variations des fonds affectés enregistrés sous le capital propre sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan (découvert du bilan). Ces opérations sont présentées dans l'état du capital propre (voir ch. 55, Etat du capital propre).

Les *fonds spéciaux* sont également comptabilisés sous les capitaux de tiers ou sous le capital propre en fonction de leurs caractéristiques. Ils présentent généralement les caractéristiques de fonds propres. Ils sont comptabilisés dans un poste du bilan spécifique (cf. ch. 62/38). Les fonds spéciaux constitués de capitaux de tiers

sont comptabilisés avec les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers. Contrairement aux financements spéciaux, les recettes et dépenses des fonds spéciaux sont comptabilisées dans des comptes du bilan, hors du compte de résultats.

Guide de lecture du tableau «Attribution et prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers»

Les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers présentent généralement un solde positif. Cela signifie que les excédents de recettes sont attribués au fonds, puis utilisés ultérieurement en tant que recettes affectées servant à financer des dépenses. Les fonds affectés présentant un solde positif sont inscrits au passif du bilan sous les capitaux de tiers à long terme. Dans des cas exceptionnels, ces fonds peuvent toutefois présenter un solde négatif. Tel est le cas lorsque les recettes affectées ne suffisent pas à couvrir les dépenses déjà effectuées et que celles-ci doivent être financées après coup. Les fonds ayant un solde négatif sont inscrits à l'actif dans le patrimoine financier.

Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Les composés organiques volatils sont soumis à la *taxe d'incitation COV/HEL* (O du 12.11.1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, OCOV; RS 814.018) et à la *taxe d'incitation sur l'huile de chauffage contenant du soufre* (ordonnance du 12.11.1997 sur la taxe d'incitation sur l'huile de chauffage extra-légère d'une teneur en soufre supérieure à 0,1%, OHEL; RS 814.019). Le produit de cette taxe est redistribué à la population avec un décalage de deux ans. Les recettes affectées à ce titre ont été légèrement inférieures aux montants redistribués, ce qui a engendré un prélèvement du fonds.

Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers et prélèvements de tels fonds

	Etat 2010	Recettes affectées	Financement de dépenses	Attribution (+) prélèvement (-) 4=2-3	Etat 2011 5=1+4
mio CHF	1	2	3	4	5
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	1 262	8 171	8 322	-150	1 127
Taxes d'incitation COV/HEL	256	129	130	-2	255
Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, redistribution	-29	332	435	-103	-132
Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-4	166	200	-34	-38
Impôt sur les maisons de jeu	796	376	415	-39	757
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	129	35	10	25	154
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	1	1	-	32
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	6	3	1	2	8
Encouragement du cinéma	1	0	-	0	1
Assurance-maladie	-	1 086	1 086	-	-
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité	-	6 042	6 042	-	-
Fonds spécial Caisse de compensation pour allocations familiales	75	n.d.	n.d.	n.d.	89
Fonds spécial Fonds Samuel Schindler	-	n.d.	n.d.	n.d.	1

Remarque: la variation du fonds spécial Caisse de compensation pour allocations familiales est comptabilisée hors du compte de résultats (cf. colonne «attribution/prélèvement»), directement dans le bilan. L'état 2010 comprend le fonds spécial Caisse de compensation pour allocations familiales.

La *taxe sur le CO₂ sur les combustibles* est une taxe d'incitation sur les agents fossiles (LF du 8.10.1999 sur la réduction des émissions de CO₂; RS 641.71 et O sur la taxe sur le CO₂; RS 641.712). La loi prévoit les modalités suivantes pour la répartition du produit de la taxe: un tiers (200 mio au maximum) est affecté à des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans le domaine de la construction (assainissement des bâtiments existants et encouragement des énergies renouvelables dans le domaine de la construction). Les recettes affectées restantes sont redistribuées à la population et à l'économie. Pour des raisons de transparence, on distingue deux fonds affectés. La redistribution des recettes de la taxe et le financement du programme Bâtiments ayant lieu en cours d'année, ils se fondent sur les estimations des recettes annuelles. Etant donné que les recettes obtenues en 2011, comme en 2010, ont été inférieures au montant prévu, il en résulte un solde nettement négatif tant pour le poste «Taxe sur le CO₂, redistribution» que pour le poste «Taxe sur le CO₂, programme Bâtiments».

Le produit de l'*impôt sur les maisons de jeu* (O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu, art. 94; RS 935.521) est crédité au Fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les recettes réalisées à ce titre en 2011 ont été inférieures de 39 millions au montant de 2009 (récession, interdiction de fumer dans les espaces publics). L'excédent de dépenses a nécessité un prélèvement du fonds.

Le financement spécial du *fonds pour l'assainissement des sites contaminés* (ordonnance du 26 septembre 2008 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés; RS 814.681) règle la perception d'une taxe sur le stockage définitif de déchets et l'affectation du produit de la taxe au paiement de contributions à l'investigation, à la surveillance et à l'assainissement de sites pollués. En raison des problèmes de ressources rencontrés par les cantons et d'une pause dans les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge pour déchets spéciaux à Kolliken, les moyens financiers prévus pour ce projet n'ont pas été utilisés comme prévu. Il en résulte une attribution au fonds de 25 millions.

Les ressources du fonds de l'*assurance-maladie* (LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie; RS 832.10) sont versées l'année même de leur encaissement. Les contributions allouées aux cantons se fondent sur les coûts bruts de l'assurance-maladie obligatoire. Le fonds est financé par le biais de la TVA.

Les recettes affectées du fonds «*Assurance-vieillesse, survivants et invalidité*» sont versées l'année même de leur encaissement au fonds de compensation de l'AVS (LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants; RS 831.10) et au fonds de compensation de l'AI (LF du 13.6.2008 sur l'assurance-invalidité; RS 831.27).

Le fonds spécial *Caisse de compensation pour allocations familiales* sert au financement des allocations familiales versées par la Confédération (LF du 24.3.2006 sur les allocations familiales; RS 836.2 et O du 31.10.2007 sur les allocations familiales, art. 15; RS 836.21). Les allocations familiales visent à compenser en partie les charges financières assumées par les familles avec enfants. Elles sont versées tous les mois aux employés concernés sous la forme d'allocations pour enfants, d'allocations de formation ainsi que d'allocations de naissance et d'adoption. La caisse de compensation pour allocations familiales couvre les prestations de l'employeur à concurrence des montants minimaux. La réserve de couverture des risques de fluctuation prescrite par la loi est constituée pour un tiers par l'employeur si celui-ci est la Confédération et pour deux tiers dans le cas d'autres employeurs. Les avoirs du fonds (y c. la réserve de fluctuation) ont atteint 89 millions en 2011.

Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Les recettes et les dépenses du financement spécial «*circulation routière*» (loi fédérale du 22.3.1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, art. 5; RS 725.116.2) figurent dans le tableau B43 (tome 3). Le solde pour 2011 est négatif (- 755 mio). Les recettes à affectation obligatoire ont à nouveau baissé par rapport au niveau atteint l'année précédente (- 87 mio). Ce recul pourrait être imputable, avant tout, à une baisse du tourisme à la pompe liée à la cherté du franc. Concernant les dépenses, celles-ci ont nettement augmenté, à savoir de 604 millions. Cette hausse est imputable à l'attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure de 850 millions. Présentées dans le tableau B43, les dépenses, ayant une incidence financière, en faveur des routes nationales (exploitation, entretien, extension) ont fléchi de 46 millions par rapport à l'année précédente. Il convient toutefois de prendre en compte le fait que, à fin 2011, des régularisations ont été effectuées pour la première fois à hauteur de 108 millions pour des prestations déjà fournies,

Augmentation/diminution de fonds affectés enregistrés sous le capital propre

	Etat 2010	Recettes affectées	Financement de dépenses	Augmentation (+) diminution (-) 4=2-3	Etat 2011
mio CHF	1	2	3	4	5
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 048	4 373	4 618	-245	3 803
Financement spécial pour la circulation routière	2 783	3 821	4 576	-755	2 028
Financemennr spécial pour mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 178	533	–	533	1 711
Financement spécial du trafic aérien	–	19	10	9	9
Garantie contre les risques de l'investissement	32	–	32	-32	–
Assurance féd. des transp. contre risques de guerre	54	0	0	0	55

mais non encore facturées en matière d'entretien et d'extension de routes nationales. Considérées comme des parts de crédits sans incidence financière, les régularisations ne sont pas comptabilisées dans le financement spécial. Le financement spécial, qui sera fortement grevé par les paiements avec incidence financière, fera l'objet d'une compensation en 2012. Le versement annuel au fonds d'infrastructure a, en outre, nettement diminué (- 176 mio): d'une part, il a été réduit pour compenser les mesures de stabilisation anticipées prises en 2009 en matière de routes nationales. D'autre part, en 2011, des moyens financiers pour un total de 129 millions ont été transférés du poste «attribution au fonds d'infrastructure» en faveur des crédits d'entretien et d'extension de l'OFROU. Cette mesure était nécessaire pour subvenir aux besoins nettement accrus de l'OFROU, tandis que les besoins requis pour le fonds d'infrastructure en vue de l'achèvement du réseau affichaient un recul correspondant en raison du retard pris par certains projets. Cette réduction n'a pas eu de répercussion négative sur la liquidité du fonds d'infrastructure (cf. tome 4, comptes spéciaux fonds d'infrastructure). Les dépenses au titre des autres contributions à affectation obligatoire ont également enregistré un repli (- 38 mio), en particulier en raison de la diminution des besoins du fonds pour les grands projets ferroviaires concernant les projets des NLFA en voie d'achèvement. Les dépenses restantes à la charge du financement spécial (contributions aux routes principales, parts des cantons aux recettes affectées, recherche et administration, protection de la nature et du paysage, protection contre les dangers naturels) ont évolué selon les prévisions.

En application de l'arrêté fédéral du 18 juin 2010, les revenus provenant des droits d'entrée grevant les produits agricoles et les denrées alimentaires sont attribués, rétroactivement depuis 2009, au *financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC»* (LF du 29 avril 1988 sur l'agriculture, art. 19a; RS 910.1). La durée d'affectation de ces recettes est limitée à l'année 2016. Celles-ci sont affectées au financement des mesures d'accompagnement découlant de la mise en œuvre d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE ou d'un accord avec l'OMC dans le secteur agroalimentaire. L'attribution en faveur de ce financement spécial comptabilisée en 2011 s'est élevée à 533 millions.

Le nouveau financement spécial «Trafic aérien» est assuré par les recettes de l'impôt sur les huiles minérales et de la surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants d'aviation (art. 86 Cst.; RS 101; loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, LUMin; RS 725.116.2; ordonnance du 29 juin 2011 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire en faveur de mesures dans le domaine du trafic aérien, OMinTA; RS 725.116.22; ordonnance sur le service de la navigation aérienne, OSNA; RS 748.132.1). Les modifications légales et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2011. Les recettes seront utilisées pour financer des mesures en faveur de la sécurité et de la protection de l'environnement dans le domaine de la navigation aérienne. Au total, les recettes affectées réalisées ont atteint 19 millions et les versements effectués 10 millions. Le capital du fonds était donc de 9 millions à fin 2011.

Du fait de l'abrogation, par le Conseil fédéral, de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale du 2 septembre 1970 sur la *garantie contre les risques de l'investissement*, l'octroi de nouvelles garanties au titre de la GRI a pris fin au 31 décembre 2007. En raison de l'arrivée à échéance des dernières garanties disponibles contre les risques d'investissement, la Confédération a pu, à fin 2011, dissoudre également le fonds affecté enregistré sous capitaux de tiers.

Le fonds affecté à l'*Assurance fédérale des transports contre les risques* de guerre n'a enregistré ni recettes, ni dépenses en 2011. Le capital du fonds reste donc inchangé par rapport à l'année précédente.

D'autres informations concernant les fonds affectés figurent se trouvent sous les postes de crédits ou de revenus des unités administratives compétentes (tomes 2A et 2B) ainsi que dans la partie statistique du tome 3, ch. B4.

10 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de personnel	4 824	5 120	4 923	99	2,1
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 698	5 000	4 804	105	2,2
Rétribution du personnel	3 868	4 012	3 888	20	0,5
Cotisations de l'employeur	745	801	759	13	1,8
AVS/AI/APG/AC/AM	302	304	307	6	1,9
Prévoyance professionnelle (cotisations d'épargne)	328	310	335	7	2,3
Prévoyance professionnelle (cotisations de risque)	87	96	87	0	0,3
Prévoyance en faveur du personnel du DFAE	11	13	12	1	4,4
Cotisations à l'assurance-maladie et accidents (CNA)	17	20	17	0	0,6
Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée	–	59	–	–	–
Prestations de l'employeur	71	57	51	-20	-27,6
Restructurations (coûts du plan social)	-76	16	7	83	108,8
Congé de préretraite	34	46	42	8	23,5
Autres charges de personnel	56	69	58	3	4,5
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	126	119	119	-7	-5,5
Dépenses de personnel	4 894	5 120	4 945	51	1,0

Remarques:

- Cotisations de l'employeur, comptabilisation centralisée: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. Leur montant prévu au budget 2011 correspond donc à la valeur subsistant après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: OPRA, PCE, accident professionnel et invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires selon l'art. 88 OPers et versements des rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants.
- Autres charges de personnel: notamment formation centralisée du personnel, formation et perfectionnement, garde des enfants, coûts administratifs de PUBLICA, marketing du personnel.

Par rapport à 2010, les charges de personnel ont augmenté de 99 millions au total (+ 2,1 %), dont près de la moitié résultent d'effets exceptionnels dans le compte 2010 (dissolution d'une provision pour les coûts du plan social au DDPS [- 76 mio] et constitution d'une provision pour les retraites destinées aux magistrats [+ 25 mio]). Le reste de la hausse s'explique par la rétribution du personnel et des cotisations de l'employeur plus élevées (mesures salariales, cotisations AVS/APG/AM plus importantes) et par des dépenses supplémentaires liées à des retraites anticipées, des congés de préretraite et des restructurations. Présentée par groupe de comptes, l'évolution des charges de personnel est la suivante:

La *rétribution du personnel* affiche une augmentation nette de 20 millions. Parallèlement à une progression de 40 millions liée pour l'essentiel aux mesures salariales accordées, la réduction des effectifs a entraîné une baisse d'environ 20 millions (- 258 équivalents temps plein). Ce recul des effectifs tient principalement à une diminution des postes au DDPS et à un arrêt partiel des embauches au DFF. Les autres départements ont enregistré pour la plupart un accroissement du nombre de postes.

Directement liées à la rétribution du personnel, les *cotisations de l'employeur* ont augmenté de 13 millions par rapport à 2010. Cette progression résulte d'une hausse de la masse salariale liée aux mesures correspondantes accordées, d'un léger accroissement de l'âge moyen du personnel de l'administration fédérale et d'un relèvement des cotisations AVS/APG/AM.

La baisse des *prestations de l'employeur* de l'ordre de 20 millions tient aux provisions de 25 millions constituées en 2010 pour les retraites destinées aux magistrats. Sans cette réévaluation unique, les prestations de l'employeur augmenteraient de 5 millions par rapport à l'année précédente, en raison de retraites anticipées (financement de rentes transitoires) au sens de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.III.3).

Les charges supplémentaires au titre des *restructurations*, qui se montent à 83 millions, sont influencées par la dissolution, opérée en 2010, de provisions destinées à financer les coûts des plans sociaux au sens de l'art. 105 OPers, et liée à la suspension de la réduction des postes du DDPS (Base logistique de l'armée). L'augmentation avec incidences financières a atteint 7 millions en 2011.

Les charges concernant les *congés de préretraite* selon l'art. 34 OPers ont progressé de 8 millions. Les dépenses découlant de la réglementation en vigueur depuis la mi-2008 devraient se stabiliser à partir de 2011, année où trois classes d'âge entières bénéficieront pour la première fois du nouveau régime de préretraite.

Les *autres charges de personnel* augmentent de 3 millions (+ 4,5 %), principalement en raison de dépenses supplémentaires pour harmoniser les prestations relatives à l'accueil extrafamilial d'enfants.

Les *charges de personnel financées par des crédits de biens et services* ont diminué de 7 millions (– 5,5 %), diminution qui résulte principalement d'une réorganisation de la DDC (DFAE). Les dépenses de la DDC consacrées à la coopération au développement ont progressé (+ 4 mio), tandis que les crédits «règlement des conflits civils» (– 7 mio au DFAE), «coopération économique au développement et coopération économique avec les Etats d'Europe de l'Est» (– 4 mio au SECO) ont diminué.

L'écart entre les *dépenses* de personnel et les *charges* de personnel est essentiellement lié à la dissolution (réduisant les charges) de provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires et pour les coûts des plans sociaux (– 20 mio).

11 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	4 205	3 983	-89	-2,2
Charges de matériel et de marchandises	259	262	192	-67	-25,7
Charges de matériel	34	39	32	-2	-4,5
Charges de marchandises	140	146	95	-45	-32,1
Autres charges de matériel et de marchandises	85	77	65	-20	-23,8
Charges d'exploitation	3 399	3 514	3 386	-13	-0,4
Immeubles	531	322	465	-66	-12,4
Loyers et fermages	149	177	160	11	7,5
Informatique	471	550	496	25	5,4
Charges de conseil	238	252	225	-13	-5,7
Charges d'exploitation de l'armée	861	955	929	67	7,8
Amortissement de créances	200	200	190	-10	-5,0
Autres charges d'exploitation	948	1 057	921	-27	-2,8
Charges, routes nationales	413	429	404	-9	-2,3
Exploitation des routes nationales	316	311	306	-10	-3,1
Autres charges, routes nationales	98	118	98	0	0,5
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 592	3 941	3 682	90	2,5

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont diminué de 89 millions par rapport à 2010 (– 2,2 %). Les charges de matériel et de marchandises de même que les charges d'exploitation et les charges liées aux routes nationales ont enregistré une baisse.

Les *charges de matériel et de marchandises* ont chuté de plus d'un quart par rapport à l'année précédente (– 67 mio). D'une part, la circulation monétaire s'est accrue moins fortement qu'en 2010 (baisse de l'attribution à des provisions, – 20 mio). D'autre part, les charges de matériel et de marchandises de l'Armée (biens unitaires) ont affiché une baisse de 43 millions par rapport à l'année précédente, compte tenu du fait, notamment, que La Poste n'est plus livrée en carburants par l'Armée depuis 2011 (moindre prélèvement du stock). Pour le reste, les charges de matériel et de marchandises sont pratiquement du même ordre que l'année précédente.

Les *charges d'exploitation* sont restées presque stables par rapport à l'année précédente (– 13 mio ou – 0,4 %). Elles ont diminué en ce qui concerne les immeubles (– 66 mio), les autres charges d'exploitation (– 27 mio), les charges de conseil (– 13 mio) et les pertes sur débiteurs (– 10 mio). En revanche, elles ont augmenté pour les charges d'exploitation de l'Armée (+ 67 mio), l'informatique (+ 25 mio) de même que les loyers et les fermages (+ 11 mio). Dans le détail, cette évolution s'explique de la façon suivante:

- La diminution des charges liées aux immeubles est imputable, d'une part, aux retards pris par les travaux de maintenance d'armasuisse Immobilier et, d'autre part, à l'effet comptable induit par le fait que le montant des dépenses de remise en état activables de l'OFCL (et donc à porter au compte des investissements) a été plus important en 2011 qu'en 2010.
- En ce qui concerne les loyers et les fermages, armasuisse Immobilier, en particulier, a investi plus de moyens que l'année précédente; ces moyens ont été requis pour les (nouvelles) indemnités d'utilisation des infrastructures câblées de Swisscom et la location de locaux supplémentaires présentant un profil d'exigences plus pointu.
- La croissance des charges d'exploitation de l'Armée est due principalement à l'augmentation des coûts d'entretien engendrée par des systèmes de plus en plus complexes et onéreux et par l'allongement de la durée d'utilisation de ces systèmes (+ 80 mio). En revanche, les dépenses liées aux munitions (– 7 mio) et à la troupe ont reculé par rapport à l'année précédente (diminution des jours de service, – 6 mio).
- La baisse des autres charges d'exploitation, qui comprennent notamment les frais, les prestations de service externes, les taxes postales et frais de port, les impôts et taxes ainsi que

les dépenses pour les transports et le carburant, est la résultante d'une multitude d'écarts de faible ampleur par rapport à l'année précédente. Les principaux facteurs sont les suivants: diminution des dépenses liées aux appareils de saisie RPLP (retards de livraison, - 12 mio), cessation des ventes de carburant à La Poste et donc absence des recettes correspondantes au titre de l'impôt sur les huiles minérales (- 6 mio), charges uniques au compte 2010 (Sommet de la Francophonie à Montreux et achat de vaccins pandémiques, - 31 mio) et au compte 2011 (tenue de l'Assemblée de l'UIP en Suisse, + 3 mio), augmentation des charges de la DDC liées aux prestations de services et aux frais (renforcement de la coopération au développement, + 7 mio) et hausse des dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement pour requérants d'asile (+ 10 mio).

- Des explications sur l'évolution des charges informatiques et des charges de conseil figurent dans le tome 3, ch. 32 et 34.

Les *charges liées aux routes nationales* ont diminué de 9 millions par rapport à l'année précédente, en raison d'une légère baisse des charges d'exploitation. Au final, les charges liées aux travaux d'entretien et aux parts, non portées à l'actif, de la construction des routes nationales sont restées quasiment inchangées.

L'écart de 301 millions entre les *charges* de biens et services et d'exploitation (compte de résultats) et les *dépenses* de biens et services et d'exploitation (compte de financement) s'explique notamment par la variation des provisions (en particulier pour la circulation monétaire), par les prélèvements, sans incidences financières, de matériel et de marchandises effectués à partir des stocks et par les amortissements non activables de travaux d'entretien des immeubles.

12 Charges d'armement

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges d'armement	1 001	1 341	1 163	162	16,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	111	102	95	-15	-14,0
Équipement personnel et matériel à renouveler	316	350	307	-9	-2,8
Matériel d'armement	575	889	761	186	32,4
Dépenses d'armement	1 001	1 341	1 163	162	16,2

En 2011, les charges d'armement se sont élevées à 1 163 millions, ce qui représente une hausse de 162 millions ou de 16,2 % par rapport à 2010. En revanche, elles sont inférieures de 178 millions au montant budgétisé.

La croissance des dépenses par rapport à l'année précédente est entièrement due à l'augmentation des acquisitions liées au matériel d'armement (+ 186 mio ou + 32,4 %): en vue du développement de l'armée, des projets approuvés en 2010 ont de nouveau fait l'objet d'un examen critique. En outre, les avancées technologiques ont conduit à des adaptations dans le domaine des acquisitions. Ces projets différés ont pu être partiellement mis en œuvre durant l'exercice sous revue en plus des projets prévus en 2011.

En revanche, les dépenses ont diminué aussi bien en ce qui concerne les études de projets, les essais et les préparatifs d'achat (EEP; - 15 mio) qu'en ce qui concerne l'équipement et le matériel à renouveler (BER; - 9 mio): le domaine de la défense doit faire face à un manque de personnel, car le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décidé de suspendre l'engagement de personnel civil en vue de la réorientation de l'armée. C'est pourquoi les bases militaires n'ont pas toutes pu être mises à jour comme prévu.

13 Parts de tiers aux recettes de la Confédération

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	8 321	8 549	844	11,0
Parts des cantons	4 436	4 252	4 466	31	0,7
Impôt fédéral direct	3 072	3 006	3 070	-1	0,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	484	468	505	21	4,4
Impôt anticipé	465	364	481	16	3,3
Contributions routières générales	375	373	370	-6	-1,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	31	32	32	0	1,3
Cantons sans routes nationales	8	8	8	0	-1,5
Retenue d'impôt supplémentaire, Etats-Unis	1	0	1	0	24,9
Parts des assurances sociales	2 694	3 497	3 519	825	30,6
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 239	2 230	2 248	10	0,4
Supplément de TVA en faveur de l'AI	–	852	855	855	–
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	455	415	415	-40	-8,8
Redistribution des taxes d'incitation	576	573	564	-12	-2,0
Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	437	442	434	-3	-0,7
Redistribution de la taxe d'incitation COV	139	131	130	-9	-6,3
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	8 321	8 549	844	11,0

Ce groupe de comptes comprend les parts affectées aux recettes destinées aux cantons, à des assurances sociales ou – pour ce qui est des taxes d'incitation – à la population et à l'économie. Les charges à ce titre augmentent de 844 millions, soit de 11,0 % par rapport à l'année précédente. Elles sont influencées par le prélèvement, pour la première fois, du supplément de TVA en faveur de l'AI. Sans ce facteur spécial, les parts de tiers enregistrent un léger recul. D'un montant de 8,5 milliards, les parts de tiers représentent environ 14 % des dépenses ordinaires, contribuant ainsi, pour 27 % environ, à la croissance de ces dépenses. Directement liées aux recettes, les dépenses consacrées aux parts de tiers ne sont pas influençables.

Les *parts des cantons* affichent une légère progression de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est liée à la hausse des parts cantonales à l'impôt anticipé (+ 3,3 %) et à la redevance sur le trafic poids lourds liée aux prestations (+ 4,4 %). Les parts des cantons à l'impôt fédéral direct, poste le plus important au sein de ce groupe de comptes, enregistrent en revanche un léger recul. Les parts aux recettes affectées de l'impôt sur les huiles minérales et à la redevance pour l'utilisation des routes nationales sont également en léger recul. 10 % de ces recettes sont, à 98 %, réparties entre tous les cantons sous la forme de contributions routières générales, les 2 % restants étant alloués aux cantons dépourvus de routes nationales.

La *part des assurances sociales* s'est accrue de 30,6 %. Cette hausse considérable découle de l'introduction, mentionnée plus haut, du supplément de TVA en faveur de l'AI, qui a généré des recettes affectées au fonds de compensation de l'AI à hauteur de 855 millions. Le point de TVA en faveur de l'AVS s'est accru de 0,4 % par rapport aux comptes 2010, pour s'établir à 2 248 millions. Ces deux montants correspondent à celui des recettes affectées déduction faite des pertes sur débiteur. Enfin, les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les dépenses de 2011 en la matière correspondent, par conséquent, aux recettes réalisées en 2009.

Les dépenses au titre de la *redistribution du produit des taxes d'incitation* ont régressé de 12 millions (2,0 %) par rapport à l'année précédente. Le produit de la taxe CO₂ sur les combustibles est reversé aux deux tiers à la population et à l'économie. Un tiers (200 mio au maximum) de ces revenus est utilisé en faveur du programme Bâtiments de la Confédération. La redistribution a été fondée sur les montants des recettes prévues au budget 2011. Les montants redistribués en 2011 ont été corrigés sur la base des revenus, désormais connus, réalisés en 2009. A la différence des modalités concernant la taxe sur le CO₂, la redistribution à la population du produit de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) s'effectue avec un décalage de deux ans. Les dépenses au titre de la redistribution du produit de la taxe d'incitation COV correspondent ainsi aux recettes générées par cette taxe d'incitation au cours de l'exercice 2009, intérêts compris.

14 Contributions à de propres institutions

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs.	%
Charges pour contributions à de propres institutions	2 850	2 955	2 971	121	4,2
Contribution financière au domaine des EPF	1 984	1 967	2 026	41	2,1
CP CFF, indemnité d'exploitation de l'infrastructure	470	510	510	40	8,5
Contribution aux loyers du domaine des EPF	284	282	282	-2	-0,9
Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	–	34	33	33	–
Indemnités pour prest. d'intérêt gén., transport journaux	30	30	30	0	0,0
Institut féd. des hautes études en formation prof. (IFFP)	27	27	27	-1	-2,0
Musée national suisse	27	26	26	-1	-2,6
Contribution aux loyers du Musée national suisse	20	17	17	-3	-16,6
Contribution à Swissmedic	–	16	16	16	–
Loyers IFFP	5	5	5	0	0,0
Autres contributions à de propres institutions	3	43	0	-3	-100,0
Dépenses pour contributions à de propres institutions	2 850	2 955	2 971	121	4,2

La hausse de 121 millions des contributions à de propres institutions est principalement due à l'augmentation des contributions financières au domaine des EPF et des coûts de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure des CFF.

En 2011, la Confédération a alloué au *domaine des EPF* des contributions pour un total de 2,3 milliards. L'augmentation de 39 millions par rapport à l'année précédente résulte de la hausse de 41 millions de la contribution financière conjuguée à une légère baisse (- 2 mio) de la contribution aux loyers. La contribution financière est supérieure de 59 millions au budget, en raison, d'une part, d'un supplément de 36 millions accordé en vue de financer les mesures pour lutter contre la force du franc et, d'autre part, d'un transfert de 23 millions à partir de la contribution aux investissements du domaine des EPF.

Des avis externes mandatés par les CFF et l'OFT ont montré que les moyens financiers prévus sont insuffisants pour garantir, à l'avenir, une exploitation et un entretien sûrs et performants de l'infrastructure existante des CFF et des chemins de fer privés. C'est pourquoi les *indemnités d'exploitation destinées à l'infrastructure des CFF* ont été augmentées, sans incidence budgétaire (réduction de l'attribution au fonds FTP et réduction dans le domaine des terminaux ferroviaires), de 40 millions par rapport à l'année précédente.

La progression de 33 millions par rapport à l'année précédente au profit du *trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes* est due à la modification d'une pratique comptable. Etant

donné que les contributions en la matière sont versées à CFF Cargo, les charges concernées sont désormais comptabilisées dans le groupe de comptes «contributions à de propres institutions».

Les contributions de la Confédération à l'*Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle* (IFFP) atteignent le même niveau que l'année précédente, à savoir 32 millions au total. Ce montant comprend deux volets : la contribution d'exploitation de 27 millions versée à l'IFFP par la Confédération et les loyers de 5 millions dont la Confédération s'acquitte pour les immeubles occupés par l'institut.

Le recul de 4 millions des contributions au *Musée national suisse* (MNS) est essentiellement dû à la baisse de la contribution aux loyers (- 3 mio). Cette contribution – tout comme pour le domaine des EPF et l'IFFP – est reversée par l'institution à la Confédération et engendre des revenus pour des montants équivalents auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Le système de calcul des loyers de l'OFCL, prenant en compte les amortissements théoriques, les coûts du capital et les frais administratifs a été revu et cette modification est à l'origine de la baisse des loyers du MNS.

La différence entre le compte et le budget pour les *autres contributions à de propres institutions* résulte du fait qu'une indemnité de 43 millions pour le manque à gagner enregistré par Skyguide a été comptabilisée par erreur au titre de contribution à des tiers. Le montant inscrit au budget a été entièrement utilisé.

15 Contributions à des tiers

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges pour contributions à des tiers	13 608	14 312	14 317	710	5,2
Péréquation financière	2 901	3 051	3 049	148	5,1
Péréquation des ressources	1 962	2 102	2 101	139	7,1
Compensation charges dues à facteurs géo-topographiques	347	352	352	5	1,4
Compensation charges dues à facteurs socio-démographiques	347	352	352	5	1,4
Compensation des cas de rigueur, RPT	244	244	244	0	0,0
Organisations internationales	1 597	1 679	1 762	165	10,3
7e programme-cadre de recherche de l'UE	309	371	394	85	27,4
Coopération multilatérale au développement	269	244	239	-30	-11,2
Reconstitution des ressources de l'IDA	209	238	238	28	13,5
Agence spatiale européenne (ESA)	145	150	153	8	5,3
Contributions de la Suisse à l'ONU	148	130	130	-17	-11,8
Soutien financier à des actions humanitaires	112	107	126	15	13,4
Autres organisations internationales	405	439	482	77	19,0
Autres contributions à des tiers	9 110	9 582	9 506	396	4,3
Palements directs généraux, agriculture	2 182	2 186	2 182	0	0,0
Fondation Fonds national suisse	738	817	828	90	12,3
Transport régional des voyageurs	799	792	804	5	0,6
Contrib. forfaitaires et droit transitoire (formation prof.)	570	639	645	75	13,2
Palements directs écologiques, agriculture	587	613	613	26	4,4
Aide aux universités, subventions de base	559	557	559	0	0,0
Actions spécifiques de la coopération au développement	474	578	545	70	14,8
Contrib. à la couverture des frais d'exploitation des HES	408	423	423	15	3,6
Suppléments accordés à l'économie laitière	289	292	292	3	1,0
Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	200	180	203	3	1,6
CP chemins de fer privés, indemnité exploitation de l'infr.	193	193	184	-8	-4,3
Coopération économique au développement	133	168	166	34	25,3
Encouragement de la technologie et de l'innovation, CTI	128	109	156	28	21,9
Diverses contributions à des tiers	1 850	2 036	1 906	56	3,0
Dépenses pour contributions à des tiers	13 616	14 312	14 316	700	5,1

Des contributions à des tiers sont accordées dans tous les groupes de tâches. Par rapport à l'année précédente, les charges de ce groupe de comptes enregistrent une augmentation de 710 millions (+ 5,2 %). Les suppléments de charges concernent les trois catégories de contributions:

- Au sein de la *péréquation financière*, dont les charges sont en hausse de 148 millions, les dépenses en faveur de la *péréquation des ressources* progressent de 139 millions en raison de l'évolution du potentiel de ressources des cantons.
- L'augmentation des contributions aux *organisations internationales* est principalement due à la hausse de la contribution au *7e programme-cadre européen de recherche*, suite à l'évolution des variables économiques déterminant la clé de contribution.
- Les *autres contributions à des tiers* affichent une hausse de 396 millions. Cette augmentation est essentiellement justifiée par la croissance des dépenses dans le domaine Formation, recherche et innovation (*Fonds national suisse pour la recherche scientifique*: + 90 mio; *Contributions forfaitaires et droit transitoire (formation professionnelle)*: + 75 mio) ou dans le

domaine de l'aide au développement (*Actions spécifiques de la coopération au développement*: + 70 mio; *Coopération économique au développement*: + 34 mio) en vue d'atteindre l'objectif d'y consacrer 0,5 % du revenu national brut.

Les principales différences entre le compte et le budget proviennent d'augmentations des contributions en faveur d'*autres organisations internationales* (contribution obligatoire au *Laboratoire européen de physique des particules* CERN: + 13 mio; *Actions spécifiques de la coopération au développement*: + 32 mio) et d'une augmentation de 47 millions des contributions à la *Commission pour la technologie et l'innovation* (CTI) due notamment à la mise en œuvre des mesures destinées à lutter contre la force du franc.

L'évolution des principales charges est commentée plus en détail dans les différents chapitres consacrés aux domaines d'activités (tome 3, ch. 2)

L'écart entre les charges et les dépenses résulte principalement de la réévaluation des provisions effectuées en faveur du fonds de pension des employés d'Eurocontrol (sans incidence financière).

16 Contributions aux assurances sociales

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges pour contributions aux assurances sociales	14 493	15 521	15 754	1 261	8,7
Assurances sociales de la Confédération	11 053	11 810	12 126	1 073	9,7
Prestations versées par la Confédération à l'AVS	7 162	7 460	7 437	275	3,8
Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 478	3 692	3 586	108	3,1
Prestations versées par la Confédération à l'AC	413	424	917	504	122,0
Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	–	234	186	186	–
Autres assurances sociales	3 439	3 711	3 628	188	5,5
Réduction individuelle de primes (RIP)	1 977	2 145	2 117	140	7,1
Prestations complémentaires à l'AI	638	675	657	20	3,1
Prestations complémentaires à l'AVS	599	661	613	14	2,4
Prestations de l'assurance militaire	200	210	199	-1	-0,5
Allocations familiales dans l'agriculture	96	94	88	-7	-7,6
Prélèvement sur provisions	-70	-75	-47	22	-32,2
Dépenses pour contributions aux assurances sociales	14 564	15 593	15 802	1 238	8,5

Les contributions de la Confédération aux assurances sociales ont augmenté de 1,3 milliard (+ 8,7 %) en 2011. Cette croissance exceptionnelle est essentiellement liée à deux facteurs spéciaux, à savoir le financement additionnel de l'AI, entrée en vigueur en 2011 et, en ce qui concerne l'assurance-chômage, le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Sans ces facteurs spéciaux, les contributions aux assurances sociales auraient augmenté de 575 millions (+ 4,0 %). En 2010, leur progression n'avait atteint que 1,5 %. Dans le détail, les contributions ont évolué de la manière suivante:

Près de la moitié des contributions financières aux assurances sociales concernent l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). La Confédération finance les dépenses totales de l'AVS à hauteur de 19,55 %. Celles-ci ont augmenté de 275 millions en 2011 (+ 3,8 %). Cette augmentation a été requise, pour 1,75 point de pourcentage, en raison de hausse des rentes, celles-ci étant adaptées tous les deux ans à l'évolution de l'indice mixte. Le reste de l'augmentation est lié à la hausse du nombre de rentes versées.

La Confédération finance les dépenses totales de l'assurance-invalidité à hauteur de 37,7 %. En 2011, la contribution fédérale en la matière s'est accrue de 3,1 %. Compte tenu de la baisse du nombre des nouvelles rentes, les versements au titre de rentes (70 % des dépenses de l'AI) ont, malgré l'adaptation apportée aux rentes, légèrement diminué (en raison de l'adoption des mesures des 4^e et 5^e révisions de l'AI). Toutefois, la hausse des versements d'intérêts, la forte augmentation, selon des résultats provisoires, des coûts d'exécution et d'administration ainsi que des arriérés destinés à des institutions cantonales et liés à des engagements pris avant l'introduction de la nouvelle péréquation financière (avant 2008), ont engendré des dépenses supplémentaires. En outre, la contribution spéciale au financement des intérêts de l'AI a été versée pour la première fois en 2011. Pendant la durée du financement additionnel de l'AI (2011 à 2017), la Confédération prend à sa charge les intérêts de la dette de l'AI, la dette de l'AI envers le fonds AVS étant assortie d'un intérêt fixe de 2 %.

La forte augmentation de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage par rapport à 2010 (+ 504 mio, + 122,0 %) est

imputable à la contribution extraordinaire de 500 millions dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Ce facteur mis à part, la contribution est restée quasiment inchangée. La légère hausse observée est due aux deux tendances inverses suivantes: d'une part, l'entrée en vigueur de la 4^e révision de la LACI au 1^{er} avril 2011 a fait passer la participation ordinaire de la Confédération à l'AC de 0,15 à 0,159 % de la somme des salaires soumis à cotisation et la masse salariale elle-même a aussi légèrement augmenté. D'autre part, la cotisation de la Confédération a été réduite à cause d'une correction liée à la clôture des comptes 2010 de l'AC.

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes représente 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2011, elle a augmenté d'environ 140 millions (+ 7,1 %). Cette forte hausse est liée, en particulier, à celle de la prime moyenne dans l'AOS et à l'augmentation du nombre d'assurés. Ces deux facteurs sont déterminants pour l'élaboration des hypothèses concernant l'évolution des coûts bruts de l'assurance de base. La contribution de la Confédération a atteint un niveau nettement inférieur au montant inscrit au budget 2011 en raison, surtout, d'une surestimation de la croissance de la prime moyenne.

Les dépenses de la Confédération au titre des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI se sont accrues de 34 millions au total. La part de la Confédération à la couverture des besoins vitaux équivaut à 5/8 des dépenses en la matière, tandis que les cantons assument les 3/8 restants ainsi que la totalité des prestations complémentaires aux frais de maladie et d'invalidité. Dans le domaine de l'AVS, les dépenses ont progressé de 2,4 % suite à l'indexation et en raison de l'évolution démographique. Du côté de l'AI, la hausse a atteint 3,1 %. Elle est principalement imputable au relèvement des montants exonérés de l'impôt sur la fortune prévu par le nouveau régime de financement des soins.

Dans le domaine des rentes de l'assurance militaire, le prélèvement de provisions requiert, pour les engagements futurs de la Confédération, une correction des estimations à la baisse. A fin 2011, ces provisions se montaient à environ 1,5 milliard. Ce prélèvement explique la différence entre les charges et les dépenses au titre des contributions aux assurances sociales.

17 Contributions à des investissements

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Dépenses pour contributions à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 604	1 362	1 401	-202	-12,6
CP CFF, contribution à des investissements d'infrastructure	1 030	1 048	1 050	20	2,0
Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	421	510	510	89	21,0
CP chemins de fer privés, contrib. à investiss. d'infrastr.	279	273	264	-14	-5,2
Routes principales	168	166	166	-2	-1,0
Protection contre les crues	138	166	157	19	13,7
Programme d'assainissement de bâtiments	133	133	133	0	0,0
Améliorations structurelles dans l'agriculture	85	83	83	-2	-2,4
Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	62	67	67	5	8,1
Nature et paysage	51	51	51	0	-0,8
Contributions aux investissements des universités cantonales	45	49	49	4	8,4
Protection contre le bruit	28	36	36	8	28,8
Investissements, hautes écoles spécialisées	19	26	31	12	61,5
Protection contre les dangers naturels	38	46	31	-7	-18,8
Autres contributions à des investissements	202	203	131	-70	-34,9
Réévaluation de contributions à des investissements	4 302	4 219	4 160	-142	-3,3

Par rapport à l'année précédente, les contributions à des investissements ont régressé de 3,3 %. Cet écart est principalement dû à la diminution survenue au titre du fonds pour les grands projets ferroviaires. Au total, 82 % des contributions à des investissements ont concerné le domaine du trafic (transports publics: 76 %, circulation routière: 6 %). Les contributions à des investissements sont réévaluées à 100 % dans le compte de résultats. Les changements par rapport au compte 2010 sont les suivants:

- La réduction, à hauteur de 202 millions, des attributions au *fonds pour les grands projets ferroviaires* s'explique en majeure partie par le fait que la part fédérale du produit net de la RPLP, qui est versée en règle générale à 100 % au fonds FTP, ne l'a pas été intégralement. Les ressources retenues dans le budget fédéral ordinaire sont affectées, comme le prévoit la Constitution (art. 85, al. 2, Cst.), à la couverture des coûts (externes) causés par la circulation routière et notamment à la réduction des primes des caisses-maladie (voir tome 3, ch. 21, Assurance-maladie). Cette mesure permet d'accroître, sans incidence financière, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de l'infrastructure ferroviaire.
- La part de l'attribution annuelle au *fonds d'infrastructure* versée au titre de contribution aux investissements s'accroît de 89 millions. Des contributions à hauteur de 100 millions ont été attribuées pour la première fois en 2011 aux programmes d'agglomération. En revanche, plus aucun paiement n'a été nécessaire en 2011 pour compenser l'absence d'augmentation de la RPLP en faveur des cantons.
- La croissance des dépenses consacrées à la *protection contre les crues* correspond à l'augmentation du crédit-cadre décidée par le Parlement dans le cadre de l'AF sur le budget 2009: les moyens supplémentaires de 60 millions par année accordés depuis 2009 permettent de tenir compte des besoins accrus des cantons dans ce domaine, ainsi que des charges

requis pour la 3e correction du Rhône, qui sont ainsi cofinancées. Les moyens supplémentaires accordés l'année précédente n'ayant pas été entièrement utilisés en raison de retard de projets, une hausse de 19 millions est comptabilisée pour 2011.

- Les *contributions aux investissements d'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés* n'ont enregistré qu'une hausse négligeable. Cette évolution est due à une redistribution entre les contributions aux investissements et les prêts. Contrairement aux contributions à des investissements, les prêts affichent une progression tant en faveur des CFF que des chemins de fer privés (cf. ch. 62/31, Prêts du patrimoine administratif).
- Les dépenses supplémentaires au titre des *investissements pour les hautes écoles spécialisées* résultent des retards survenus lors de l'exercice 2010. En effet, plusieurs projets d'infrastructure importants n'ayant pas pu être achevés comme prévu en 2010, ne l'ont été qu'en 2011.
- Le recul enregistré au titre des *autres contributions à des investissements* est dû, avant tout, au fait que les contributions à des investissements octroyées et reconduites en 2010 dans le cadre de la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelles pour promouvoir les installations photovoltaïques, les pompes à chaleur, les chauffages à bois et les chauffages solaires ainsi que les projets de chauffage à distance n'ont pratiquement plus été versées en 2011 (- 32 mio). Les contributions à des investissements pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux et d'élimination des déchets ont également diminué (- 23 mio, pour s'établir à 11 mio): en raison du retard dans la construction d'installations lié à la situation financière difficile de certains cantons, le crédit concerné n'a été utilisé qu'à 30 % en 2011.

18 Recettes de participations

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Recettes de participations	790	800	838	48	6,0
Dividendes de participations importantes	790	800	838	48	6,0
Dividendes Swisscom	590	590	618	28	4,7
Bénéfice versé par la Poste	200	200	200	0	0,0
Dividendes Ruag	–	10	20	20	100,0
Autres	–	–	–	–	–
Recettes provenant d'autres participations	0	0	0	0	-12,4
Revenus de participations (autres participations)	0	0	1	1	177,9

Le *compte de financement* affiche des *recettes de participations* de 838 millions. Ces recettes sont donc supérieures à celles de 2010 (790 mio) et au montant budgétisé (800 mio). L'augmentation s'explique par les dividendes plus élevés versés par Swisscom et RUAG.

Swisscom a versé un dividende ordinaire de 21 francs par action, contre 20 francs l'année précédente et 20 francs prévus au budget. Au moment du versement du dividende, la Confédération détenait 29 410 500 actions (vente de 83 500 actions, voir ch. 62/22). La Confédération a touché, au total, 618 millions de dividendes de Swisscom, contre 590 millions en 2010, un montant budgétisé également pour cette année. La Poste a versé à la Confédération 200 millions de son bénéfice, comme l'année précédente et ainsi que le prévoyait le budget. Des dividendes à hauteur de 20 millions ont été versés en 2011 par RUAG. Alors qu'en raison des pertes enregistrées durant l'exercice 2009 aucun dividende n'avait été versé en 2010, 10 millions étaient prévus au budget pour 2011 en raison de prévisions plus favorables. Les autres participations importantes (CFF, Skyguide, SAPOMP SA (jusqu'à fin 2011), BLS Réseau SA et SIFEM SA (nouveau; voir ch. 62/32) n'ont, comme l'année précédente, pas donné lieu à une distribution de dividendes. Dans le cadre du désengagement de la Confédération de SAPOMP SA, en plus d'un remboursement du capital à hauteur de 170 millions, 256 millions ont été versés sous la forme de dividendes. Ces montants sont imputés respectivement en tant que recettes d'investissement ordinaires et recettes d'investissement extraordinaires et ne figurent par conséquent pas dans le tableau ci-dessus (voir ch. 62/32). Les *autres participations (de moindre importance)* ont distribué en 2011 des

dividendes pour un total de 362 536 francs. Il s'agit de l'entreprise Matterhorn Gotthard Verkehr SA et de la Société des Forces Motrices de l'Avançon SA (toutes deux détenues par l'OFT), de Gemiwo SA et de Wohnstadt Basel (toutes deux détenues par l'OFL) ainsi que de REFUNA SA (détenue par l'AFF).

Dans le *compte de résultats*, les *revenus de participations* ont atteint 1 149 536 millions. Ce montant est supérieur de 787 000 francs aux recettes provenant des participations moins importantes mentionnées plus haut. Ces revenus de participations sans incidences financières, de l'ordre de 787 000 francs, s'expliquent par la vente de la participation de la Confédération aux Zugerland Verkehrsbetriebe SA (OFT). La valeur comptable de cette participation étant inférieure au produit de la vente, la différence a été comptabilisée comme revenu financier sans incidences financières. Des recettes avec incidences financières de même ampleur ont été comptabilisées comme recettes d'investissement et ne figurent par conséquent pas dans le tableau ci-dessus. Etant donné que les participations importantes sont portées au bilan à leur valeur de mise en équivalence (part détenue par la Confédération dans le capital propre de l'entreprise), les bénéfices versés par les entreprises concernées doivent être retranchés des revenus de participations. En effet, les bénéfices distribués réduisent les fonds propres de l'entreprise (et partant, leur valeur de mise en équivalence) de sorte qu'ils n'ont aucune incidence sur les résultats de la Confédération. L'évolution des valeurs de mise en équivalence figure sous le ch. 62/32. Dans le tableau relatif au compte de résultats, les revenus de participations sont comptabilisés avec les autres revenus financiers (cf. ch. 52).

19 Autres revenus financiers

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Autres revenus financiers	605	813	879	273	45,2
Revenus d'intérêts	375	810	376	1	0,3
Placements financiers: titres	4	5	12	8	203,7
Placements financ.: banques et autres placements	7	70	6	-1	-15,4
Prêts provenant du patrimoine financier	50	211	48	-2	-4,2
Prêts provenant du patrimoine administratif	33	249	30	-3	-9,2
Avances au fonds FTP	204	202	193	-12	-5,7
Avoirs et autres revenus d'intérêts	77	73	88	11	14,1
Bénéfices de change	82	-	169	87	106,0
Revenus financiers divers	149	3	334	185	124,7
Autres recettes financières	443	797	763	320	72,3

Les *autres revenus financiers* ont pu être augmentés de 273 millions (45,2 %) par rapport à l'année précédente. Cette évolution a pour origine, d'une part, un doublement des gains de change sur devises et, d'autre part, les recettes résultant des revenus financiers divers réalisés par le biais du recouvrement des comptes de SIFEM SA.

Les revenus des placements en *titres* et en *papiers escomptables* comprennent les revenus d'intérêts des emprunts fédéraux et des créances comptables à court terme. En 2011, seuls les revenus issus des créances comptables à court terme émises au-dessus du pair ont été encaissés. En raison de l'inquiétude grandissante liée à la crise de la dette en Europe et des mesures prises par la Banque nationale suisse pour atténuer la force du franc, les rendements des créances comptables à court sont négatifs depuis août dernier (revenus d'intérêts au lieu de coûts d'intérêts). Compte tenu du bas niveau persistant des taux, les revenus des placements financiers effectués auprès de *banques* et d'*autres instituts financiers* ont fléchi. Parmi les *prêts provenant du patrimoine financier*, les prêts à l'assurance-chômage ont pu être réduits, ce qui a engendré un léger repli des revenus d'intérêts. Les revenus liés au *fonds pour les grands projets ferroviaires* (fonds FTP) ont accusé une diminution sous l'effet de la baisse des taux. La croissance enregistrée par le poste «*avoirs et autres revenus d'intérêts*» est due, en particulier, à l'augmentation des créances d'intérêts liées à l'impôt anticipé (intérêts moratoires supérieurs).

Les *gains de change* ou les pertes de change sur les comptes en devises étrangères (voir aussi le ch. 62/21 Pertes de change) sont liés aux variations de la valeur comptable au cours d'un mois. Celles-ci découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi que de l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon le montant brut. Le résultat

net de la période sous revue (gains de change moins les pertes de change) se monte à 81 millions. Cette forte hausse découle de la fixation, par la Banque nationale suisse, d'un taux plancher de 1,20 euro au début du mois de septembre.

Les *revenus financiers divers* comprennent les corrections mensuelles apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt, maintenus en tant que positions stratégiques et évalués au prix du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, ce qui signifie que les corrections mensuelles d'évaluation sont inscrites, au maximum à la valeur d'achat, au compte de résultats selon le principe du produit brut (voir aussi le ch. 62/21). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (cf. le ch. 62/27 Instruments financiers dérivés). Bien que certains swaps de taux d'intérêt soient arrivés à échéance, les valeurs de remplacement négatives ont augmenté en dépit de la baisse des taux d'intérêt. La position swap concerne des versements d'intérêts fixes par la Confédération et des recettes d'intérêts variables, fixés tous les six mois sur la base des taux à court terme. La nette progression enregistrée au titre des *revenus financiers divers* est liée aux revenus supplémentaires réalisés par le biais du recouvrement des comptes de SIFEM SA.

La différence entre les autres revenus financiers et les autres recettes financières découle essentiellement des corrections apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (108 mio) et des revenus d'intérêts provenant de prêts accordés pour des logements d'utilité publique (13 mio). Conformément aux plans d'amortissement établis individuellement, les intérêts ne sont versés qu'ultérieurement, c'est pourquoi ils sont comptabilisés en tant que recettes d'investissement. Enfin, la régularisation de créances comptables à court terme a engendré une diminution de revenus (- 6 mio).

20 Charges d'intérêts

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Charges d'intérêts	2 902	2 886	2 669	-234	-8,1
Emprunts	2 679	2 493	2 481	-198	-7,4
Dépôts à terme	26	43	23	-4	-14,7
Créances comptables à court terme	2	160	6	4	187,2
Crédits à court terme	0	5	0	0	-81,8
Swaps sur taux d'intérêt	92	54	74	-18	-19,5
Caisse d'épargne du personnel fédéral	42	55	38	-4	-8,9
Autres charges d'intérêts	61	76	47	-14	-22,8
Dépenses d'intérêts	2 834	2 841	2 380	-454	-16,0

Dans le domaine des *emprunts*, le portefeuille a encore été réduit de 1,5 milliard en 2011, ce qui a entraîné un nouveau recul des charges d'intérêts par rapport à l'année précédente (- 195 mio). La baisse des charges résultant de l'amortissement de l'agio net sur l'ensemble des emprunts émis au cours des années précédentes n'est que légèrement supérieure (3 mio) à celle de l'année précédente. En ce qui concerne les *créances comptables à court terme*, les charges d'intérêts ont progressé car, contrairement à l'année précédente, les créances ont été émises au-dessous du pair au cours du premier semestre. Dès fin août, les créances comptables à court terme ont été émises au-dessus du pair (intérêts négatifs) en raison du bas niveau des taux d'intérêt au deuxième semestre (cf. aussi ch. 62/19).

Les charges d'intérêts liées aux *swaps sur taux d'intérêt* ont diminué principalement en raison de l'arrivée à échéance de swaps. Dans le cas de la *Caisse d'épargne du personnel fédéral* et des *autres charges d'intérêts*, les charges d'intérêts ont diminué, essentiellement du fait du bas niveau des taux d'intérêt.

Les charges d'intérêts sont supérieures de 289 millions aux dépenses d'intérêts. Cet écart découle des régularisations concernant les intérêts effectuées dans le cas des emprunts de la Confédération, des créances comptables à court terme, des dépôts à terme et des swaps sur taux d'intérêt (- 85 mio). Il est toutefois principalement lié à l'agio / disagio (+ 374 mio): les agios encaissés en 2011 se sont élevés à 557 millions (2010: 321 mio) en raison du coupon élevé des emprunts émis. L'agio (ou disagio) obtenu durant un exercice pour les emprunts concernés est inscrit au passif (ou à l'actif); autrement dit, il est neutralisé par l'inscription au compte de résultats, sans incidences financières, de la charge (ou de la diminution de charges) correspondante. Du fait de l'inscription de l'agio au passif, les charges d'intérêts ont, en 2011, été supérieures aux dépenses à hauteur de 557 millions. L'agio ou disagio inscrit au bilan est amorti (également sans incidences financières) pour la durée résiduelle. L'amortissement de l'agio ou du disagio effectué en 2011 a engendré une diminution de charges nette sans incidences financières de 184 millions. Compte tenu de l'agio et du disagio, les charges d'intérêts liés aux emprunts dépassent ainsi les dépenses d'intérêts à raison d'un montant net de 374 millions.

21 Autres charges financières

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010 val. abs. %	
Autres charges financières	302	126	320	18	5,9
Pertes de change	54	–	88	34	63,2
Charges de financement	122	126	116	-6	-5,1
Charges financières diverses	126	–	116	-10	-7,9
Autres dépenses financières	139	187	225	87	62,6

Les *pertes de change* ou les gains de change sur les comptes en devises étrangères (voir aussi le ch. 62/19) sont liés aux variations de la valeur comptable au cours d'un mois. Celles-ci découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi que de l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon le montant brut. L'augmentation de pertes de change s'explique principalement par la forte volatilité du cours de l'euro et du dollar.

Les *charges financières diverses* comprennent, d'une part, les corrections mensuelles de l'évaluation des swaps de taux d'intérêt, détenus en tant que postes stratégiques et évalués au prix du

marché. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, ce qui signifie que les corrections mensuelles d'évaluation sont inscrites, au maximum à la valeur d'achat, au compte de résultats selon le principe du produit brut (voir aussi le ch. 62/19). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (cf. le ch. 62/27 Instruments financiers dérivés). La réévaluation de la position swap n'a que légèrement diminué principalement en raison de l'arrivée à échéance de swaps de taux d'intérêt.

L'écart entre les autres charges financières et les autres dépenses financières est dû à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (116 mio) et à la régularisation des commissions sur emprunts (- 21 mio).

22 Recettes extraordinaires

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Recettes extraordinaires	–	–	290
Recettes d'investissement	–	–	290
Vente d'actions Swisscom	–	–	34
Vente de Sapomp Wohnbau AG	–	–	256
Revenus extraordinaires	427	–	229

En 2011, les recettes extraordinaires sont constituées entièrement de recettes d'investissement. En effet, la Confédération a vendu des actions Swisscom de son portefeuille pour un montant de 34 millions de francs. Cette opération résulte de l'intention de la Confédération de ramener, à moyen terme et compte tenu des conditions du marché, la part qu'elle détient dans Swisscom au niveau de 50 % des actions plus une. Les recettes provenant de cette opération sont comptabilisées en tant que recettes extraordinaires comme ce fut le cas des autres ventes d'actions ayant eu lieu dans le passé.

Cette même année, la Confédération a également vendu la totalité de son portefeuille immobilier de la société Sapomp Wohnbau AG, obtenant ainsi 256 millions de francs sous forme de dividendes comptabilisés en tant que recettes extraordinaires provenant d'investissements et 170 millions sous forme de remboursement de capital enregistrés en tant que recettes ordinaires. Le but de cette société était de reprendre les immeubles ayant bénéficié d'aides à la construction de logements et qui ont

connu des difficultés financières à la suite de la crise immobilière des années 90. Ce processus d'assainissement est maintenant achevé.

Les revenus extraordinaires de 229 millions résultent de gains comptables de la Confédération (qui correspondent à la différence entre le produit total de vente et la valeur figurant au bilan) provenant de la liquidation de la société Sapomp Wohnbau AG pour 205 millions et de la vente d'actions Swisscom pour 24 millions.

Les recettes extraordinaires n'élèvent pas le plafond des dépenses fixé dans le cadre du frein à l'endettement. Conformément à l'art. 13, al. 2, LFC (RS 611.0), elles ne sont pas prises en considération pour fixer les dépenses maximales autorisées. Cette mesure vise à éviter que des recettes extraordinaires uniques n'entraînent une hausse du volume des dépenses. Ces recettes extraordinaires sont au contraire affectées au remboursement de la dette et à la compensation des dépenses extraordinaires.

23 Dépenses extraordinaires

mio CHF	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Dépenses extraordinaires	427	1 998	1 998
Dépenses courantes	427	1 148	1 148
Redistribution extraord. de la taxe CO2 sur les combustibles	427	–	–
Contribution d'assainissement de la CP CFF	–	1 148	1 148
Dépenses d'investissement	–	850	850
Attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	–	850	850
Charges extraordinaires	427	1 148	1 148

Les besoins financiers extraordinaires se montent à 1 998 millions et sont répartis entre deux rubriques. Ils correspondent d'une part pour 1 148 millions à la contribution versée par la Confédération au titre de l'assainissement de la caisse de pensions des CFF conformément au message adopté par le Conseil fédéral le 5 mars 2010. Même si, avec l'autonomisation des CFF, la Confédération s'est intégralement acquittée de ses obligations concernant le refinancement de la caisse de pensions des CFF (art. 16, al. 4, 1^{re} phrase de la LCFF), elle a toutefois consenti à accorder une contribution à l'assainissement de cette dernière pour un certain montant. Ce dernier correspond au défaut de couverture des bénéficiaires de rentes de vieillesse à fin 2006 ainsi qu'aux coûts de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3,5 %, déduction faite des pertes subies par la caisse de pensions en raison de prestations non financées (par ex. découlant de départs volontaires à la retraite anticipée). D'autre part, la deuxième rubrique des dépenses extraordinaires fait apparaître un montant de 850 millions attribué au fonds d'infrastructure pour les routes nationales afin d'en améliorer la liquidité, conformément à la modification de la loi sur le fonds d'infrastructure (RS 725.13) du 1^{er} octobre 2010 (FF 2010.5977).

Les dépenses extraordinaires relatives à l'attribution au fonds d'infrastructure n'apparaissent pas dans le compte de résultats car elles sont comptabilisées par le biais du compte des investissements (en tant que dépenses d'investissement extraordinaires) et inscrites à l'actif du bilan.

Le rôle des dépenses extraordinaires dans le cadre des finances fédérales

Les *dépenses extraordinaires* font l'objet d'un traitement particulier lié au frein à l'endettement. Ce traitement a été prévu pour garantir l'exécution des tâches de l'État dans la durée. Dans des situations exceptionnelles non influençables par la Confédération telles que récessions graves, catastrophes naturelles ou autres événements particuliers, le plafond des dépenses fixé à l'aide du frein à l'endettement peut être relevé. Selon le frein à l'endettement, les adaptations du modèle comptable et les concentrations de paiements liées au mode de comptabilisation génèrent également des besoins financiers extraordinaires. Cela permet d'éviter que des dépenses extraordinaires ne supplantent des dépenses ordinaires respectant le plafond des dépenses autorisées et ne provoquent des fluctuations malvenues dans l'exécution des tâches ordinaires. Le montant total des dépenses extraordinaires doit toutefois être supérieur à 0,5 % du plafond des dépenses totales et le relèvement maximal des dépenses autorisées nécessite l'approbation de la majorité qualifiée des deux Chambres (art. 126, al. 3 Cst. RS 101 et art. 15 LFC, RS 611.0).

Postes du bilan

24 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Liquidités et placements à court terme	6 015	5 544	-471	-7,8
Caisse	5	5	0	-3,2
Poste	135	136	1	0,9
Banque	995	4 873	3 878	389,7
Placements à court terme	4 880	530	-4 350	-89,1
Dépôts à terme auprès de la BNS moins de 90 jours	4 500	–	-4 500	-100,0
Dépôts à terme aupr. banques d'aff. moins de 90 j.	200	380	180	90,0
Dépôts à terme auprès de cantons moins de 90 jours	180	150	-30	-16,7

Le poste *Banque* comprend les comptes en francs suisses et en devises étrangères. L'importante hausse enregistrée sous ce poste s'explique essentiellement par le fait que, à la fin de l'année, les fonds n'ont pas pu être placés sur le marché, restant ainsi sur

le compte de virement de la Banque nationale suisse. Les *placements à court terme* ont diminué avant tout en raison du fait qu'aucun placement rémunéré n'a pu être effectué auprès de la Banque nationale suisse.

25 Créances

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Créances	6 459	5 862	-596	-9,2
Créances fiscales et douanières	5 423	5 045	-378	-7,0
Comptes courants	1 289	1 027	-262	-20,3
Autres créances	267	284	17	6,2
Réévaluations	-520	-493	-27	-5,2

Les *créances fiscales et douanières* se composent comme suit:

- Créances de TVA envers les contribuables pour un montant de 2 834 millions (+ 18 mio), dont 1 826 millions (+ 66 mio) sont des créances de TVA sur des importations.
- Créances dans le domaine des droits de douane à hauteur de 1 321 millions. Elles incluent les créances relevant du domaine de la RPLP, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur le tabac. La diminution en la matière pour un montant de 172 millions résulte avant tout de la baisse marquée des recettes de l'impôt sur le tabac.
- Créances au titre de l'impôt anticipé et des droits de timbre pour un montant de 890 millions. Le recul de 224 millions par rapport à l'année précédente concerne en majeure partie l'impôt anticipé.

Les *comptes courants* se composent de créances envers les cantons pour un montant de 839 millions (- 191 mio), dont 127 millions (+ 1 mio) concernent des créances sur la taxe d'exemption de

servir. La réduction de 191 millions est liée aux versements cantonaux en suspens, qui ont atteint un niveau moindre en 2011. Les comptes courants comprennent également les créances envers la SUVA, à hauteur de 142 millions (- 1 mio).

La variation des *autres créances* concernent essentiellement les postes suivants:

- Créances cédées par les unités administratives à l'Office central d'encaissement à hauteur de 58 millions (- 5 mio).
- Créances provenant de l'adjudication de contingents de l'Office fédéral de l'agriculture à hauteur de 58 millions (+ 12 mio).

Les *réévaluations*, pour un montant de 493 millions, concernent des créances (ducroire) fiscales et douanières (434 mio) et des créances de l'Office central d'encaissement (58 mio). Le repli à hauteur de 27 millions découle principalement de la modification des estimations relatives aux créances dues.

26 Comptes de régularisation actifs

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 308	-387	-22,8
Intérêts	30	29	-1	-2,7
Disagio	359	294	-66	-18,3
Autres comptes de régularisation actifs	1 307	986	-321	-24,6

Les comptes de régularisation d'actifs concernant les *intérêts* n'affichent qu'une variation négligeable par rapport à l'exercice précédent, en raison du bas niveau persistant des taux d'intérêt et d'un volume de placements presque inchangé.

Le *disagio* s'est réduit de 66 millions par rapport à 2010, en raison de l'amortissement annuel. Un disagio réalisé sur un emprunt est porté à l'actif l'année d'émission dudit emprunt et amorti sur la durée résiduelle.

La majeure partie des *autres régularisations d'actifs* consiste en commissions sur l'émission d'emprunts (727 mio). Les autres régularisations d'actifs comprennent les postes importants suivants:

- Poste de contrepartie aux valeurs de remplacement négatives provenant de la garantie de devises étrangères à hauteur de 166 millions (- 363 mio).
- Comptes de régularisation actifs concernant des intérêts cumulés provenant de swaps de taux d'intérêt pour un montant de 58 millions (- 10 mio).
- Régularisation de loyers prépayés liés à des contrats de bail à hauteur de 22 millions (+ 22 mio).

27 Placements financiers

mio CHF	2010			2011		
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %
Placements financiers à court terme	414	–	–	1 959	–	–
Détenus jusqu'à l'échéance	414	400	–	1 959	1 800	–
Dépôts à terme sur plus de trois mois	400	400	0,1	450	450	0,2
Dépôts à terme de la BNS	–	–	0,1	1 000	1 000	0,0
Prêts	–	–	1,2	350	350	0,1
Valeurs de remplacement positives	8	n.d.	n.d.	153	n.d.	n.d.
Placements, fonds spéciaux	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–	–	–
European Commercial Paper (ECP)	–	–	–	–	–	–
Portefeuille commercial	–	–	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme de la BNS	–	–	–	–	–	–
Placements financiers à long terme	15 576	15 933	–	14 683	14 501	–
Détenus jusqu'à l'échéance	15 576	15 933	–	14 683	14 501	–
Obligations	–	–	0,1	–	–	–
Obligations à taux variable	–	–	–	–	–	–
Prêts	15 576	15 933	2,2	14 683	14 501	2,0
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–

n.d.: non disponible

Conformément aux directives de la Commission fédérale des banques régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB), les placements financiers se répartissent dans les trois catégories *détenus jusqu'à l'échéance*, *disponibles pour la vente* ou *stock commercial*. Actuellement, la Confédération ne détient que des placements de type détenus jusqu'à l'échéance. Ces positions sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à leur valeur du marché. La

valeur de marché correspond à la valeur effective des placements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne correspond aux taux d'intérêt obtenus pour l'exercice considéré.

La progression des *placements financiers à court terme* s'explique par les placements en dépôts à terme et, dans une moindre mesure, par les placements effectués auprès de banques et de cantons, requis par l'accord conclu avec la Banque nationale suisse.

Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Instruments financiers dérivés	6 638	6 372	-769	-415	8	153	-777	-568
Instruments de taux d'intérêt	2 650	2 200	-240	-249	8	7	-248	-256
Swaps sur taux d'intérêt	2 650	2 200	-240	-249	8	7	-248	-256
Options	–	–	–	–	–	–	–	–
Devises	3 988	4 172	-529	-166	–	146	-529	-312
Contrats à terme	3 988	4 172	-529	-166	–	146	-529	-312
Options	–	–	–	–	–	–	–	–

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur valeur marchande, sous placements financiers (valeur de remplacement positive) ou engagements financiers (valeur de remplacement négative; cf. ch. 62/36). En 2011, la valeur nominale des *swaps de taux d'intérêt* a diminué uniquement en raison d'arrivées à échéance. La valeur nominale du poste de payeur net s'accompagne d'une valeur de marché négative de 249 millions. Celle-ci comprend les différents postes dont la valeur est positive ou négative à la date de clôture. Les *contrats à terme* libellés en euros, en dollars, en couronnes norvégiennes (NOK) et en livres

sterling (GBP) sont établis sur la base d'un montant nominal de 4,2 milliards de francs suisses. La valeur marchande négative de 166 millions résulte de l'évaluation des postes correspondants à la date de clôture. A la faveur de l'évolution positive des cours dès le début de septembre et suite à la fixation d'un cours plancher de 1,20 euro par la Banque nationale suisse, la valeur de marché négative des contrats à terme a considérablement fléchi. Certains contrats à terme présentent même une valeur de remplacement positive.

Opérations de couverture pour les transactions à venir (couverture de cash-flow)

Euro

mio CHF	Total 2011	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros	2 013	1 002	1 012	–
Transactions spéciales	1 646	634	1 012	–
Budget	368	368	–	–

mio CHF	Total 2010	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros	2 273	1 064	1 209	–
Transactions spéciales	1 721	512	1 209	–
Budget	552	552	–	–

Dollar US

mio CHF	Total 2011	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en USD	2 093	825	1 214	54
Transactions spéciales	1 709	441	1 214	54
Budget	385	385	–	–

mio CHF	Total 2010	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en USD	1 689	758	931	–
Transactions spéciales	1 255	324	931	–
Budget	435	435	–	–

NOK (couronne norvégienne)

mio CHF	Total 2011	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en NOK	11	11	–	–
Transactions spéciales	11	11	–	–

mio CHF	Total 2010	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en NOK	25	14	11	–
Transactions spéciales	25	14	11	–

GBP (livre sterling)

mio CHF	Total 2011	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en GBP	55	1	54	–
Transactions spéciales	55	1	54	–

mio CHF	Total 2010	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en GBP	–	–	–	–
Transactions spéciales	–	–	–	–

Les opérations de couverture pour l'euro et le dollar sont effectuées uniquement pour l'exercice budgétaire correspondant. Les projets nécessitant un engagement pluriannuel en monnaie

étrangère sont couverts au titre de transactions spéciales pour toute leur durée.

Prêts du patrimoine financier

mio CHF	Valeur figurant au bilan		Échéances au 31.12.2011			Rémunération moyenne en %	
	2010	2011	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2010	2011
Prêts du patrimoine financier	15 576	14 683	3 724	6 673	4 286	-	-
Assurance-chômage	7 400	6 000	2 800	3 200	-	0,51	0,38
Fonds pour les grands projets ferroviaires, avances et prêts	7 606	7 763	924	3 353	3 486	2,54	2,39
Autres prêts	570	920	-	120	800	3,23	2,70

Grâce à la situation favorable sur le marché du travail et à la contribution supplémentaire de 500 millions versée par la Confédération au fonds AC, qui a été décidée dans le cadre du train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort, l'assurance-chômage (AC) a sollicité moins de prêts en 2011 (- 1,4 mrd). Les prêts octroyés sont généralement assortis d'une échéance d'un à deux ans. Ils sont rémunérés aux conditions du marché (0,13 à 0,70 %).

L'avance au fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) augmente chaque année à concurrence du défaut de financement pour l'exercice concerné. Elle est rémunérée au taux du marché sur dix ans. Le montant maximal d'un prêt, fixé à 8,6 milliards (niveau de 1995), a été indexé à fin 2010 et se montait, au 31 décembre 2011, à 9,73 milliards comme l'année précédente. Le remboursement des prêts est assuré par le biais de recettes affectées.

Les autres prêts ont varié en raison d'une nouvelle attribution de fonds aux CFF.

28 Stocks

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Stocks	285	284	-1	-0,2
Stocks d'achats	270	266	-4	-1,6
Marchandises	275	275	1	0,2
Matière première	29	25	-4	-15,2
Fournitures, matériel auxiliaire et d'exploitation	1	1	0	-1,7
Réévaluations de stocks d'achats	-35	-36	0	-1,4
Stocks de production propre	15	18	4	24,9
Produits finis et semi-finis	21	25	4	17,8
Travaux en cours	0	0	0	-80,6
Réévaluations de stocks de production propre	-7	-7	0	2,3

Les *stocks d'achats* concernent principalement, dans le cas des marchandises commerciales, les carburants (177 mio), le matériel sanitaire (39 mio), les combustibles (30 mio) ainsi que les imprimés et les publications (14 mio). La matière première comprend essentiellement le matériel pour la production du passeport biométrique (7 mio) et de monnaies courantes (16 mio).

Les *stocks de production propre* englobent principalement les produits semi-finis et finis destinés à la fabrication de documents d'identité (19 mio) et aux produits de la topographie (5 mio) ainsi que les produits semi-finis pour les monnaies courantes (1 mio).

La hausse de 4 millions de la valeur comptable s'explique par la constitution d'un stock pour la production des passeports biométriques.

En 2011, les *dépenses d'investissement* au titre des stocks se sont élevées à 109 millions (année précédente: 141 mio). Les baisses ont été presque aussi importantes que les hausses suite aux diminutions de stocks, aux modifications de prix et aux réévaluations. La valeur comptable des stocks n'a donc que peu diminué (- 1 mio).

29 Immobilisations corporelles

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	51 194	52 176	982	1,9
Biens meubles	321	321	0	0,0
Installations en construction	9 401	10 096	695	7,4
Attributions et acomptes portés à l'actif	1 269	1 712	443	34,9
Bâtiments	9 028	8 779	-248	-2,7
Routes nationales	22 974	23 088	114	0,5
Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier	8 201	8 179	-22	-0,3

Le groupe de comptes *biens meubles* (321 mio) comprend les actifs suivants: mobilier, véhicules, installations, entrepôts, machines, appareils et outils, systèmes de communication, PC, imprimantes en réseau, serveurs et réseaux.

Figurent au bilan au 31 décembre 2011 au titre des *installations en construction* (10,1 mrd):

- Installations en construction liées aux routes nationales (9,0 mrd). Les dépenses d'investissement activables effectuées en 2011 pour les routes nationales en construction sont les suivantes:
 - Achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement, fonds d'infrastructure (+ 712 mio): ce montant correspond au transfert annuel effectué à partir des «attributions activées au fonds d'infrastructure» au profit des «installations en construction, routes nationales». Les projets-clés suivants sont à mentionner: A4 Knonau-ram; A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg; A5 contournement de Bienne; A5 contournement de Serrières; A8 contournement de Lungern; A9 contournement de Viège et de Loèche-Steg/Gampel; A16 Tavannes-Moutier; A16 frontière française – Porrentruy; A28 contournement de Saas; élargissement à 6 voies Blegi – Rütihof LU-ZG.
 - Travaux d'extension et de maintenance activables (+ 1 156 mio): deux tiers des dépenses d'investissements ont concerné les projets de réaménagement et de maintenance suivants: A1 Ohringen – frontière thurgovienne; A1 tangente ville de Berne; A2 Cityring de Lucerne; A2 Seedorf-Erstfeld; A4 Blegi-Rütihof; A12 Outre-Broye-Riaz; A3/A13, Sarganserland; A13 contournement de Roveredo; A1, Lenzbourg-Birrfeld; A2 Melide-Bissone; A9 Vennes-Montreux.
- Principaux projets de construction concernant les immeubles et constructions:
 - Place d'armes de Thoune (41 mio)
 - Laboratoire de sécurité Spiez (31 mio)
 - Place d'armes de St- Luzisteig et arsenal de Mels (30 mio)
 - Place d'armes de Bure (24 mio)
 - Bâtiments administratifs à Zollikofen (24 mio)

- Projets divers concernant les immeubles et constructions, projets particuliers inférieurs à 10 millions:
 - Constructions du domaine des EPF (207 mio)
 - Installations de l'armée (139 mio)
 - Constructions de l'OFCL (137 mio)
 - Installations des forces aériennes (99 mio)
 - Installations de la Base logistique de l'armée (77 mio)
 - Installations de la Base d'aide au commandement (62 mio)
 - Installations de l'Etat-major de l'armée (20 mio)
 - Installations d'armasuisse (17 mio)

La variation des *attributions activées et des acomptes* (443 mio) est essentiellement liée à la part activable à l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure (308 mio) ainsi qu'à l'attribution extraordinaire dans le fonds d'infrastructure (850 mio), déduction faite des transferts aux installations en construction, qui correspondent aux investissements effectués par le fonds d'infrastructure dans les routes nationales en construction (- 712 mio).

Les *immeubles* (bâtiments, bien-fonds et droits inscrits au registre foncier) se divisent en immeubles civils (y compris du domaine des EPF) et en immeubles militaires. En ce qui concerne les bâtiments, les projets supplémentaires suivants, en rapport avec les infrastructures en construction, sont à mentionner:

- Centre d'exploitation de Zimmerwald (14 mio)
- Place d'armes de Drognens (12 mio)
- Aéroport de Wangen-Dübendorf, DGD (10 mio)
- Extension/rénovation générale Berne, Fellerstrasse 21 (7 mio)

En ce qui concerne les *routes nationales*, les projets supplémentaires suivants, en rapport avec les infrastructures en construction, sont à mentionner:

- Transjurane Roche-Court (390 mio)
- Transjurane frontière française-Porrentruy (233 mio)
- Prättigauerstrasse, contournement de Saas (191 mio)
- Zurich-Ouest, réaménagement de la Pfingstweidstrasse (97 mio)
- Seedorf-Erstfeld (95 mio)
- Villars-Ste-Croix-Oulens (66 mio)

Sorties d'immobilisations, routes nationales: en 2011, des routes nationales construites entre 1959 et 1978, pour la première fois entièrement amorties, ont été décomptabilisées pour un montant de 12,5 milliards. Grâce aux travaux permanents de maintenance,

Guide de lecture du tableau

«Variation des immobilisations corporelles»

Les *bâtiments, biens meubles et routes nationales* de fabrication propre sont d'abord inscrits à l'actif en tant qu'*installations en construction* (ligne concernant les *entrées*), puis transférés dans les catégories d'immobilisations correspondantes (ligne relative aux *transferts*) une fois que leur construction est achevée.

La part des investissements consacrés aux *routes nationales*, qui est financée par le biais du fonds d'infrastructure et sert notamment à achever les ouvrages et à éliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, est dans

un premier temps inscrite au bilan de la Confédération, sous les *attribution portées à l'actif* (ligne relative aux *entrées*). Les transferts correspondant aux dépenses effectuées et portées à l'actif du fonds d'infrastructure sont opérés au profit des *installations en construction* (ligne relative aux *transferts*). Lorsque les tronçons achevés des routes nationales passent des cantons à la Confédération ou que leur exploitation débute, on procède à un transfert au profit des *routes nationales* (ligne relative aux *transferts*).

Variation des immobilisations corporelles

2011 mio CHF	Total	Biens meubles	Installations en construction	Attributions et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	99 844	1 146	9 401	1 269	26 697	52 774	8 557
Entrées	3 158	101	1 875	1 158	22	0	1
Sorties	-12 835	-110	-4	—	-190	-12 493	-39
Transferts	-40	43	-1 177	-715	268	1 527	14
Etat au 31.12.	90 127	1 181	10 096	1 712	26 796	41 808	8 534
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-48 650	-825	—	—	-17 669	-29 800	-356
Amortissements	-2 021	-129	—	—	-484	-1 409	0
Amortissement des sorties	12 731	104	—	—	136	12 490	1
Réévaluations (impairments)	-10	-10	—	—	0	-1	—
Etat au 31.12.	-37 951	-860	—	—	-18 017	-18 720	-355
Valeur comptable au 31.12.	52 176	321	10 096	1 712	8 779	23 088	8 179

2010 mio CHF	Total	Biens meubles	Installations en construction	Attributions et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	97 903	1 109	8 267	1 430	26 178	52 277	8 641
Entrées	2 354	118	1 628	563	39	—	6
Sorties	-413	-102	-5	—	-187	-23	-97
Transferts	0	21	-489	-724	667	518	8
Etat au 31.12.	99 844	1 146	9 401	1 269	26 697	52 774	8 557
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-46 809	-777	—	—	-17 280	-28 397	-356
Amortissements	-2 057	-138	—	—	-497	-1 420	-2
Amortissement des sorties	216	89	—	—	108	17	2
Réévaluations (impairments)	0	—	—	—	0	—	—
Etat au 31.12.	-48 650	-825	—	—	-17 669	-29 800	-356
Valeur comptable au 31.12.	51 194	321	9 401	1 269	9 028	22 974	8 201

toutes les installations sont intégralement assainies ou remplacées au cours des ans, ce qui équivaut à un renouvellement. C'est pourquoi, une fois complètement amorties, les valeurs d'immobilisation doivent être décomptabilisées. Cette règle vaut également pour les déblais de tunnels. Depuis 2012, les équipements de routes nationales entièrement amortis sont décomptabilisés chaque année.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des valeurs au bilan des immeubles par type d'objet et des routes nationales.

En ce qui concerne les immeubles, les restrictions du droit d'aliénation suivantes s'appliquent:

- Immeubles des fondations, dont l'utilisation est liée au but assigné à la fondation.
- Expropriations et donations assujetties à des affectations définies par la loi ou par contrat.
- Installations avec autorisations d'exploitation établies au nom des exploitants (par ex. installations nucléaires, laboratoires de recherche).

Evaluation des immeubles de la Confédération

mio CHF	Total	Immeubles civils			Immeubles militaires
	2011	OFCL	EPF	AFD	armasuisse
Total au 31.12.	13 770	4 495	4 471	45	4 760
Installations en construction	1 018	161	207	5	644
Biens-fonds	3 972	1 449	1 077	–	1 446
Constructions (objets)	8 779	2 885	3 186	40	2 669
Logements	300	286	–	–	14
Enseignement, formation, recherche	3 732	211	3 186	–	334
Industrie et artisanat	326	80	–	–	246
Agriculture et sylviculture	75	52	–	–	23
Installations techniques	115	36	–	5	74
Commerce et administration	1 466	1 309	–	30	127
Justice et police	105	105	–	–	–
Prévoyance et santé	–	–	–	–	–
Cultes	9	9	–	–	–
Culture et relations sociales	96	96	–	–	0
Hôtellerie et restauration, tourisme	444	52	–	–	392
Loisirs, sport, détente	128	98	–	–	30
Installations destinées aux transports	561	43	–	–	517
Objets militaires et objets de protection civile	166	12	–	–	154
Objets militaires disposant d'une protection contre l'effet des armes	527	–	–	–	527
Objets à l'étranger	453	453	–	–	–
Environnement général des objets	139	2	–	–	137
Ouvrages de protection contre les dangers naturels	6	–	–	–	6
Bâtiments de représentation en Suisse	11	11	–	–	–
Aménagements spécifiques au locataire	20	0	–	5	15
Aménagements lors de la prise en location	29	29	–	–	–
Dans le parc à disposition à la valeur de marché	71	–	–	–	71
Droits inscrits au registre foncier	1	–	–	–	1

Evaluation des routes nationales

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Routes nationales	35 696	36 337	641	1,8
Routes nationales en service	22 974	23 088	114	0,5
Installations en construction	8 517	9 043	525	6,2
Biens-fonds	4 204	4 206	2	0,0

30 Immobilisations incorporelles

2011 mio CHF	Total	Logiciels	Installations en construction
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	250	164	86
Entrées	68	19	49
Sorties	-4	-4	-
Transferts	40	47	-7
Etat au 31.12.	354	226	128
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-102	-102	-
Amortissements	-50	-50	-
Amortissement des sorties	2	2	-
Dépréciations (impairments)	-	-	-
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	-	-	-
Transferts	-	-	-
Etat au 31.12.	-150	-150	-
Valeur comptable au 31.12.	204	76	128

2010 mio CHF	Total	Logiciels	Installations en construction
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	186	105	81
Entrées	66	13	53
Sorties	-2	-2	-
Transferts	-	48	-48
Etat au 31.12.	250	164	86
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-56	-56	-
Amortissements	-47	-47	-
Amortissement des sorties	1	1	-
Dépréciations (impairments)	-	-	-
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	-	-	-
Transferts	-	-	-
Etat au 31.12.	-102	-102	-
Valeur comptable au 31.12.	148	62	86

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables et dépourvus de support physique, détenus en vue de leur utilisation pour la fabrication de produits, la fourniture de services, la location à des tiers ou l'exécution de tâches administratives. Il s'agit en particulier de logiciels, de licences, de brevets et de droits.

L'augmentation des frais d'acquisition est principalement due aux facteurs suivants:

- Dans le domaine des *installations en construction*, les augmentations les plus importantes concernent les coûts de développement d'applications informatiques pour la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et à Dublin (14 mio), la construction de routes nationales (8 mio), le remplacement du système d'interception («Lawful Interception System») dans le cadre de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (5 mio) et le développement, au sein de l'administration des douanes, d'une banque de données relative aux résultats statistiques du commerce extérieur (2 mio) et d'un entrepôt de données (2 mio).

- Au niveau des *logiciels*, les principales augmentations concernent les applications relatives à la construction de routes nationales (7 mio), le renouvellement du logiciel relatif à la RPLP (2 mio) et la mise sur pied d'une banque de données servant à la recherche de personnes (2 mio).
- Les *transferts* ont été requis pour des applications spécialisées, d'un montant de 40 millions, inscrites par erreur à l'actif sous les immobilisations corporelles (installations en construction) et transférées dans les immobilisations incorporelles (logiciels) au moment de leur mise en service. Il s'agit du renouvellement de toutes les applications informatiques de l'administration des contributions (30 mio) ainsi que du système d'information sur la politique agricole (10 mio). Les transferts concernent également la mise en service du système d'identification des empreintes digitales (4 mio) et l'introduction du passeport biométrique (3 mio).

Les principaux postes d'amortissements concernent les applications spécialisées relatives aux routes nationales (8 mio), la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et à Dublin (7 mio), la plateforme informatique et l'environnement système de l'administration des contributions (7 mio) ainsi que le passeport biométrique (3 mio).

31 Prêts du patrimoine administratif

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	3 411	3 536	125	3,7
Entrées	728	854	127	17,4
Sorties	-237	-188	49	-20,8
Dépréciations durables	-403	-646	-243	60,2
Reprises de perte de valeur	69	52	-17	-24,3
Autre variation de valeur avec incidences sur les résultats	-31	13	44	-141,9
Etat au 31.12	3 536	3 621	85	2,4

Au moment où ils sont octroyés, les *prêts du patrimoine administratif* le sont à long terme et ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Ils ont été répartis entre les domaines suivants: prévoyance sociale:

1 614 millions (- 71 mio), autres secteurs économiques: 859 millions (+ 2 mio), trafic: 622 millions (- 84 mio), relations avec l'étranger: 524 millions (+ 238 mio), administration générale: 2 millions (inchangé).

Principaux postes de prêts

mio CHF	2010			2011		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts du patrimoine administratif	13 802	-10 265	3 536	14 382	-10 761	3 621
CFF SA	2 902	-2 902	–	3 062	-3 061	1
Prêts aux cantons sous forme de crédits d'investissement dans l'agriculture et d'aides aux exploitations paysannes	2 507	-2 507	–	2 521	-2 521	–
Diverses entreprises de transport concessionnaires	1 885	-1 426	459	1 982	-1 589	393
Prêts destinés à la construction de logements d'utilité publique	1 921	-282	1 639	1 823	-251	1 572
Prêts accordés à Swissair	1 169	-1 169	–	1 169	-1 169	–
Chemin de fer rhétique SA	1 013	-868	145	1 077	-930	147
Développement régional	1 001	-196	804	944	-168	776
Prêts accordés à la FIPOI	378	-151	226	397	-153	244
BLS Réseau SA	381	-381	–	350	-350	–
Prêts accordés à SIFEM AG	–	–	–	345	-88	257
BLS SA	286	-213	73	280	-213	67
Prêts pour la modernisation des hôtels	136	-136	–	236	-236	–
Autres prêts	223	-34	190	196	-32	164

Les *augmentations*, qui atteignent 854 millions, sont pour l'essentiel dues aux variations suivantes: majoration, à hauteur de 354 millions, des prêts accordés aux CFF et à d'autres entreprises de transport concessionnaires, nouveau prêt accordé à SIFEM SA à hauteur de 345 millions pour des investissements dans des pays en développement et des pays émergents, augmentation, pour 100 millions, du prêt octroyé à la Société suisse de crédit hôtelier, octroi de nouveaux prêts à la FIPOI s'élevant à 32 millions et majoration, à hauteur de 14 millions, des prêts accordés aux cantons sous la forme de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations agricoles.

Les *diminutions*, pour un total de 188 millions, ont concerné principalement les postes suivants: remboursement partiel, à hauteur de 77 millions, des avances versées au titre de l'abaissement de base pour des logements locatifs et des prêts accordés à des coopératives d'habitation, remboursement de prêts octroyés aux entreprises de transport concessionnaire (61 mio), à l'aéroport de Genève (15 mio) et à la FIPOI (12 mio) ainsi que de crédits

d'investissement en faveur de la sylviculture (5 mio) et de prêts octroyés aux cantons pour le préfinancement de l'hébergement des requérants d'asile (4 mio).

Les *dépréciations durables*, qui se montent à 646 millions (+ 243 mio), comprennent les réévaluations des coûts d'acquisition. Une grande partie des prêts n'étant pas remboursables ou ne l'étant qu'en partie, ils sont réévalués à 100 %.

Les *reprises de perte de valeur*, qui s'élèvent à 52 millions, comprennent, pour l'essentiel, les variations positives, comptabilisées dans le capital propre, des aides aux investissements dans les régions de montagne (LIM; 28 mio) et les prêts en faveur du développement régional (15 mio).

L'*autre variation de valeur au compte de résultats*, à hauteur de 13 millions, concerne les variations positives découlant du paiement des intérêts sur les prêts accordés au titre des abaissements de base pour des logements locatifs.

32 Participations

mio CHF	2010	2011			Ecart p. r. à 2010	
	Total	Participations importantes	Autres participations	Total	val. abs.	%
Etat au 1.1.	17 928	18 845	21	18 866	938	5,2
Entrées	31	101	10	111	80	258,1
Sorties	-18	-180	-192	-372	-354	1 966,7
Dividendes et bénéfices reçus	-790	-1 094	–	-1 094	-304	38,5
Augmentation de la valeur de mise en équivalence	1 841	1 255	–	1 255	-586	-31,8
Diminution de la valeur de mise en équivalence	-95	-440	–	-440	-345	363,2
Bénéfice de retraitement	–	205	1	206	206	n.d.
Transfert	–	-1	1	–	–	n.d.
Variations de valeur diverses avec incidences sur les résultats	-31	–	182	182	213	-687,1
Etat au 31.12.	18 866	18 691	23	18 714	-152	-0,8

n.d.: non disponible

Une distinction est opérée au bilan entre les participations importantes et les autres participations. Les *participations importantes* de la Confédération sont évaluées au moyen de la valeur de mise en équivalence de la part détenue dans le capital propre de la société. Ce calcul se fonde, en général, sur les valeurs de clôture au 30 septembre. Les modifications concernent, par conséquent, la période allant du 1^{er} octobre de l'année précédente au

30 septembre de l'année sous revue. Faute de données disponibles, le calcul concernant BLS Netz SA se fonde sur les chiffres semestriels. SIFEM SA a été instituée au cours de l'année sous revue et fait désormais partie des participations importantes. Les *autres participations*, déduction faite des éventuelles réévaluations requises, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition.

Participations importantes

2011 mio CHF	Total	BLS Réseau							Sapomp Wohnbau
		La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	SA	Skyguide	SIFEM AG	AG
Etat au 1.1.	18 845	4 065	9 971	3 258	697	338	293	–	222
Entrées	101	–	–	–	–	–	–	101	–
Sorties	-180	–	–	-10	–	–	–	–	-170
Dividendes reçus	-894	–	–	-618	-20	–	–	–	-256
Bénéfices reçus	-200	-200	–	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre	–	100 %	100 %	56,77 %	100 %	50,05 %	99,93 %	100 %	–
Variations de la valeur de mise en équivalence	815	826	332	-440	72	0	25	–	–
Part du résultat	1 790	891	349	401	112	0	37	–	–
Autres mouvements du capital propre	-973	-65	-16	-840	-40	–	-12	–	–
Bénéfice de retraitement	205	–	–	–	–	–	–	–	205
Transfert dans d'autres participations	-1	–	–	–	–	–	–	–	-1
Etat au 31.12.	18 691	4 691	10 303	2 190	749	338	318	101	-0

2010 mio CHF	Total	BLS Réseau							Sapomp Wohnbau
		La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	SA	Skyguide	SIFEM AG	AG
Etat au 1.1.	17 889	3 332	9 512	3 455	792	335	284	–	179
Entrées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dividendes reçus	-590	–	–	-590	–	–	–	–	–
Bénéfices reçus	-200	-200	–	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre	–	100 %	100 %	56,94 %	100 %	50,05 %	99,93 %	–	100 %
Variations de la valeur de mise en équivalence	1 746	933	459	394	-95	3	9	–	43
Part du résultat	2 400	916	462	1 039	-72	3	9	–	43
Autres mouvements du capital propre	-654	17	-3	-645	-23	0	0	–	–
Etat au 31.12.	18 845	4 065	9 971	3 258	697	338	293	–	222

La valeur des participations a diminué de 152 millions au total. Ont notamment contribué à cette baisse le remboursement d'actions et le dividende extraordinaire de Sapomp Wohnbau AG, de même que les pertes enregistrées par Swisscom du fait de sa participation dans Fastweb et les modifications de la méthode de comptabilisation des engagements de prévoyance intervenues au 1^{er} janvier 2011 sur la base des normes revues en matière de présentation des comptes (IAS 19). A l'inverse, la constitution de SIFEM SA et les résultats des autres participations importantes ont été des facteurs haussiers.

Participations importantes et valeur de mise en équivalence

Au 31 décembre 2011, la Confédération détenait sept participations importantes (voir tableau à la page précédente). Une participation est considérée importante, selon l'art. 58 OFC, lorsque la valeur de mise en équivalence est d'au moins 100 millions et que le taux de participation s'élève à au moins 20 %. Au moment de l'achat, la valeur de mise en équivalence se calcule à partir des coûts d'achat. Les années suivantes, cette valeur est corrigée en fonction de la modification de la part détenue dans le capital propre de la société. Les bénéfices de la société se traduisent par une hausse de la valeur de mise en équivalence alors que les distributions de bénéfice et les pertes entraînent une baisse de cette valeur. Dans le compte de résultats, la variation totale des valeurs de mise en équivalence figure sous les revenus financiers ou sous les charges financières. Dans le compte de financement, les encaissements de participations aux bénéfices figurent en revanche sous les recettes de participations.

Au cours de l'exercice sous revue, *Sapomp Wohnbau AG* a cédé son portefeuille immobilier à la caisse de pensions de F. Hofmann-La-Roche SA. La Confédération a ainsi pu liquider une grande partie de ses engagements dans la société, comme elle l'avait prévu. En plus du remboursement du capital, qui s'élève à plus de 170 millions, l'opération a rapporté 256 millions à la Confédération, sous la forme d'un dividende. Les gains comptables tirés de la vente de l'immobilier ont été comptabilisés séparément au titre de *bénéfice de réévaluation* (205 mio). Le

remboursement du capital a été enregistré comme recette d'investissement ordinaire et le dividende comme recette d'investissement extraordinaire, conformément à l'art. 13, al. 2 LFC. Le bénéfice de réévaluation a également été traité comme une opération extraordinaire. La valeur comptable résiduelle de Sapomp Wohnbau AG est, jusqu'à la liquidation, enregistrée dans les autres participations (transfert).

Dans le cadre de l'externalisation des activités d'investissement dans les pays en développement et en transition, la Confédération a acquis la société de droit privé *SIFEM SA* et a porté son capital-actions à 100 millions (entrées). Dans le même temps, elle a transféré à SIFEM SA son portefeuille d'investissement dans des fonds de capital-risque spécialisés destinés au financement de PME dans les pays en développement et en transition. Le portefeuille a été inscrit au bilan sous les autres participations avec une valeur d'acquisition de 356 millions et a été réévalué à 100%. Il a été réévalué conformément aux principes comptables en vigueur (valeur d'acquisition ou valeur vénale inférieure) et transféré à SIFEM SA pour une valeur comptable de 191 millions.

Concernant *Swisscom*, la part de la Confédération à la correction de valeur opérée sur Fastweb (683 mio) au 4^e trimestre est déjà prise en compte, étant donné l'importance des montants concernés. Le résultat, calculé au prorata, se retrouve de fait réduit par rapport aux années précédentes. Les autres mouvements de capital propre (- 840 mio) concernent essentiellement les modifications des engagements de prévoyance, selon la norme IAS 19. L'abandon de la méthode du corridor et la variation annuelle effective ont généré des pertes importantes. Pendant l'année sous revue, les actions Swisscom ont été vendues avec une valeur de mise en équivalence de 10 millions. La vente a ainsi généré un bénéfice comptable de 24 millions (inscrit au titre des revenus financiers). Après déduction du dividende perçu (618 mio), il en résulte une valeur comptable inférieure de 1 068 millions à celle de l'année précédente.

La valeur de mise en équivalence des autres participations importantes s'est accrue de 1 255 millions au total. Cet accroissement s'explique, pour l'essentiel, par les parts détenues dans le bénéfice net des sociétés. Les bénéfices reçus de La Poste (200 mio) et le dividende de RUAG SA (20 mio) ne sont pas pris en compte.

Détails relatifs aux participations importantes

La Poste

Forme juridique	Etablissement de droit public		
Base légale/but	LF sur l'organisation de la Poste (LOP; RS 783.1), art. 2 et 3.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		100,0	100,0
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		1 300	1 300

CFF

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF; RS 742.31), art. 3 et 7.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		100,0	100,0
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		9 000	9 000

Swisscom

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur l'entreprise de télécommunications (LET; RS 784.11), art. 3 et 6.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Hans Werder		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		56,9	56,8
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		52	52

RUAG

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC; RS 934.21), art. 1 et 3.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		100,0	100,0
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		340	340

BLS Réseau SA

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), art. 49, 56 et 57. O sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCFIF; RS 742.120), art. 18.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Karl Schwaar		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		50,1	50,1
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		388	388

Skyguide

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 40 et 48. O sur le service de la navigation aérienne (OSNA; RS 748.132.1).		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Bernhard Müller		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		99,9	99,9
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		140	140

SIFEM SA

Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	O concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01).		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Jean-Luc Bernasconi		
Indicateurs		2010	2011
Part de la Confédération dans le capital (en %)		–	100,0
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)		0	100

Autres participations

mio CHF	2010			2011			2011	
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Part de capital (en %)	Capital de garantie
Autres participations	1 230	-1 209	21	890	-867	23		4 284
Diverses attributions au fonds pour l'aide au développement	374	-374	–	18	-18	–	n.d.	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	256	-256	–	256	-256	–	1,7	2 825
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	195	-195	–	195	-195	–	2,8	409
Participations dans les entreprises de transport concessionnaires	148	-148	–	148	-148	–	n.d.	–
Autres participations dans le domaine du développement et de la coopération	102	-102	–	110	-110	–	n.d.	725
Banque africaine de développement (BAfD)	63	-63	–	70	-70	–	1,4	325
Société financière internationale (SFI)	54	-54	–	54	-54	–	1,7	–
Participations diverses	38	-17	21	39	-16	23	n.d.	–

n.d.: non disponible

Concernant les *autres participations*, les principaux changements sont survenus dans les postes suivants:

- Diminution du fait du transfert du portefeuille d'investissement dans des fonds de capital-risque spécialisés destinés au financement de PME dans les pays en développement et en transition à la société nouvellement créée SIFEM SA (valeur d'acquisition: 356 mio; produit de la vente: 191 mio).
- Augmentation de 8 millions suite à l'acquisition de participations dans le domaine du développement et de la collaboration.

- Réalignement de la participation dans la Banque africaine de développement (BAfD), à hauteur de 7 millions.

Les autres participations sont généralement réévaluées à 100 %. Les participations non réévaluées intégralement concernent essentiellement les postes suivants: Swissmedic 10 millions (inchangé), Alloggi Ticino SA 5 millions (inchangé), Logis Suisse Holding 4 millions (inchangé), participation restante dans Sapomp Wohnbau AG 1 million (participation importante en 2010).

33 Dette

Relevé des dettes, dette brute

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Dette brute	110 561	110 516	-45	0,0
Engagements courants	14 024	14 151	127	0,9
Engagements financiers à court terme	13 064	14 333	1 269	9,7
Engagements financiers à long terme	83 473	82 032	-1 441	-1,7

En 2011, la dette brute n'a bénéficié que d'une réduction limitée (- 45 mio), qui correspond à peu près au résultat équilibré du compte de financement. D'une côté, un afflux de liquidités a résulté du compte ordinaire pour un montant de 1,1 milliard (solde de financement ordinaire de 1,9 mrd, corrigé des dépenses sans incidence financière, et recettes de 0,8 mrd au total, résultant notamment de la régularisation de l'impôt anticipé) ainsi que du remboursement de prêts de trésorerie (octroyés à l'AC notamment) pour un montant de 0,8 milliard. De l'autre, des sorties de fonds ont découlé de transactions extraordinaires à hauteur de 1,2 milliard (déficit du compte extraordinaire de 1,7 mrd, déduction faite de la part non encore versée de l'attribution unique au fonds d'infrastructure de 0,5 mrd) ainsi que de l'augmentation des moyens de trésorerie pour un montant de 0,9 milliard.

Un examen de la composition de la dette brute montre que les *engagements courants* affichent un niveau quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. Ainsi, dans les postes du bilan comptes courants, comptes de dépôt et engagements résultant de ventes et de prestations de services, les variations à la hausse et à la baisse ont été plus ou moins identiques.

Dans le domaine des *engagements financiers*, le léger transfert entamé ces dernières années à partir du long terme et au profit du court terme s'est poursuivi. Tandis que le total des emprunts fédéraux a diminué de 1,5 milliard, les créances comptables à court terme ont augmenté de 1,4 milliard.

Relevé des dettes, dette nette

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Dette nette	82 097	82 468	371	0,5
Dette brute	110 561	110 516	-45	0,0
moins				
Liquidités et placements à court terme	6 015	5 544	-471	-7,8
Créances	6 459	5 862	-596	-9,2
Placements financiers à court terme	414	1 959	1 545	373,2
Placements financiers à long terme	15 576	14 683	-893	-5,7

La *dette nette*, qui correspond à la dette brute déduction faite du patrimoine financier (sans les régularisations et les créances sur les fonds affectés) s'est accrue de 0,4 milliard pour s'établir à 82,5 milliards. Cette évolution découle de la diminution du patrimoine financier pour les raisons suivantes:

Dans le domaine des *liquidités et des placements financiers à court terme*, les dépôts à terme (d'une durée inférieure à 90 jours) ont enregistré un recul de 4,4 milliards et les comptes bancaires une progression de 3,9 milliards. Le recul au titre des *créances* découle essentiellement de la baisse des créances fiscales et douanières (- 0,4 mrd) et du solde créditeur des comptes courants (- 0,3 mrd).

La progression des *placements financiers à court terme* est avant tout imputable à la croissance, à hauteur de 1,4 milliard, des dépôts à terme auprès de la BNS, de banques suisses et de cantons. La baisse de 0,9 milliard au titre des *placements financiers à long terme* résulte du remboursement partiel d'un prêt accordé à l'assurance-chômage (- 1,4 mrd) et de l'augmentation de prêts octroyés aux CFF (+ 0,35 mrd) ainsi qu'au fonds pour les grands projets ferroviaires (+ 0,16 mrd).

34 Engagements courants

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Engagements courants	14 024	14 151	127	0,9
Comptes courants	10 361	10 102	-258	-2,5
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 420	1 467	47	3,3
Autres engagements	2 244	2 582	338	15,1

Les *comptes courants*, qui ont atteint au bilan le montant de 10,1 milliards (- 258 mio) comprennent essentiellement les postes suivants:

- Avoirs des assujettis dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre, pour un total de 2 259 millions. La diminution de 555 millions est notamment imputable à la détérioration de la situation des marchés financiers ainsi qu'aux effets du principe de l'apport de capital.
- Comptes courants des cantons, pour un total de 2 195 millions. L'augmentation de 144 millions est due à la hausse des versements aux cantons au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges. La Confédération encaisse les parts que les cantons à fort potentiel de ressources versent au titre de la péréquation des ressources et de la compensation en cas de rigueur. Elle transfère deux fois par an aux cantons bénéficiaires ces fonds ainsi que ses propres contributions. La deuxième tranche était due à la fin de l'année et a été versée début 2012. Les engagements des cantons sont compensés par des avoirs à hauteur de 839 millions.
- Avoirs des assujettis à la TVA, pour un total de 1 957 millions. L'augmentation de 288 millions est due au fait que les décomptes des créances d'assujettis ont été transmis en plus grand nombre avant la fin de l'année.
- Comptes de placement d'organisations internationales, pour un montant de 1 104 millions (- 329 mio). De ce montant, 680 millions (- 288 mio) concernent la Caisse de pensions du CERN.
- Avoirs de l'AVS provenant du pour cent de TVA, pour un montant de 575 millions (- 22 mio).
- Parts des cantons au produit de l'impôt anticipé à hauteur de 502 millions (+ 11 mio).
- Compte courant du Fonds national suisse s'élevant à 346 millions (+ 18 mio).

- Compte courant de la Régie fédérale des alcools, s'élevant à 295 millions (- 31 mio).
- Avoirs de l'AI provenant du pour cent de TVA, pour un montant de 287 millions (+ 287 mio).
- Compte courant de PUBLICA pour des prêts accordés à des coopératives immobilières gérés à titre fiduciaire, pour un montant de 182 millions (- 7 mio).
- Parts des cantons à la RPLP totalisant 154 millions (- 17 mio).

Les *engagements découlant de livraisons et de prestations* concernent des factures en suspens qui ne peuvent être payées qu'en 2012. Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, la Confédération a payé les factures de ses fournisseurs immédiatement après vérification, sans utiliser les délais de paiement convenus. L'accroissement des engagements à hauteur de 47 millions est principalement imputable à deux évolutions contradictoires: d'une part, les factures en suspens, comptabilisées l'année précédente en tant qu'engagements et concernant les contributions de base versées aux cantons au titre de l'aide aux universités à hauteur de 52 millions, ont été réglées en 2011. D'autre part, les engagements liés aux mesures d'accompagnement de projets de recherche et de développement (+ 75 mio) ainsi qu'au versement de subventions aux cantons dans le domaine de l'asile et des réfugiés ont augmenté (+ 37 mio).

Le poste *autres engagements* comprend, pour l'essentiel, les comptes de dépôt (2 199 mio, soit + 286 mio), les sûretés en espèces (271 mio, soit + 70 mio) et les fondations gérées par la Confédération (73 mio, soit - 7 mio). Les comptes de dépôt englobent notamment les comptes de dépôt des EPF pour des fonds primaires, secondaires et de tiers ainsi que des réserves constituées à partir de la contribution financière (1 082 mio). D'autres comptes de dépôt concernent le fonds pour les dommages d'origine nucléaire (449 mio), la Société suisse de crédit hôtelier (100 mio) et l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (64 mio).

35 Comptes de régularisation passifs

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation passifs	6 377	5 203	-1 174	-18,4
Intérêts	1 954	1 885	-69	-3,5
Agio	1 624	1 932	308	19,0
Régularisation, subventions	265	267	2	0,6
Régularisation, impôt anticipé	2 397	863	-1 534	-64,0
Autres comptes de régularisation passifs	137	256	119	86,4

Le montant des opérations de régularisation, inscrites au passif, concernant les intérêts a diminué de 69 millions par rapport à l'année précédente tant en raison de la baisse du niveau des emprunts que de celle du niveau des taux.

L'agio s'est accru de 308 millions par rapport à l'année précédente car, en raison de la durée de la période, la part de l'agio devant être amortie annuellement était moins importante que l'agio réalisé en 2011. Les agios nouvellement réalisés sont inscrits dans un compte de régularisation passif, puis dissout au cours de la durée résiduelle.

La régularisation des subventions comprend, pour l'essentiel, les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 138 millions (+ 2 mio) concernant des mesures individuelles de l'AI.
- Régularisation à hauteur de 48 millions (comme en 2010) concernant les paiements directs, l'économie laitière et la promotion des ventes.
- Indemnisations à hauteur de 43 millions (comme en 2010) concernant le trafic régional de voyageurs pour la période d'application de l'horaire 2012.

Le recul de 1 534 millions au titre de la régularisation de l'impôt anticipé s'explique par le fait que, au cours des dix premiers jours ouvrables de l'année suivante, les demandes de remboursement reçues ont été moins nombreuses et moins importantes ainsi que par le fait que les engagements escomptés sur la base des analyses effectuées pour des clients importants ont été inférieures aux attentes.

Les autres comptes de régularisation passifs comprennent, pour l'essentiel, les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 117 millions (+ 105 mio) concernant la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales.
- Régularisation à hauteur de 70 millions (+ 8 mio) concernant des recettes perçues à l'avance suite à la mise aux enchères de contingents de viande pour 2012.
- Régularisation pour un montant de 29 millions (+ 2 mio) dans le domaine des immeubles pour des coûts cumulés liés à des projets de construction.

36 Engagements financiers

mio CHF	2010		2011	
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché
Engagements financiers à court terme	13 064	n.d.	14 333	n.d.
Créances comptables à court terme	9 181	9 178	10 610	10 608
Crédits à court terme	–	–	–	–
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 106	n.d.	3 155	n.d.
Valeurs de remplacement négatives	777	n.d.	568	n.d.
Réserves de crise de l'économie privée	–	–	–	–
Engagements financiers à long terme	83 473	n.d.	82 032	n.d.
Emprunts	81 538	92 946	80 049	96 369
Dépôts à terme fixes	1 840	1 878	1 880	1 925
Engagement envers le domaine des EPF	95	n.d.	94	n.d.
Autres engagements financiers à long terme	–	n.d.	9	n.d.

n.d.: non disponible

Taux d'intérêt moyens:

– Créances comptables à court terme, crédits à court terme et dépôts à terme, 2011: 0,48 % (2010: 0,64 %)

– Caisse d'épargne du personnel fédéral, 2011: 1,208 % (2010: 1,375 %)

Ces positions sont inscrites au bilan à leur valeur nominale à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond à la valeur effective des engagements financiers à la date de clôture.

Le montant des *créances comptables à court terme* s'est accru de 1,4 milliard, celui des *emprunts* a fléchi de 1,5 milliard. En raison du très bas niveau des taux d'intérêt enregistré en fin d'année, la valeur marchande des emprunts fédéraux a toutefois augmenté de 3,4 milliards. Les *dépôts à terme fixe* ont été en légère hausse suite aux placements effectués auprès de la Confédération par l'assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Les *valeurs de remplacement négatives* comprennent les instruments financiers dérivés. Les contrats à terme en monnaies étrangères,

en particulier, ont fortement diminué en raison de l'évolution positive des cours après la fixation du taux plancher de 1,20 euro par la Banque nationale suisse (cf. aussi ch. 62/27). Les *engagements envers le domaine des EPF* consistent en fonds versés par des tiers aux EPF et utilisés, conjointement avec des moyens de la Confédération, pour le financement d'immeubles des EPF. Comme ces immeubles appartiennent entièrement à la Confédération, leur financement est comptabilisé à titre d'engagement envers les EPF.

Lors de l'émission d'emprunts fédéraux, la Confédération peut se réserver des quotes-parts libres. Celles-ci peuvent par la suite être placées sur le marché, en fonction de la situation. Cette opération engendre une hausse de la dette.

Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission / intérêts	Valeur figurant au bilan 2011	Valeur de marché 2011
Total				12 490,1	12 533,7
Créances comptables à court terme				10 610,1	10 608,5
05.01.2012	3617934	06.10.2011	100,127	571,0	570,9
12.01.2012	3617896	13.01.2011	99,848	481,2	481,1
19.01.2012	3617936	20.10.2011	100,127	494,4	494,3
26.01.2012	3617937	27.10.2011	100,013	600,6	600,5
02.02.2012	3617938	03.11.2011	100,064	698,4	698,3
09.02.2012	3617939	10.11.2011	100,075	531,5	531,4
16.02.2012	3617940	17.11.2011	100,076	829,8	829,7
23.02.2012	3617928	25.08.2011	100,508	599,8	599,7
01.03.2012	3617942	01.12.2011	100,080	956,4	956,3
08.03.2012	3617943	08.12.2011	100,081	772,6	772,5
15.03.2012	3617944	15.12.2011	100,101	873,0	872,9
22.03.2012	3617945	22.12.2011	100,109	773,3	773,1
29.03.2012	3617946	29.12.2011	100,119	644,4	644,2
12.04.2012	3617935	13.10.2011	100,127	554,6	554,5
24.05.2012	3617941	24.11.2011	100,075	656,2	655,9
12.07.2012	3617922	14.07.2011	99,859	573,4	573,0
Dépôts à terme				1 880,0	1 925,2
ASRE					
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	102,5
18.01.2012		21.01.2010	0,35%	140,0	140,5
18.01.2012		12.10.2011	0,00%	50,0	50,0
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	81,2
13.04.2012		13.04.2011	0,42%	90,0	90,4
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	50,8
11.01.2013		12.01.2011	0,40%	150,0	151,1
14.01.2013		13.01.2010	0,61%	150,0	151,7
14.01.2013		14.07.2010	0,34%	100,0	100,6
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	51,9
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	102,6
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	52,0
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	31,5
15.01.2014		14.07.2010	0,52%	100,0	101,4
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	53,1
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	104,2
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	31,5
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,8
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	41,1
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	53,1
15.10.2014		13.10.2010	0,63%	50,0	50,7
15.01.2015		13.01.2010	1,00%	50,0	51,7
14.04.2015		14.04.2010	1,20%	100,0	104,0
13.07.2016		13.07.2011	0,84%	100,0	102,0
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	54,8

Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2011	Valeur de marché 2011
Emprunts de la Confédération en CHF					3 555	80 048,9	96 369,3
10.06.2012	805564	2,75%	1999–2012	–	160	8 600,1	8 841,6
11.02.2013	1037930	4,00%	2000–2013	–	280	6 900,2	7 457,7
06.01.2014	148008	4,25%	1994–2014	–	–	4 608,4	5 200,3
09.11.2014	2313981	2,00%	2005–2014	–	215	1 691,3	1 796,0
10.06.2015	1238558	3,75%	2001–2015	–	70	3 583,3	4 122,9
12.03.2016	1563345	2,50%	2003–2016	–	190	6 713,8	7 533,3
12.10.2016	2285961	2,00%	2005–2016	–	300	2 666,8	2 913,5
05.06.2017	644842	4,25%	1997–2017	–	160	5 600,1	6 937,1
08.01.2018	1522166	3,00%	2003–2018	–	300	6 736,0	7 904,6
12.05.2019	1845425	3,00%	2004–2019	–	215	5 784,1	6 930,2
06.07.2020	2190890	2,25%	2005–2020	–	255	3 811,4	4 385,6
28.04.2021	11199981	2,00%	2010–2021	–	300	3 134,5	3 561,7
25.05.2022	12718101	2,00%	2011–2022	–	300	1 175,4	1 338,6
11.02.2023	843556	4,00%	1998–2023	–	60	4 497,7	6 175,0
27.06.2027	3183556	3,25%	2007–2027	–	95	1 243,5	1 670,0
08.04.2028	868037	4,00%	1998–2028	–	–	5 612,5	8 275,3
22.06.2031	12718102	2,25%	2011–2031	–	215	728,5	903,6
08.04.2033	1580323	3,50%	2003–2033	–	140	3 492,7	5 221,1
08.03.2036	2452496	2,50%	2006–2036	–	–	2 400,9	3 227,2
06.01.2049	975519	4,00%	1999–2049	–	300	1 068,0	1 974,0

Structure des échéances des emprunts, des dépôts à termes et des crédits et créances comptables à court terme

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total 2011
	< 1 mois	1–3 mois	3 mois – 1 an	1–5 ans	> 5 ans	
A court terme	2 147	6 679	1 784	–	–	10 610
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	2 147	6 679	1 784	–	–	10 610
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	290	–	8 820	27 534	45 285	81 929
Emprunts	–	–	8 600	26 164	45 285	80 049
Dépôts à terme fixes	290	–	220	1 370	–	1 880

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total 2010
	< 1 mois	1–3 mois	3 mois – 1 an	1–5 ans	> 5 ans	
A court terme	2 839	4 769	1 572	–	–	9 181
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	2 839	4 769	1 572	–	–	9 181
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	150	–	7 832	26 873	48 522	83 378
Emprunts	–	–	7 632	25 383	48 522	81 538
Dépôts à terme fixes	150	–	200	1 490	–	1 840

37 Provisions

2011 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplé- mentaires	Autres
Etat au 1.1.	13 892	9 300	1 557	2 024	277	734
Constitution (augmentation comprise)	106	–	15	61	14	16
Dissolution	-1 133	-1 100	–	–	-28	-5
Utilisation	-87	–	-62	-8	–	-17
Etat au 31.12.	12 778	8 200	1 510	2 077	263	728
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>301</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>263</i>	<i>38</i>

2010 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplé- mentaires	Autres
Etat au 1.1.	13 550	8 900	1 627	1 950	279	794
Constitution (augmentation comprise)	605	400	13	82	11	99
Dissolution	-122	–	–	–	-13	-109
Utilisation	-141	–	-83	-8	–	-50
Etat au 31.12.	13 892	9 300	1 557	2 024	277	734
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>321</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>277</i>	<i>44</i>

Le volume des provisions a diminué, au 31 décembre 2011, de 1 114 millions par rapport à l'année précédente. Les postes de provisions concernent les domaines suivants:

Impôt anticipé

La provision concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Selon le modèle de calcul, est déduit des recettes brutes saisies (déclaration de perception) tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement pourra éventuellement être demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les éventuels arriérés de l'année précédente ne sont pas pris en compte pour le calcul de la provision.

La provision a pu être réduite de 1 100 millions par rapport à l'année précédente. Le recul des recettes brutes a contribué à ce résultat de façon déterminante.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire (AM) comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à

toucher une rente de l'assurance militaire, il convient de constituer des réserves pour les engagements probables. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente en cours y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, hypothèses concernant le renchérissement, etc.). Le montant de la provision fait l'objet de calculs annuels. En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de rentes, les besoins en provisions ont fléchi de 47 millions par rapport à l'année précédente. Des versements au titre des rentes ont été effectués pour un montant de 62 millions au total, tandis que la provision constituée pour couvrir les sinistres survenus a été augmentée de 15 millions.

Circulation monétaire

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Le montant de la provision est liée la valeur nominale des pièces nouvellement frappées et livrées à la BNS (61 mio). Inversement, des pièces pour un montant de 8 millions ont été reprises et détruites. Ces reprises sont comptabilisées au titre d'utilisation de la provision.

Vacances et heures supplémentaires

Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la Confédération ont nettement diminué, de près de 359 120 heures ou de 8,6 % par rapport à fin 2010. Cette diminution concerne tous les départements et les deux tiers des unités administratives. Au total, les soldes de vacances et d'heures supplémentaires se sont montés, à fin 2011, à 3 799 087 heures (contre 4 158 000 en 2010), ce qui équivaut à près de 263 millions.

Les soldes ont donc diminué pour la quatrième fois consécutive (compte 2010: - 83 500 heures; compte 2009: - 387 000 heures; compte 2008: - 87 000 heures). Cette nouvelle diminution découle, comme l'année précédente, de la décision du Conseil fédéral du 5 décembre 2008 concernant la modification des modèles d'horaires de travail. Cette modification visait à freiner, voire à stabiliser la croissance des soldes de vacances et des soldes horaires positifs. La diminution survenue en 2011 correspond à 175 postes à plein temps. Le solde moyen par collaborateur a continué de fléchir par rapport à l'année précédente, pour se situer légèrement au-dessus de deux semaines. Grâce aux mesures décidées par le Conseil fédéral en 2008, le solde moyen par collaborateur a pu être réduit d'une semaine.

Autres provisions

Les principaux postes concernant les autres provisions sont les suivants:

Retraite des magistrats; 275 millions

Les magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération) ne sont pas assurés auprès de PUBLICA. Leur prévoyance professionnelle comprend une retraite versée lorsqu'ils quittent leurs fonctions et des rentes de survivants. Les bases juridiques correspondantes figurent dans la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Le financement de la retraite est assuré par la Confédération. La réserve mathématique, calculée selon les principes actuariels, s'élève à 275 millions. Les besoins en provisions sont recalculés tous les cinq ans; ils l'ont été la dernière fois en 2010.

Immeubles militaires de la Confédération; 228 millions

Constitution de provisions en vue de mesures de construction découlant de la législation sur l'assainissement de sites contaminés, les drainages et la sécurité antisismique. En 2011, 6 millions ont été utilisés en provenance de la provision faite pour les déconstructions et les désaffectations. A l'inverse, la provision pour les mesures concernant l'infrastructure d'assèchement a été augmentée de 7 millions. Date de mise en œuvre possible: 2012-2023.

Immeubles civils de la Confédération; 126 millions

Les provisions concernent essentiellement les coûts de démantèlement et d'évacuation (69 mio) générés, lors de leur mise hors service, par les installations nucléaires exploitées par l'Institut Paul Scherrer (PSI). Les installations nucléaires appartiennent à la Confédération. D'autres provisions substantielles sont constituées pour mettre les constructions en conformité avec la loi, en les adaptant aux exigences de la protection anti-incendie, de la sécurité sismique et de l'élimination de l'amiante. En 2011, ce poste a été dissous à hauteur de 2 millions. Sur un total de 126 millions, 3 millions sont comptabilisés en tant que provisions à court terme.

Déchets radioactifs; 53 millions

L'évacuation des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR) est du ressort de la Confédération (art. 33, al. 1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LEnu; RS 732.1). Les déchets radioactifs sont généralement collectés chaque année, sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le centre de collecte de la Confédération est l'Institut Paul Scherrer (PSI), chargé du conditionnement et de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs. La provision sert à couvrir les coûts probables liés à l'entreposage intermédiaire, puis au stockage final. Son montant est adapté chaque année en fonction des quantités de déchets collectés (+ 1 mio).

Coût du plan social dans le domaine de la défense; 20 millions

La provision constituée pour des retraites anticipées à faire valoir au cours des prochaines années a diminué de 11 millions suite aux paiements du plan social (comptabilisée sous utilisation). A l'inverse, la reconduction des mesures de restructuration pour une année jusqu'en 2015 a engendré des besoins supplémentaires en provisions à hauteur de 5 millions.

Fonds de pension Eurocontrol; 13 millions

Un fonds de pensions a été créé pour les employés d'Eurocontrol en 2005. Les Etats membres d'Eurocontrol se sont engagés à assurer la constitution du fonds pendant 20 ans. La somme totale de l'engagement dû par les Etats membres varie en fonction, d'une part, des versements effectués et, d'autre part, de l'adaptation du taux d'escompte utilisé pour calculer le capital de prévoyance requis. En 2011, l'attribution au fonds de pension s'est élevée à 1 million (comptabilisé sous utilisation). Le nouveau calcul du capital requis et la variation du taux de change ont engendré une hausse de la provision à hauteur de 3 millions (comptabilisée sous constitution de la provision).

38 Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre

Fonds spéciaux

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Fonds spéciaux	1 287	1 301	15	1,1
Liquidités des fonds	474	510	37	7,8
Placements des fonds	813	791	-22	-2,7
Fonds de développement régional - LIM	1 090	1 109	19	1,8
Fds social pour la défense et la protection de la population	94	93	-1	-1,3
Fonds de secours pour le personnel fédéral	28	28	0	1,6
Fonds suisse pour le paysage	23	17	-6	-26,5
Fonds de prévention du tabagisme	19	15	-3	-18,5
Centre Dürrenmatt	0	7	7	2 270,3
Fonds Rätzer des invalides	6	6	0	1,2
Fondation Gottfried Keller	5	5	0	-4,1
Fondation Berset-Müller	6	5	-1	-15,3
Autres	17	17	1	3,2

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers ont confiés à la Confédération en les assortissant de certaines conditions (par ex. Fondation Gottfried Keller) ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales (par ex. Fonds de développement régional). Le Conseil fédéral en règle la gestion en tenant compte de ces conditions ou de ces dispositions légales.

Le financement d'activités par le biais de fonds spéciaux ne fait pas l'objet d'un octroi de crédits, contrairement aux financements spéciaux. Les dépenses et recettes en la matière sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan. Seules sont portées au compte de résultats les charges d'intérêt provenant de la rémunération des placements de fonds spéciaux auprès de la Trésorerie fédérale ou de l'apport de ressources budgétaires supplémentaires.

En général, les fonds spéciaux sont comptabilisés sous le capital propre. L'inscription sous le capital propre est requise lorsque l'unité administrative responsable peut décider, dans une large mesure, de la manière et du moment de l'utilisation des fonds. Si ces conditions ne sont pas remplies, les fonds spéciaux sont inscrits au bilan sous les capitaux de tiers (cf. ch. 62/9).

Une partie des fonds spéciaux inscrits sous le capital propre (510 mio) a été mise à disposition en tant que liquidités en vue des paiements à effectuer au 31.12.2011. Les placements des fonds se répartissent entre les prêts remboursables du Fonds de développement régional (776 mio) et les autres actifs des fonds (12 mio).

Fonds de développement régional

La valeur nominale des prêts, inscrits au bilan, provenant du Fonds de développement régional et destinés au financement de prêts accordés au titre de l'aide aux investissements conformément à la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) s'élevait, à la fin de 2011, à 944 millions (2009: 1008 mio).

La baisse par rapport à l'année précédente est due à la diminution des besoins financiers des cantons, qui ont accordé moins de prêts aux bénéficiaires finaux. Etant donné que la plupart

des prêts remboursables ne sont pas rémunérés et qu'ils sont assortis d'une échéance allant jusqu'à 25 ans, ils sont actualisés à leur valeur actuelle (au taux d'escompte de 3 %) selon les règles d'évaluation en la matière. La valeur actualisée est de 784 millions. En outre, des réévaluations individuelles d'un montant de 8 millions ont été entreprises pour des prêts en difficulté. La valeur comptable s'élève ainsi à 776 millions. La modification de la réévaluation des prêts n'est pas comptabilisée au titre du capital propre (fonds spéciaux). Le capital du fonds comprend, outre les prêts remboursables, des liquidités d'un total de 333 millions.

L'augmentation du fonds de 19 millions par rapport à l'année précédente résulte des deux facteurs suivants: d'un côté, les contributions à fonds perdu (26 mio) et l'amortissement de créances non recouvrables (2 mio) diminuent le capital du fonds. De l'autre, l'apport de ressources budgétaires ordinaires (12 mio) et la réduction de la réévaluation (36 mio) le font augmenter.

Autres fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre

Le *Fonds social pour la défense et la protection de la population* (93 mio) sert à soutenir les militaires et les personnes astreintes à la protection civile dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Le capital du fonds n'a quasiment pas évolué par rapport à l'année précédente. Le *fonds de secours du personnel de la Confédération* (RS 172.222.023) permet de soutenir à titre subsidiaire des personnes dans le besoin à l'aide de prestations financières. Le *Fonds suisse pour le paysage* (17 mio), qui sert à financer la conservation et l'entretien de paysages traditionnels proches de l'état naturel, a diminué de 6 millions en 2011 en raison des aides financières versées. Le *fonds de prévention du tabagisme* sert à financer des mesures de prévention contribuant à la diminution du tabagisme. Les recettes des taxes prélevées en 2011 sur la fabrication et l'importation de cigarettes et de tabac à coupe fine ne couvrent pas entièrement les dépenses consacrées au financement de projets. Le bâtiment abritant le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel a été attribué au fonds spécial correspondant durant l'année sous revue (transfert interne de 7 mio au capital propre). Bien qu'il ait déjà été porté à l'actif du bilan de la Confédération, le musée n'apparaissait pas en tant que capital du fonds spécial précité.

39 Engagements envers des comptes spéciaux

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Engagements envers des comptes spéciaux	1 599	2 133	534	33,4
Fonds d'infrastructure	1 599	2 133	534	33,4

L'inscription au bilan de l'engagement envers le fonds d'infrastructure s'effectue par ce poste. La différence par rapport à l'année précédente (534 mio) résulte du versement de l'attribution annuelle et de l'attribution extraordinaire (850 mio),

déduction faite des moyens requis en 2011 par le fonds d'infrastructure (1 169 mio) pour des projets dans le domaine des routes nationales et des agglomérations (voir aussi le tome 4, comptes spéciaux).

63 Explications supplémentaires

1 Engagements conditionnels

Un engagement conditionnel est

- une obligation susceptible de survenir du fait d'événements passés, dont l'existence doit être concrétisée par des événements futurs. La survenance de ces événements ne peut pas être influencée (par ex. cautionnements), ou
- un engagement actuel résultant d'événements passés qui, sur la base de la faible probabilité de survenance ou en raison d'un manque de mesure fiable, n'a pas pu être porté au bilan (les critères pour la comptabilisation d'une provision n'étaient pas remplis, par ex. litige juridique ouvert avec faible probabilité de perte).

Les engagements conditionnels proviennent d'événements comparables à ceux qui justifient la constitution de provisions (absence de contre-prestation de tiers), même s'il n'existe pas encore d'engagement actuel et que la probabilité de survenance d'une sortie de fonds est inférieure à 50 %.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérées comme des engagements en matière de prévoyance toutes les obligations de l'administration fédérale cen-

trale résultant des plans de prévoyance, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès ou d'invalidité. Les engagements de prévoyance sont évalués sur la base de la norme IPSAS 25. En dérogation à la norme IPSAS 25, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

Tous les collaborateurs de l'administration fédérale centrale sont assurés, en fonction de leur classe de salaire, selon l'un des trois plans de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Ces plans sont certifiés selon la norme IPSAS 25 sur la base des promesses de prestations réglementaires en tant que plans de prévoyance basés sur les prestations. En plus des prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, les autres prestations à long terme destinées à l'employé évaluées sur la base de la norme IPSAS 25 sont les suivantes:

- la prime de fidélité selon l'art. 73 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers);
- les prestations de préretraite destinées aux agents soumis à des rapports de service particuliers, selon les art. 33 et 34 OPers;
- les prestations prévues en cas de départ à la retraite anticipée dans le cadre de restructurations, selon l'art. 105 OPers.

Hypothèses actuarielles

	2010	2011
Taux d'actualisation	2,10%	1,25%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,25%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,15%	0,15%

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31 décembre 2011 a été déterminée sur la base de l'effectif actualisé des assurés de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31 décembre 2011. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au

jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-24 468	-28 453	-3 985	16,3
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	21 594	21 423	-171	-0,8
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-2 874	-7 030	-4 156	144,6
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-651	-706	-55	8,4
Total des engagements en matière de prévoyance	-3 525	-7 736	-4 211	119,5

En 2011, la valeur des engagements en matière de prévoyance a augmenté, passant de 25 119 millions à 29 159 millions. De ce montant, 28 453 millions concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération (*engagements de prévoyance couverts par le capital*) et 706 millions les autres prestations à long terme destinées aux employés (*engagements de prévoyance non couverts par le capital*).

La *fortune de prévoyance* de la Caisse de prévoyance de la Confédération est estimée à la valeur du marché. Elle se fonde sur les actifs provisoires disponibles au 31.12.2011. La fortune de prévoyance a diminué, passant de 21 594 millions à 21 423 millions. En 2011, Publica a réalisé un rendement d'environ 1 %.

En comparant les engagements en matière de prévoyance et la fortune de prévoyance à la valeur de marché, on obtient un découvert de 7 736 millions au 31 décembre 2011. Si l'on compare uniquement les engagements de prévoyance couverts par le capital avec la fortune de prévoyance à la valeur du marché, le découvert selon la norme IPSAS 25 atteint 7 030 millions.

En vertu de la définition donnée dans l'annexe à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), l'excédent réalisé par la Caisse de prévoyance de la Confédération s'élevait, au 31 décembre 2011, à quelque 972 millions, ce qui correspond à un taux de couverture de 102,7 % (données provisoires). Pour ce calcul, la fortune de prévoyance est comparée au capital actuariel de prévoyance requis (capitaux d'épargne et réserves mathématiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes), qui comprend les provisions techniques nécessaires (p.ex. pour couvrir la hausse de l'espérance de vie). La différence entre le découvert selon la norme IPSAS et le découvert, nettement inférieur, selon l'OPP 2 s'explique par le fait que les engagements de prévoyance au sens de la norme IPSAS 25 sont calculés selon une méthode d'évaluation dynamique (qui prend en compte les futures hausses des salaires et des rentes, etc.) et à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur le marché des capitaux, tandis que le capital de prévoyance au sens de l'OPP 2 est calculé selon la méthode statique et à l'aide d'un taux d'actualisation établi pour le long terme.

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	343	434	91	26,5
Charges d'intérêts	602	512	-90	-15,0
Rendement attendu de la fortune	-724	-745	-21	2,9
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-10	77	87	-870,0
Amortissement de postes non comptabilisés	–	169	169	n.d.
Charges de prévoyance nettes ordinaires	211	447	236	111,8
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	–	–	–	n.d.
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	211	447	236	111,8

n.d.: non disponible

Les *charges nettes de prévoyance ordinaires* correspondent essentiellement à la différence entre, d'une part, les charges liées aux services rendus (valeur actuelle de l'engagement pour la prestation de travail fournie par l'employé durant la période considérée) et, d'autre part, les *charges d'intérêts* des engagements de prévoyance cumulés et des *rendements* attendus des placements de la fortune. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus.

La modification du règlement de la caisse de prévoyance Publica prévue au 1^{er} juillet 2012 entraîne une réduction du nombre d'années de service acquises durant la durée de service écoulée; celle-ci est considérée comme une charge de retraite au titre des services passés (past service cost) au 31 décembre 2012. Elle est donc comptabilisée au titre des engagements de prévoyance et des charges de prévoyance 2011 (- 169 mio). Les modifications apportées aux plans de prévoyance comprennent essentiellement une diminution du taux de conversion (qui passe de

Evolution des engagements

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-2 918	-3 525	-607	20,8
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-211	-447	-236	111,8
Montant à saisir immédiatement	-974	-4 340	-3 366	345,6
Cotisations de l'employeur	578	576	-2	-0,3
Etat au 31.12.	-3 525	-7 736	-4 211	119,5

6,53 % à 6,15 %), assortie d'une adaptation des bonifications de vieillesse et d'une hausse unique de l'avoir de vieillesse. La réduction des prestations découlant de l'abaissement du taux de conversion est en majeure partie compensée par les bonifications de vieillesse et la hausse unique de l'avoir de vieillesse. En 2011, les charges nettes de prévoyance de l'administration centrale de la Confédération se sont ainsi élevées à 447 millions.

La variation totale des engagements de - 4 211 millions par rapport à l'année précédente (cf. tableau des engagements de prévoyance et autres prestations destinées aux employés) comprend les charges de prévoyance nettes (cf. tableau «charges nettes et bénéfices nets de prévoyance»), les écarts actuariels à comptabiliser immédiatement («Montant à saisir immédiatement») et les prestations de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur versées en 2011 s'élèvent à 576 millions. Elles correspondent à la somme des versements réglementaires au titre des cotisations d'épargne et des cotisa-

tions de risque destinées aux assurés actifs, qui progressent fortement en pour cent du salaire assuré et en fonction de l'âge des assurés, en raison de l'échelonnement du système de cotisations. Ces contributions ordinaires de 576 millions doivent, selon les normes IPSAS, être comparées avec les charges courantes pour services rendus de 447 millions, calculées selon la méthode PUC et liées à la prestation de travail fournie par les collaborateurs en 2011. L'écart est essentiellement dû à la répartition uniforme, dans le cadre de la méthode PUC, des charges de prévoyance sur la durée d'occupation totale des employés et à l'âge moyen relativement élevé des collaborateurs. Par ailleurs, la méthode PUC se fonde sur d'autres hypothèses actuarielles, telles que les départs attendus, les rémunérations futures des avoirs d'épargne vieillesse ou les augmentations de salaire.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance au 31 décembre 2011, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération d'une durée de 20 ans et plus. Il est désormais de 1,25 %, contre 2,1 % l'année précédente.

Autres engagements conditionnels

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Autres engagements conditionnels	15 462	17 583	2 121	13,7
Cautionnements	9 177	9 906	729	7,9
Engagements de garantie	4 812	5 979	1 167	24,3
Cas juridiques	219	341	122	55,9
Autres engagements conditionnels	1 254	1 357	103	8,2

En outre, les nouvelles bases actuarielles LPP 2010 ont été appliquées. Suite à cette adaptation, l'engagement en matière de prévoyance s'est accru de 3 464 millions (pertes résultant de la modification des hypothèses).

Les autres engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les engagements de garantie, les actions en justice en cours et les autres engagements conditionnels. Les cautionnements et les engagements de garantie requièrent un crédit d'engagement approuvé par les Chambres fédérales. Le montant maximal des cautionnements et des engagements de garantie est fixé dans le crédit d'engagement. L'échéance et le paiement effectif d'un cautionnement et d'un engagement de garantie dépendent essentiellement de l'objet du cautionnement ou de l'engagement en question. Depuis 1959, les Chambres fédérales

ont ainsi approuvé des cautionnements destinés à la navigation maritime, qui ne sont toutefois jamais arrivés à échéance et qui n'ont donc jamais nécessité de paiement. En revanche, la Confédération verse chaque année plusieurs millions pour des cautionnements dus notamment dans le domaine de l'encouragement à la construction de logements et dans celui du cautionnement des arts et métiers.

Les engagements liés aux garanties et aux cautionnements figurent dans le tableau des crédits d'engagement courants autorisés (tome 2A, ch. 9), tous les crédits d'engagement utilisés en partie ou intégralement pour des engagements de garantie ou des cautionnements étant mis en évidence. Le cautionnement concernant EUROFIMA fait exception, car il a été effectué avant l'introduction de l'instrument «crédit d'engagement».

Les *cautionnements* se composent comme suit:

- Par le biais d'une garantie d'Etat, la Confédération répond des prêts accordés aux CFF vis-à-vis d'EUROFIMA (société de financement de matériel roulant des chemins de fer nationaux européens). La ligne de crédit octroyée aux CFF par EUROFIMA s'élève, au maximum, à 5 400 millions (état au 31.12.2011: 2 673 mio). En outre, la Confédération se porte garante du capital-actions non versé par les CFF à hauteur de 104 millions. L'engagement conditionnel envers EUROFIMA se monte ainsi, au total, à 5 504 millions.
- La construction de *logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques, en vertu de l'art. 48 de la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP; RS 843). En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique, conformément à l'art. 51 LCAP. Enfin, elle se porte garante des emprunts par obligations émis par des centrales d'émission d'utilité publique, si ces dernières accordent, avec les fonds ainsi obtenus, des prêts destinés à améliorer l'offre de logements à loyer ou à prix modérés (art. 35 LOG; RS 842). Les cautionnements se montent, au total, à 2 487 millions. En raison d'annulations et d'amortissements, ce montant est inférieur de 97 millions à celui de l'année précédente.
- La Confédération fournit une garantie d'Etat en faveur de toutes les *entreprises de transports concessionnaires* pour l'acquisition, à des conditions avantageuses, d'équipements d'exploitation pour les transports publics. Le crédit-cadre approuvé à cet effet par les Chambres fédérales s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC. Au 31 décembre 2011, les déclarations de garantie signées se montaient au total à 711 millions.
- Dans le domaine de l'*approvisionnement économique*, sont ouverts un crédit de cautionnement de 688 millions pour garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (FF 1992 976) ainsi que des garanties de prêts bancaires d'un montant de 347 millions visant à faciliter le financement de la prise en charge de frais de stockage obligatoire, conformément à l'art. 11 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531).
- S'élevant à 169 millions, les autres cautionnements concernent la promotion de la place économique et la politique régionale, en vertu de l'art. 5 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement (RS 951.25).

Les *engagements de garantie* comprennent:

- un *capital de garantie* de 4 341 millions au total auprès des banques de développement et organisations suivantes:

Banque asiatique, interaméricaine et africaine de développement, Agence de garantie multilatérale des investissements, Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, garantie de crédit Media Development Loan Fund, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque de développement du Conseil de l'Europe;

- des *garanties de crédit* de 1 408 millions envers la Banque nationale suisse (BNS) pour des prêts accordés au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée. Les prêts ouverts en faveur du FMI se montaient à 458 millions au jour de référence. En 2011, une deuxième tranche de garantie de 950 millions a été prononcée, que la BNS peut solliciter de façon autonome.
- La Confédération se porte garante d'un crédit de 230 millions octroyé à l'Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie.
- Le poste *actions en justice* comprend un montant de 270 millions pour d'éventuels remboursements dans le domaine de la RPLP. Quelque 3000 détenteurs de véhicules ont déposé un recours auprès de la Direction générale des douanes (DGD) contre le déclassement, intervenu au 1^{er} janvier 2008 et reporté d'une année, des véhicules de la catégorie EURO 3 dans la catégorie de redevance RPLP supérieure. Le Tribunal administratif fédéral a rejeté ces recours le 20 août 2010. Un recours a été déposé contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Par arrêt du 17 décembre 2011, le Tribunal fédéral a approuvé le recours des détenteurs de véhicule et renvoyé le dossier pour réexamen au Tribunal administratif fédéral. La décision n'est pas encore tombée. Si le déclassement n'est pas approuvé, un total de 270 millions devrait être remboursé pour les années 2009, 2010 et 2011. En outre, un litige juridique est en cours pour un montant de 65 millions en raison d'une violation de brevet. Le plaignant estime que la Confédération viole son brevet par son système de prélèvement de la RPLP, ce que la Confédération conteste.

Les *autres engagements conditionnels* concernent principalement les éventuelles sorties de fonds dans le domaine des immeubles. Les principaux postes en la matière sont les coûts liés à l'assainissement de sites contaminés (655 mio), à la mise en conformité à la loi dans les domaines de l'infrastructure d'assèchement, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité parasismique (598 mio) ainsi qu'à la désaffectation et au démontage d'immeubles militaires (42 mio). Sont également comptabilisées avec les autres engagements conditionnels les parts proportionnelles de l'engagement de la Suisse en matière de prévoyance du personnel vis-à-vis d'Eurocontrol (60 mio). Contrairement aux engagements de prévoyance pris sous l'ancien régime, soit avant 2005, qui étaient amortis par les Etats membres sur une période de 20 ans et pour lesquels la Confédération constituait une provision, les engagements de prévoyance calculés en vertu de la norme IAS 19 ne font l'objet d'aucun plan d'amortissement.

2 Créances conditionnelles

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
Créances conditionnelles	19 167	18 600	-567	-3,0
Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan	19 100	18 500	-600	-3,1
Autres créances conditionnelles	67	100	33	49,3

Une créance conditionnelle est un poste de fortune susceptible de survenir du fait d'événements passés, mais dont l'existence doit être confirmée lors d'un événement futur. La survenance de ce dernier ne peut être influencée. Outre les créances conditionnelles, les avoirs de la Confédération non inscrits au bilan sont également présentés sous ce poste.

Créances non inscrites au bilan, issues de l'impôt fédéral direct (nettes, sans la part de 17% revenant aux cantons): l'impôt fédéral direct est prélevé ex post et n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. Au niveau de la Confédération, la comptabilisation des recettes se fait au moment du versement des parts de la Confédération par les cantons (principe de l'encaissement). Si l'impôt fédéral direct était supprimé à la fin de 2011, on pourrait encore s'attendre à des recettes estimées à 18,5 milliards les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est toutefois pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2011 comprise, car à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être inscrits hors bilan en tant que créances conditionnelles. Leur montant correspond aux entrées attendues. L'estimation tient compte du fait que l'encaissement de l'impôt fédéral direct pour une année fiscale déterminée s'étend sur plusieurs années. La majeure partie de l'impôt (près de 75 %) est perçue l'«année d'échéance principale», qui suit l'année fiscale. Les années suivantes, les

montants perçus pour l'année fiscale concernée seront de moins en moins importants. Au 31 décembre 2011, la Confédération détenait donc des créances provenant de plusieurs années fiscales (2011 et années précédentes). Ces avoirs correspondent en grande partie aux recettes de 15,6 milliards budgétisées pour l'exercice 2012 (sans les parts cantonales de 17 %). Au cours des années suivantes, de nouvelles rentrées provenant des années fiscales antérieures sont ainsi encore attendues. La diminution de 0,6 milliard de la créance conditionnelle s'explique par l'adaptation du montant des recettes dues par les personnes physiques (résultant des réformes de l'imposition de la famille et de la compensation des effets de la progression à froid entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011) ainsi que par les montants toujours croissants versés avant l'échéance (y c. versement anticipé par acomptes), qui entraînent des paiements moins importants au cours des années qui suivent.

Les *autres créances conditionnelles* comprennent notamment la conversion du prêt de 63 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du Centre international de conférence de Genève (CICG) en une subvention selon décision du Parlement du 28 mai 1980. En cas de liquidation de la FIPOI, ce montant reviendrait à la Confédération. Contestées par voie de droit, des créances atteignant 29 millions ont en outre été reclassées en tant que créances conditionnelles.

3 Entités proches de la Confédération

mio CHF	Contributions de la Conf./ parts des revenus		Acquisition de marchandises et de prest. de service/ charges d'intérêts		Vente de marchandises et de prest. de service/ revenus des intérêts		Créances et prêts		Engagements	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Entités proches	20 793	23 232	880	1 032	356	371	18 768	18 326	4 952	5 519
Swisscom	–	–	83	118	11	15	13	16	4	10
CFF	1 874	1 957	17	26	–	–	3 141	3 651	–	–
La Poste	191	196	59	56	61	70	135	136	–	–
RUAG	–	–	608	665	–	5	84	58	111	49
BLS Réseau SA	228	200	8	4	–	–	381	351	–	–
SIFEM SA	–	–	–	–	–	–	–	345	–	–
Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP)	1 604	1 401	–	–	–	–	7 606	7 763	–	–
Fonds d'infrastructure (FI)	1 029	1 703	–	–	–	–	–	–	1 599	2 133
Domaine des EPF	2 268	2 308	73	81	284	281	8	6	1 099	1 183
Régie fédérale des alcools	-243	-269	–	–	–	–	–	–	326	295
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	–	–	27	25	–	–	–	–	1 807	1 843
Fonds de compensation AVS/AI/APG	13 334	14 728	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de l'assurance-chômage	413	917	–	–	–	–	7 400	6 000	–	–
Autres	95	91	5	57	–	–	–	–	6	6

Remarque: Régie fédérale des alcools = part de la Confédération du bénéfice net

La norme IPSAS 20 prescrit la fourniture d'informations relatives aux entités proches. Dans le cas de la Confédération, les personnes (morales) et organisations proches comprennent les participations importantes (voir ch. 62/32) et les unités suivantes:

- Unités administratives et fonds de la Confédération qui présentent un compte spécial dans le cadre du compte d'Etat (fonds pour les grands projets ferroviaire, fonds d'infrastructure, domaine des EPF, Régie fédérale des alcools);
- Unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre compte (p. ex. Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Swissmedic, Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Musée national suisse), exception faite de PUBLICA et de Suisse Tourisme;
- Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et de l'APG et fonds AC.

Exception faite des subventions versées par la Confédération, des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des prêts sans intérêt aux CFF, à BLS Netz SA et à SIFEM SA, toutes les transactions entre la Confédération et les entités qui lui sont proches (y compris les filiales et les filiales de filiale des entités contrôlées) s'effectuent aux conditions du marché.

La Confédération a effectué avec des entités proches les transactions suivantes:

- Les contributions de la Confédération et les parts aux recettes sont décrites aux chiffres 62/7 et 62/13 à 62/16.
- Concernant les créances envers les CFF, seul un montant de 590 millions porte intérêts. Les prêts restants ne sont pas rémunérés.
- Les créances envers la Poste comprennent les avoirs sur comptes postaux.
- Les prêts accordés au fonds pour les grands projets ferroviaires comprennent des avances pour un montant de 7 763 millions et sont rémunérés aux conditions du marché.
- A fin 2011, l'engagement en faveur du fonds d'infrastructure s'élevait à 2 133 millions. Les moyens financiers requis à cet effet ont été comptabilisés, avec incidence sur le résultat, en tant que versements au fonds, mais pas encore entièrement versés. Etant donné que l'attribution extraordinaire de 850 millions accordée en 2011 n'a pas été entièrement sollicitée, l'engagement a augmenté.

- En ce qui concerne le domaine des EPF, les contributions de la Confédération comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Les revenus provenant des loyers figurent, pour le même montant, sous les ventes de marchandises et de prestations de service. Les acquisitions de marchandises et de prestations de service correspondent à des mandats de recherche confiés par des unités administratives de la Confédération au domaine des EPF.
- Le montant des dépôts à terme placés auprès de la Trésorerie fédérale par l'assurance suisse contre les risques à l'exportation a augmenté en 2011, passant à 1 830 millions. Les dépôts à terme arriveront à échéance d'ici 2015. En outre, la Confédération est liée par des engagements découlant d'intérêts cumulés pour un montant de 13 millions.
- Les contributions à l'AC ont fait l'objet d'une hausse unique de 500 millions dans le cadre des mesures visant à atténuer la force du franc. Parallèlement, le prêt rémunéré au fonds AC a été réduit de 1 400 millions en 2011.

Indemnités à des personnes clés

Les membres du Conseil fédéral sont considérés comme des personnes physiques proches de la Confédération, au sens de personnes clés. Leur rémunération et les indemnités qui leur sont versées sont réglées par la loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et par l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1).

4 Taux de conversion

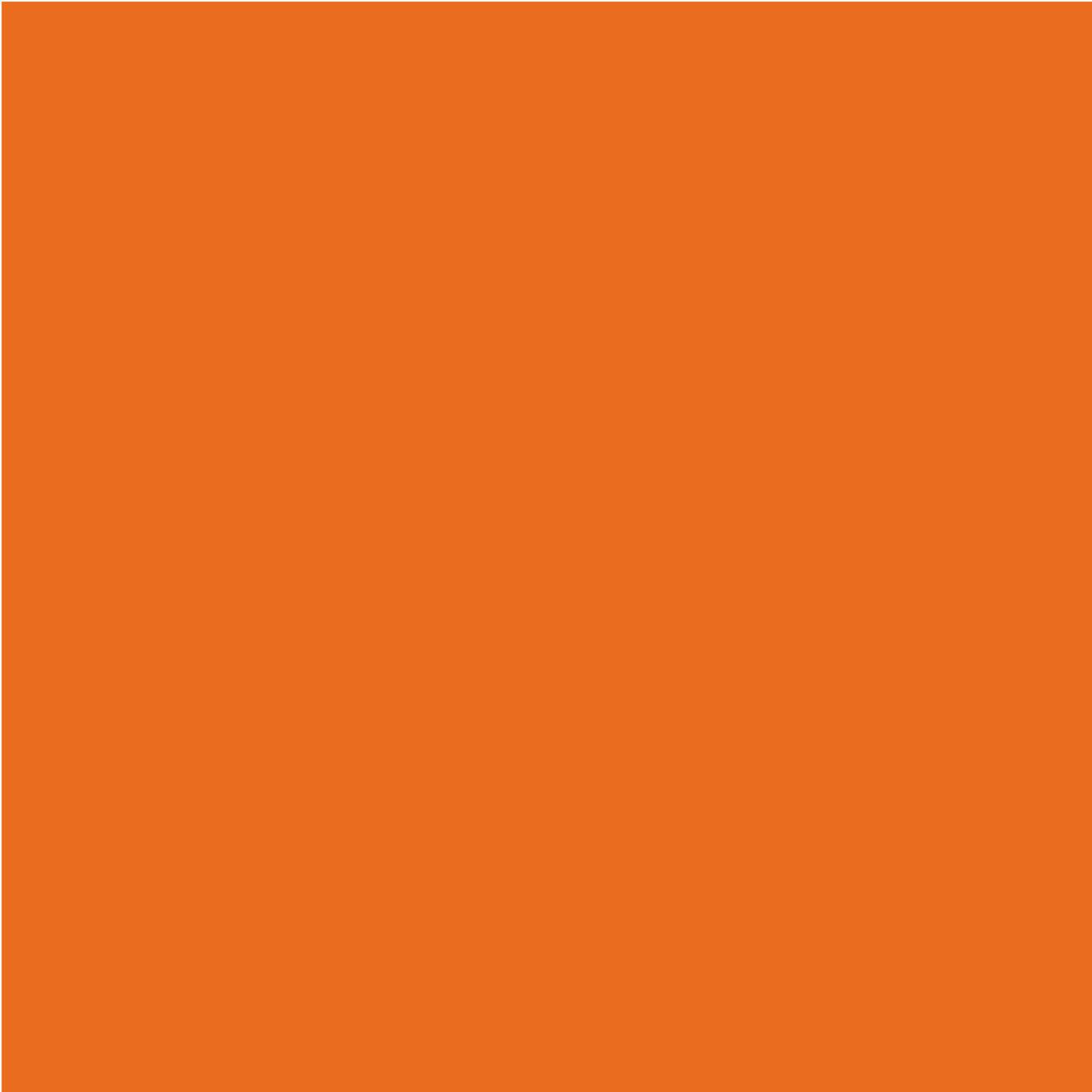
Unité	Cours du jour au	
	31.12.2010	31.12.2011
1 euro (EUR)	1,2486	1,2170
1 dollar américain (USD)	0,9328	0,9378
1 livre sterling (GBP)	1,4597	1,4563
1 couronne norvégienne (NOK)	0,1600	0,1568

5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Le Conseil fédéral a adopté le compte de l'année 2011 le 28 mars 2012. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu.

64 Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) examinera le compte d'Etat 2011 en se fondant sur la loi sur le Contrôle des finances (RS 614.0). Il soumettra son rapport aux commissions des finances du Conseil des Etats et du Conseil national. Après avoir été revu par les deux Chambres, le rapport sera publié sur le site Internet du CDF (www.efk.admin.ch) sous la rubrique «Autres rapports de contrôle».



Indicateurs de la Confédération

en %	Compte 1999	Compte 2004	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011
Quote-part des dépenses Dépenses ordinaires (en % du PIB nom.)	11,3	11,1	10,9	10,8	11,0
Quote-part d'impôt Recettes fiscales ordinaires (en % du PIB nom.)	9,7	9,9	10,4	10,6	10,4
Quote-part des recettes Recettes ordinaires (en % du PIB nom.)	10,7	10,8	11,4	11,4	11,4
Quote-part du déficit ou de l'excédent Solde de financement ordinaire (en % du PIB nom.)	-0,6	-0,4	+0,5	+0,6	+0,3
Taux d'endettement brut Dettes brutes (en % du PIB nom.)	25,4	28,1	20,7	20,1	19,6
Taux d'endettement net Dettes moins patrimoine financier (en % du PIB nom.)	20,3	23,3	15,9	14,9	14,6
Charge d'intérêts nette Dépenses d'intérêts nettes (en % des recettes ord.)	6,8	5,9	4,3	3,9	3,1
Quote-part d'investissement Dépenses d'investissement (en % des dépenses ord.)	11,2	12,4	12,4	12,3	11,9
Quote-part de transfert Dépenses de transfert (en % des dépenses ord.)	68,9	75,2	73,7	74,5	76,4
Quote-part des recettes fiscales affectées Impôts affectés (en % des recettes fiscales ord.)	20,3	22,4	20,1	21,2	21,9
Effectifs moyens (EPT) Nombre de postes équivalents plein temps (EPT)	30 742	34 155	33 056	33 312	33 054

Pour apprécier l'évolution des finances de la Confédération, il existe plusieurs indicateurs budgétaires, qui reviennent fréquemment lors des discussions économiques et budgétaires. Les principaux d'entre eux sont la quote-part des dépenses, la quote-part d'impôt, le solde budgétaire et le taux d'endettement. Ils permettent d'apprécier la santé des finances fédérales et l'importance de la Confédération pour l'économie. Cette appréciation ne se fonde toutefois pas seulement sur les données les plus récentes, mais aussi sur l'évolution de chaque indicateur sur une période donnée. Les indicateurs ne permettent en revanche pas d'évaluer la qualité et l'efficacité de l'activité étatique. Ils ne fournissent pas non plus d'informations sur l'ampleur des interventions de l'Etat en matière de réglementation, ni sur la délimitation entre les domaines d'activité de l'Etat et de l'économie privée.

A l'instar des statistiques de l'OCDE, le calcul des indicateurs suivants se fonde sur les chiffres du compte de financement de la Confédération, abstraction faite des transactions extraordinaires. Les indicateurs de la Confédération sont basés sur les comptes généraux de l'administration centrale sans les comptes spéciaux (domaine des EPF, Régie fédérale des alcools, fonds pour les grands projets ferroviaires) et sans les assurances sociales obligatoires. Les chiffres présentés ne se prêtent pas à des comparaisons internationales. Pour ce faire, ils devraient porter sur l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Pour une brève comparaison internationale, voir l'encadré à la fin du présent chapitre. Sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances figurent les chiffres, régulièrement mis à jour, concernant la Confédération et les autres administrations publiques ainsi que les comparaisons internationales.

La plupart des indicateurs sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) nominal. Le PIB mesure en effet la valeur ajoutée nationale, c'est-à-dire la valeur des biens et services produits dans le pays aux prix actuels, pour autant qu'il ne s'agisse pas de prestations préalables à la production d'autres biens et services. L'évolution de chacun des pourcentages indique donc si le paramètre mesuré a évolué plus vite ou plus lentement que la valeur ajoutée nationale. Les composantes du PIB sont régulièrement revues pour diverses raisons: réévaluation (chaque trimestre), adaptation aux données de la comptabilité nationale (une fois l'an) ou adoption de nouvelles définitions (à intervalles irréguliers). Les indicateurs concernant les deux exercices comptables écoulés se fondent sur donc sur la dernière révision effectuée à l'été 2011, tandis que les indicateurs relatifs à l'exercice 2011 se fondent sur les estimations établies 1^{er} mars 2012.

D'autres indicateurs sont exprimés en pourcentage d'un paramètre et livrent ainsi une information sur la structure des finances fédérales.

Quote-part des dépenses

La quote-part des dépenses est un indicateur sommaire de l'ampleur de l'activité déployée par la Confédération par rapport à l'économie. En 2011, les dépenses ont progressé de 5,2 %, soit davantage que le PIB en termes nominaux (+ 2,6 %). La quote-part des dépenses augmente ainsi de 0,2 point de pourcentage. Corrigée des facteurs spéciaux en 2011 (financement additionnel de l'AI, train de mesures pour atténuer la force du franc et effet spécial lié à SIFEM SA), la croissance des dépenses n'est que de 1,3 %.

Quote-part d'impôt

La quote-part d'impôt reflète la charge fiscale qui pèse sur la population et sur l'économie du fait des impôts fédéraux. Le recul enregistré s'explique par le fait que les recettes fiscales ordinaires ont crû moins fortement (+ 1,4 %) que le PIB en termes nominaux (+ 2,6 %).

Quote-part des recettes

La quote-part des recettes est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente, car les recettes se sont accrues à peu près dans les mêmes proportions (+ 2,2 %) que le PIB nominal.

Solde du compte

Ce ratio indique le solde ordinaire du compte de financement rapporté au PIB nominal. Il comporte un signe positif en cas d'excédent de recettes et un signe négatif en cas d'excédent de dépenses. Avec un total de 1,9 milliard, le résultat ordinaire du compte de financement 2011 est inférieur de 1,7 milliard au résultat de l'année précédente. Le solde du compte fléchit ainsi de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Taux d'endettement brut

Le taux d'endettement englobe l'endettement brut de la Confédération (engagements courants, dettes à court et à long terme, conformément aux critères de l'UE définis dans le cadre du traité de Maastricht). En 2011, la dette brute de la Confédération n'a pu être réduite que dans une faible mesure. Grâce à la croissance du PIB, le taux d'endettement a diminué de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net correspond à la dette – déduction faite des liquidités, des créances et des placements financiers – par rapport au PIB. Le bon résultat du compte se répercute moins nettement sur le taux d'endettement net, à nouveau en baisse, que sur le taux d'endettement brut, car le patrimoine financier a fléchi de 0,4 milliard par rapport à l'année précédente.

En vertu de l'art. 3 de la loi sur les finances de la Confédération, le patrimoine financier comprend tous les actifs qui ne sont pas directement affectés à l'exécution des tâches publiques. D'où la possibilité d'affecter ces actifs à l'amortissement de la dette.

Charge d'intérêts nette

Les dépenses d'intérêts nettes ont fléchi de plus de 18 % en 2011. En raison de la croissance des recettes ordinaires (+ 2,2 %), la charge d'intérêts nette, calculée en proportion des recettes, a diminué de 0,8 point de pourcentage en 2011.

Quote-part d'investissement

Les investissements de la Confédération se répartissent comme suit: un tiers environ sont des investissements propres sous forme d'immobilisations corporelles (en particulier les routes nationales) et de stocks; deux tiers représentent des transferts à des tiers sous forme de contributions à des investissements (notamment pour le trafic routier et ferroviaire), ainsi que des prêts et des participations. Relevons par ailleurs que la Confédération opère une part considérable de ses investissements par le biais du fonds pour

les grands projets ferroviaires et du fonds d'infrastructure, qui sont gérés comme des financements spéciaux (cf. tome 4). En 2011, les dépenses d'investissement ont crû moins fortement (+ 2,4 %) que les dépenses ordinaires (+ 5,2 %). La quote-part d'investissement a dès lors fléchi, passant à 11,9 %. Abstraction faite de l'effet spécial unique lié au SIFEM (cf. encadré, ch. 32), les dépenses d'investissement affichent même un recul. Cette évolution est due, en particulier, à la mise en œuvre de certains volets du programme de consolidation 2012–2013 (compensation des mesures de stabilisation conjoncturelle de 2009 et correction du renchérissement).

Quote-part de transfert

La quote-part de transfert englobe les contributions aux dépenses courantes ainsi que les transferts à caractère d'investissement. Les dépenses de transfert représentent, au total, 76,4 % des dépenses ordinaires. Les finances fédérales consistent ainsi avant tout en opérations de transfert: trois quarts environ des dépenses sont destinées aux assurances sociales, aux cantons, aux EPF ainsi qu'à des bénéficiaires de subventions. La quote-part de transfert s'est accrue de 1,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par la croissance des dépenses de transfert supérieure à la moyenne des dépenses totales (+ 7,5 %). Les transferts ayant le plus augmenté sont les *contributions aux assurances sociales* (attribution à l'assurance-chômage provenant du train de mesures contre la force du franc) et les *parts de tiers aux recettes de la Confédération*, dans le cadre du financement additionnel de l'AI.

Quote-part des recettes fiscales affectées

Une part des recettes de la Confédération est affectée à l'accomplissement de tâches spécifiques. Dans les finances fédérales, ces réserves constituent des financements spéciaux. Si elles garantissent le financement de certaines dépenses, les recettes affectées restreignent la marge de manœuvre de la Confédération en matière de politique budgétaire. Elles comportent aussi le risque d'une utilisation peu efficace des ressources, puisque la tâche qu'elles financent n'est pas mise en concurrence avec les autres tâches de la Confédération. La quote-part des recettes fiscales affectées a suivi une hausse constante dans les années 1990. En 2011, cette quote-part a augmenté par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée, d'une part, au financement additionnel de l'AI, et s'explique, d'autre part, par le fait qu'une partie de la part fédérale au produit de la RPLP a été utilisé, pour la première fois, pour couvrir les coûts externes liés à la circulation routière. Les principaux domaines concernés comprennent aujourd'hui l'AVS (notamment le point de TVA en faveur de l'AVS et l'impôt sur le tabac) et le trafic routier (par ex. impôt sur les huiles minérales grevant les carburants) (cf. ch. 62/9).

Effectifs moyens (EPT)

L'an dernier, les effectifs de la Confédération, exprimés en équivalents plein temps, ont diminué de près de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution correspond à 258 postes en moins. Elle résulte, notamment, des réductions et des fortes fluctuations au sein du DDPS. A fin 2011, la Confédération comptait 33 054 collaborateurs (équivalents plein temps). Des informations détaillées sur l'évolution des effectifs figurent sous le ch. 31 du tome 3.

Les finances publiques suisses en comparaison internationale en 2011

en % du PIB	Quote-part fiscale	Quote-part de l'Etat	Quote-part du déficit ou de l'excédent	Taux d'endettement	Quote-part des capitaux de tiers
Suisse	29,3	34,8	0,4	36,5	48,7
UE - zone euro	n.d.	49,3	-4,0	88,3	95,6
Allemagne	36,0	45,5	-1,2	83,2	86,9
France	42,9	56,2	-5,7	85,8	98,6
Italie	43,0	50,1	-3,6	120,0	127,7
Autriche	42,3	51,7	-3,4	73,6	79,9
Belgique	43,8	52,2	-3,5	96,3	100,3
Pays-Bas	n.d.	50,5	-4,2	64,8	72,5
Norvège	42,8	43,8	12,5	n.d.	56,5
Suède	45,8	51,8	0,1	36,8	46,2
Royaume-Uni	35,0	49,8	-9,4	87,6	90,0
Etats-Unis	24,6	41,9	-10,0	n.d.	97,6
Canada	30,9	43,2	-5,0	n.d.	87,8
OCDE Ø	n.d.	44,0	-6,6	n.d.	101,6

n.d.: non disponible

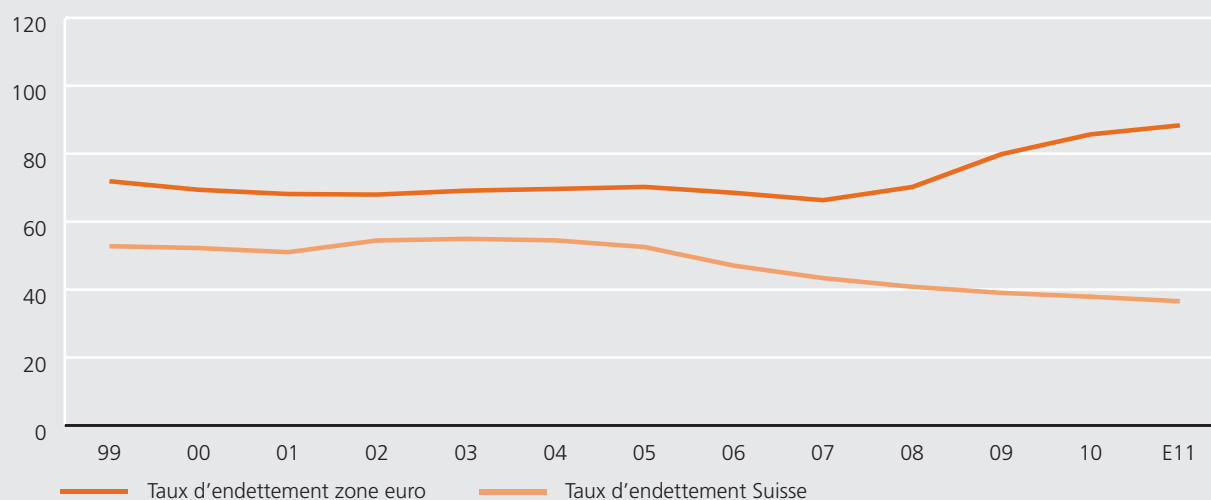
Remarques:

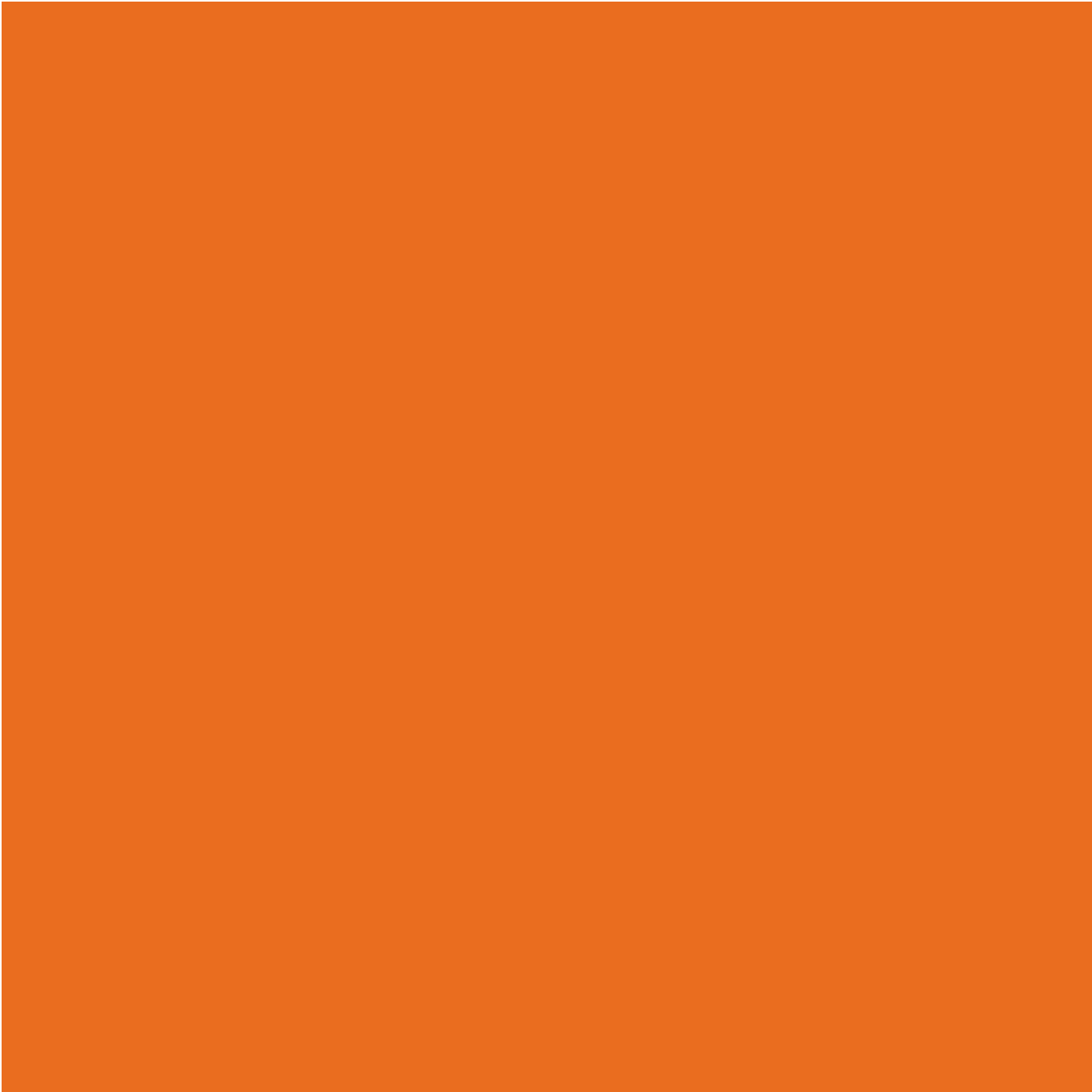
- Taux d'endettement: selon la statistique financière (modèle SF), dette brute mesurée sur la base des critères de Maastricht.
- Quote-part des capitaux de tiers: dette selon la définition du FMI (capitaux de tiers sans les produits financiers dérivés).
- Quote-part fiscale: chiffres de 2010

Figurant parmi les plus bas du monde, les indicateurs relatifs aux finances publiques suisses (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) constituent un avantage concurrentiel d'importance. Ainsi, la quote-part fiscale suisse, qui exprime le rapport entre les recettes fiscales (impôts et cotisations aux assurances sociales) et le PIB, était de 29,3 % en 2010. Avec un taux de 34,8 %, la quote-part de l'Etat, qui exprime le rapport entre les dépenses de l'Etat et le PIB, est l'une des plus basses de tous les pays de l'OCDE. En 2011, le solde de financement de notre pays a enregistré à nouveau un léger excédent. La quote-part d'excédent a ainsi atteint 0,4 %. L'endettement de l'Etat reste bas en comparaison internationale, qu'il soit mesuré sur la base des critères de Maastricht ou sur celle de la quote-part de capitaux étrangers. Ainsi, avec un taux de 36,5 %, la dette publique suisse selon les critères de Maastricht est inférieure à la barre des 60 %, déterminante dans la zone euro.

Les comparaisons internationales des finances publiques se fondent généralement sur les données et estimations fournies par l'OCDE (Economic Outlook 90 – novembre 2011). Les chiffres relatifs à la Suisse proviennent des données et estimations de la Statistique financière (rapport intermédiaire 2010, mars 2012). Examinées à l'aune des normes de statistique financière édictées par le Fonds monétaire international (FMI), ces données sont compatibles avec le Système européen de comptes économiques intégrés. Toutefois, en raison d'une base de données différente, des écarts minimes peuvent subsister par rapport aux résultats publiés sur la Suisse par l'OCDE. A l'exception des quotes-parts fiscales, qui concernent l'année 2010, tous les indicateurs se réfèrent à l'année 2011.

Comparaison des taux d'endettement Suisse/zone euro, en % du PIB





Explications concernant l'arrêté fédéral I

L'Assemblée fédérale approuve le compte annuel de la Confédération en adoptant l'arrêté fédéral (art. 4 et 5, let. a, LFC; RS 611.0). Elle approuve séparément chaque poste comptable: les charges et les dépenses d'investissement ainsi que les revenus et les recettes d'investissement. Les postes comptables doivent respecter les principes du produit brut (ils ne donnent pas lieu à une compensation mutuelle), de l'universalité, de l'annualité (leur validité est limitée à une année) et de la spécialité (ils doivent être affectés aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés).

Explications concernant les articles de l'arrêté

Art. 1 Approbation

Le *compte de résultats* présente les charges et les revenus ordinaires et extraordinaires après déduction de l'imputation interne des prestations entre unités administratives. Il se solde par un excédent de charges ou un excédent de revenus. Le *compte de financement* met en regard les dépenses et les recettes. Il se solde par un excédent de dépenses ou un excédent de recettes. Les dépenses totales comprennent l'ensemble des charges et des dépenses d'investissement ordinaires et extraordinaires qui ont une incidence financière. Les recettes totales englobent les revenus et recettes d'investissement ordinaires et extraordinaires avec incidences financières. Le *capital propre négatif* comprend les résultats cumulés des clôtures antérieures du compte de résultats (des années précédentes et de l'année considérée), y compris les opérations financières effectuées directement à la charge du capital propre (soit les transactions non comptabilisées dans le compte de résultats), et correspond à la différence entre le patrimoine et les capitaux de tiers. Avant l'introduction du nouveau modèle comptable, cette différence correspondait au découvert du bilan. Avec le NMC, s'ajoutent au découvert du bilan les fonds affectés provenant du capital propre, les fonds spéciaux et les réserves constituées à partir d'enveloppes budgétaires.

Les explications concernant le compte de résultats, le compte de financement, le bilan, le compte des investissements et l'état du capital propre figurent dans le tome 1, ch. 5 et 6.

Art. 2 Frein à l'endettement

Le plafond des dépenses totales autorisées correspond au produit des recettes ordinaires et du facteur conjoncturel, auquel s'ajoutent les dépenses extraordinaires (art. 13 et 15 LFC), déduction faite des économies préventives entreprises en prévision de dépenses extraordinaires (art. 17c LFC). Les dépenses extraordinaires doivent être approuvées par le Parlement à la majorité qualifiée (art. 159, al. 3, let. c, Cst.; RS 101). Si, à la fin de l'année, les dépenses totales sont inférieures au plafond des dépenses, la différence est créditée au compte de compensation tenu hors du compte d'Etat. Si elles sont supérieures, la différence est débitée du compte en question (art. 16 LFC).

La règle complétant le frein à l'endettement (art. 17a à 17d LFC) a été introduite le 1^{er} janvier 2010. Depuis, les déficits du budget extraordinaire doivent être compensés par le biais du budget ordinaire. La possibilité d'effectuer des économies à titre préventif en prévision de dépenses extraordinaires est utilisée pour l'année 2011 (art. 17c LFC). Le montant porté au compte d'amortissement à cet effet correspond à l'écart positif par rapport au niveau des dépenses maximales autorisées pour le budget 2011. En outre, toutes les recettes et dépenses extraordinaires sont portées au compte d'amortissement à titre de bonification ou de charge, sauf si elles sont affectées (art. 17a LFC). En ce qui concerne le frein à l'endettement, voir le tome 1, ch. 61/4.

Concernant les dépenses extraordinaires, veuillez vous référer au tome 1, ch. 62/23.

Art. 3 Dépassements de crédits

Le *dépassement de crédit* est l'utilisation d'un crédit budgétaire ou d'un crédit supplémentaire au-delà du montant autorisé par l'Assemblée fédérale. Les dépassements de crédits sont soumis à approbation après coup, avec le compte d'Etat (art. 35 LFC). Ne sont pas soumis à autorisation les parts de tiers non budgétisées à des recettes, les attributions à des fonds provenant de recettes affectées, les amortissements, les réévaluations et les provisions non budgétisés (art. 33, al. 3, LFC) ainsi que les enveloppes budgétaires d'unités administratives appliquant la GMEB, si celles-ci sont en mesure de couvrir les charges et les dépenses d'investissement supplémentaires par des revenus non budgétisés tirés des prestations qu'elles ont fournies ou par l'utilisation des réserves constituées selon l'art. 46 LFC (art. 43, al. 2, LFC).

Les dépassements de crédits ayant une incidence financière ou relevant du domaine de l'imputation des prestations sont soumis au Conseil fédéral pour approbation (voir la dernière colonne du tableau figurant dans l'annexe 1 à l'arrêté fédéral).

En ce qui concerne les transferts de crédits, voir le tome 2B, ch. 13.

Art. 4 Réserves des unités administratives

appliquant la GMEB

Les unités appliquant la GMEB peuvent constituer des *réserves affectées* lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. Elles peuvent constituer des *réserves générales* lorsqu'elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires non budgétisées ou qu'elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget. La constitution de réserves doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale (art. 46 LFC). Les détails concernant les demandes de constitution de réserves affectées et de réserves générales figurent dans l'annexe 2 à l'arrêté fédéral.

En ce qui concerne la GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) et la constitution ou la dissolution de réserves, voir le tome 3, ch. 4.

Art. 5 Disposition finale

L'arrêté fédéral concernant le compte d'Etat revêt, en vertu de l'art. 25, al. 2, LParl (RS 171.10), la forme d'un arrêté fédéral simple.

Projet

Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2011

du xx juin 2012

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale¹, vu le message du Conseil fédéral du 28 mars 2012²,

arrête:

Art. 1 Approbation

¹ Le compte d'Etat de la Confédération suisse (compte de la Confédération) pour l'exercice 2011 est approuvé.

² Il se solde par:

- a. un excédent de revenus au compte
de résultats de 2 094 143 079 francs;
- b. un excédent de recettes au compte
de financement de 204 618 686 francs;
- c. un capital propre négatif de 27 400 232 423 francs.

Art. 2 Frein à l'endettement

¹ Rectifié en vertu de l'art. 16, al. 1 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC), le plafond des dépenses totales selon l'art. 126, al. 2 de la Constitution fédérale (Cst.) se monte à 66 527 246 021 francs.

² Les dépenses totales du compte de financement sont inférieures de 2 196 568 388 francs au plafond des dépenses totales selon l'al. 1. Ce montant est porté au crédit du compte de compensation (art. 16, al. 2 LFC).

³ Les dépenses extraordinaires sont supérieures de 1 707 760 230 francs aux recettes ordinaires. Ce montant est inscrit à titre de charge au compte d'amortissement (art. 17a, al. 1 LFC).

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits pour un total de 12 230 000 francs sont approuvés selon l'annexe 1.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB
La constitution de nouvelles réserves par les unités administratives appliquant la GMEB pour un total de 110 178 105 francs est arrêtée selon l'annexe 2.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

1 RS 101

2 Non publié dans la FF

Annexe I
(art. 3)

Dépassements de crédit

CHF		Budget et mutations 2011	Compte 2011	Dépassement de crédit	ACF
Total				12 230 000	
Avec incidences financières				12 230 000	
107	Tribunal pénal fédéral				
A2111.0217	Procédure pénale	700 000	789 859	130 000	11.01.2012
420	Office fédéral des migrations				
A2111.0129	Centres d'enregistrement: dépenses d'exploitation	40 685 700	44 185 336	3 500 000	11.01.2012
806	Office fédéral des routes				
A8100.0001	Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 272 606 300	1 282 311 669	8 600 000	11.01.2012

Annexe 2
(art. 4)

Constitution de réserves pour les unités administratives GMEB

CHF		Compte 2011
Constitution de réserves GMEB, total		110 178 105
Constitution de réserves générales		952 990
414	Office fédéral de métrologie	235 790
504	Office fédéral du sport	500 000
570	Office fédéral de topographie	217 200
Constitution de réserves affectées		109 225 115
307	Bibliothèque nationale suisse	952 350
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	2 829 000
414	Office fédéral de métrologie	533 800
485	Centre de services informatiques du DFJP	2 972 700
506	Office fédéral de la protection de la population	98 000
542	armasuisse Sci+T	2 470 334
543	armasuisse Immobilier	73 755 952
570	Office fédéral de topographie	2 031 000
602	Centrale de compensation	2 050 000
603	Monnaie fédérale Swissmint	70 000
609	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	16 184 479
710	Agroscope	2 054 000
785	Centre de services informatiques du DFE	1 883 500
806	Office fédéral des routes	402 000
808	Office fédéral de la communication	938 000